



POLYTECH[®]
TOURS

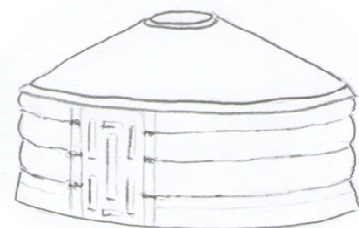
Département Aménagement

Une nouvelle dynamique pour la commune de Fagnières grâce à la mise en perspective de sa foire bio

*Déménagement de la foire vers le parc de la Noue d'Argentsols
dans une démarche responsable*



FAGNIERES – Marne – 51



Une nouvelle dynamique pour la commune de Fagnières grâce à la mise en perspective de sa foire bio

*Déménagement de la foire vers le parc de la Noue d'Argentsols
dans une démarche responsable*

Illustrations : Lucie DELAVAL

FAGNIERES – Marne – 51

Avertissement

- ❖ Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- ❖ Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- ❖ Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes suivantes pour leur aide et leurs conseils qui m'ont permis de réaliser ce projet :

- Mme Nathalie BREVET, ma tutrice pour ce projet et maître de conférences en sociologie et urbanisme au département aménagement de l'école polytechnique de l'université de Tours ;
- Mme Chantal GOESSEN, responsable de l'accueil à la mairie de Fagnières ;
- Mme Fanny NAGIER, responsable de la foire à la mairie ;
- Mme Dominique DETERM, 1^{ère} adjoint chargé de la jeunesse, de l'éducation et des relations avec les associations, responsable du conseil des écoles et responsable de la foire à la mairie ;
- M. Denis FENAT, 2^{ème} adjoint chargé de l'environnement et à l'urbanisme et aux transports ;
- M. Emmanuel JACQUEMIN, Directeur général des Services ;
- Mme Stéphanie CLAIRET, chargée de communication à la Fédération Régionale des Agrobiologistes de Champagne-Ardenne ;
- M. Christophe DELAVAL, agriculteur exploitant en agriculture biologique et participant à l'édition 2011 de l'opération « Ferme Bio Ouverte » ;
- M. et Mme REMY Bernard et Solange, agriculteurs de Fagnières à la retraite et témoins de l'histoire de la commune ;
- La direction et les commerçants du centre commercial E.Leclerc ;
- Ma famille.

Sommaire

AVERTISSEMENT.....	5
REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION.....	9
PARTIE 1 : LE DIAGNOSTIC :	11
I. La région Champagne-Ardenne :	12
A. Un territoire marqué par l’agriculture et les foires:.....	12
B. Bilan sur la filière agrobiologique en Champagne-Ardenne :	21
II. Fagnières, le cadre d’étude :	27
A. Présentation :	27
B. Un territoire tourné vers l’environnement :	37
C. Et les fagniérots ? :	44
III. La Foire Bio annuelle :	48
A. 9 ans de rétrospective :	48
B. L’état des lieux du site :	52
C. L’état des lieux de l’organisation :	55
Synthèse :	65

PARTIE 2 : ENJEUX ET PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT :	67
I. Enjeux et objectifs :	68
A. Objectifs généraux et partis d'aménagement retenus :	68
B. Les atouts du parc de la Noue d'Argentsols:	70
II. Propositions d'aménagement :	74
A. Un cadre et des animations :	74
B. Une démarche responsable :	82
C. Evaluation finale et limites :	94
 CONCLUSION	 97
 BIBLIOGRAPHIE	 98
 INDEX DES SIGLES	 101
 ANNEXES	 103
 TABLE DES MATIERES	 118
 TABLES DES ILLUSTRATIONS ET DES ANNEXES	 122

Introduction

Ces dernières décennies ont été marquées par des évolutions de rapport entre l'Homme et la nature. L'Homme est de plus en plus conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement et montre, dans la majorité des cas, une volonté de minimiser ces impacts. Ils sont en grande partie créés par l'agriculture intensive qui épuise les terres afin de parvenir à toujours plus de productivité. Cette productivité étant due à une consommation toujours plus importante.

Mais il y a aujourd'hui une volonté de changer de mode de consommation et plus précisément en matière d'alimentation. En effet les dernières crises alimentaires auxquelles ont été confrontés l'Homme (vache folle, tremblante du mouton, grippe aviaire) lui a montré que sa sécurité alimentaire est compromise. La société actuelle montre ainsi une volonté d'avoir accès à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement.

C'est là tout l'enjeu de l'agriculture biologique, celui relatif à sa portée environnementale et sanitaire, mais aussi éthique. En effet elle n'impose pas une productivité excessive mais raisonnée grâce à un cahier des charges qui vise à respecter l'environnement, mais aussi tout ce qu'il implique : les agriculteurs, la terre, les animaux, les aliments, l'Homme et surtout les générations à venir. Elle implique ainsi une démarche de développement durable de la part du monde agricole et du consommateur.

Cette démarche est le fruit d'une prise de conscience des problèmes actuels et d'une certaine connaissance de l'agriculture biologique. Cette prise de conscience connaît aujourd'hui une montée significatrice mais on ne peut pas dire qu'elle est pleinement acquise. D'où la nécessité de sensibiliser le public, non seulement les professionnels à la conversion l'agriculture biologique mais aussi, et surtout, les consommateurs à l'importance de la manière de consommer. Cette sensibilisation du grand public passe aujourd'hui par la rencontre avec des acteurs du monde Bio. Ces rencontres se font majoritairement lors des visites dans des fermes ou à l'occasion de salons et de foires, qui prennent de plus en plus des formes nouvelles.



Partie 1 :

Le Diagnostic :

Le diagnostic permet de présenter l'identité et la situation actuelle de la région Champagne-Ardenne et de la ville de Fagnières en exposant leurs avantages et leurs potentialités mais aussi leurs inconvénients et leurs limites.

Il va être question d'établir une synthèse de ces territoires par rapport à la préservation de l'environnement et de leur identité commune autour de la thématique des foires.

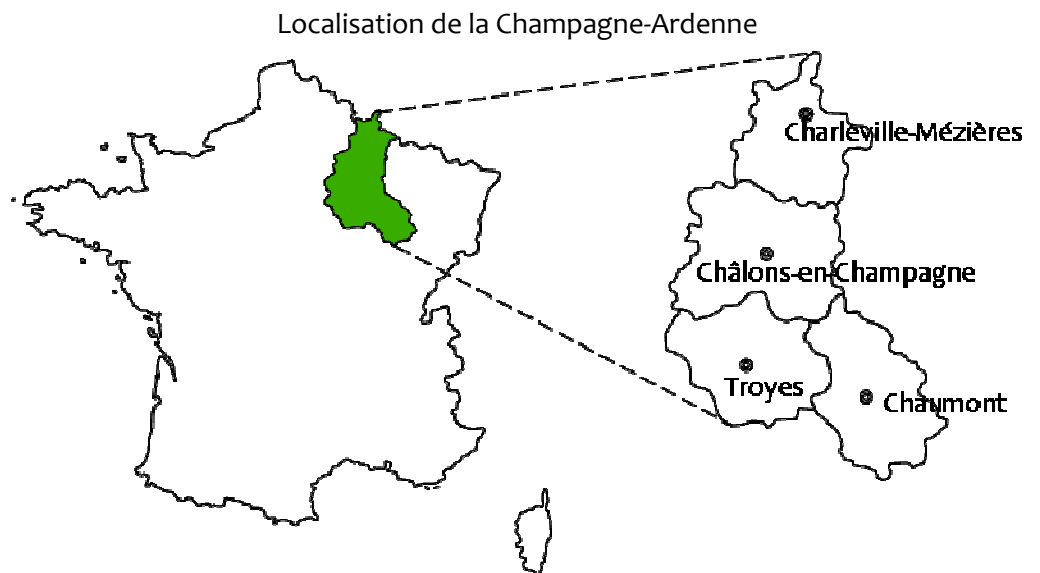
I. La région Champagne-Ardenne :

A. Un territoire marqué par l'agriculture et les foires:

1.Présentation :

La région Champagne-Ardenne est située dans le Nord-est de la France. Elle est frontalière avec la Belgique au Nord, la Lorraine à l'Est, la Bourgogne au Sud et l'Ile-de-France à l'Ouest.

Avec une superficie de 25 606 km² pour 1 338 500 d'habitants, soit 4.7% du territoire national pour 2.2% de la population, elle est **l'une des régions les moins peuplée de France**. Sa population est à 63% urbaine et 37% rurale.



Fond de carte : Wikipédia ; réalisation : Lucie DELAVAL

Logo de la région



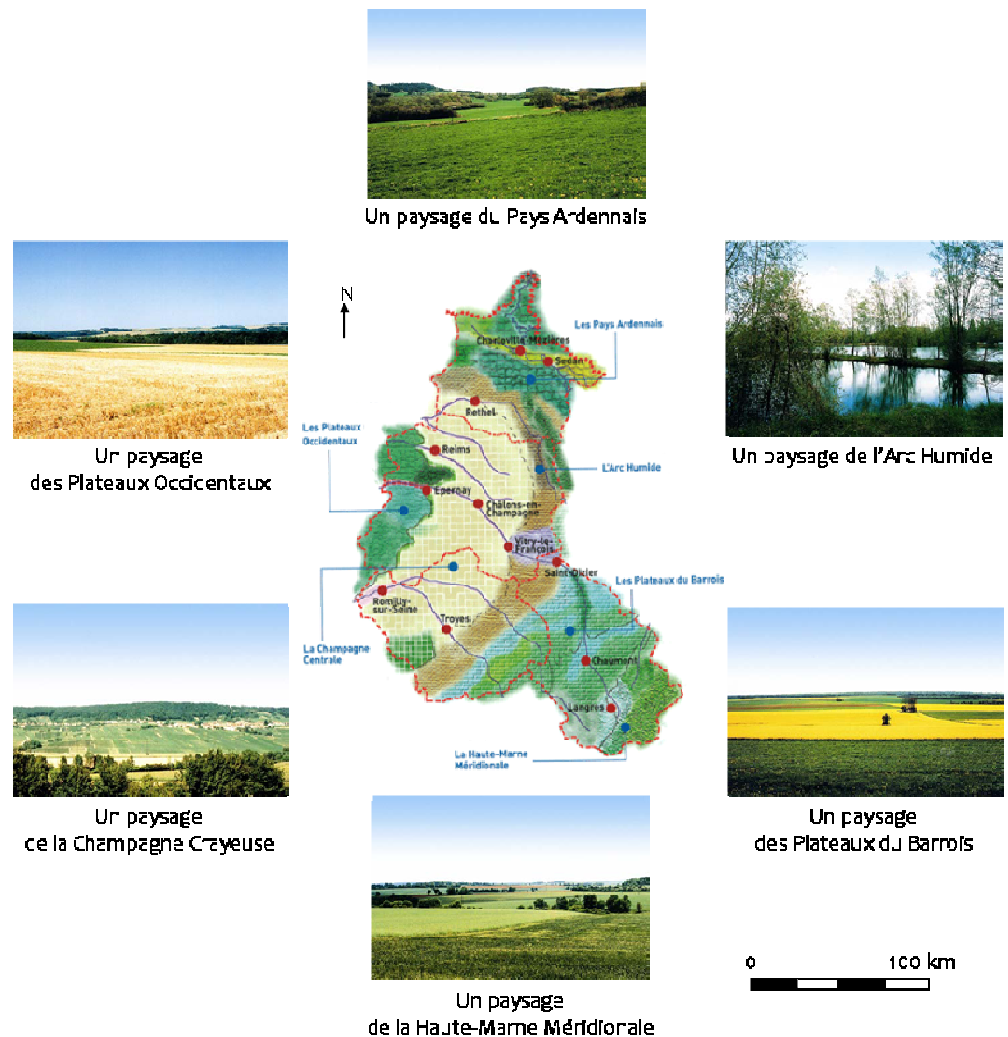
Source : Wikipédia

2. Spécificités du territoire :

a. Un paysage varié et ouvert :

D'une manière générale, le territoire offre naturellement une **grande diversité de paysage**. Allant de la pointe de Givet au Nord jusqu'à la Vingeanne au Sud en passant par la Champagne crayeuse.

Atlas régional des paysages



Fond de carte et photos : DREAL Champagne-Ardenne ;
Réalisation : Lucie DELAVAL

Mais la grande spécificité de ce territoire est qu'il reste **très ouvert**, permettant ainsi depuis toujours un passage aisé. C'est ce qui a placé la région au centre des grandes invasions et guerres historiques¹, mais aussi comme **un pôle d'échange et de commerce** grâce à ses foires : les Foires de Champagne.

¹ depuis Attila jusqu'à la seconde Guerre Mondiale.

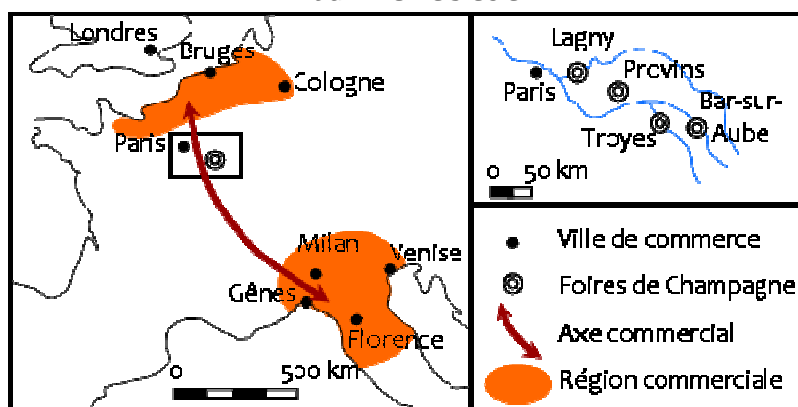
b. Un mode d'échange et de commerce : les foires :

La première foire à être mentionnée a été celle de Troyes qui, dès le Vème siècle, constituait déjà une étape sur la célèbre **voie romaine² Agrippa**, qui reliait le Nord de l'Italie au Nord de la France.

On ne dispose que de **très peu d'écrits** sur les Foires de Champagne, les études les plus avancées laissent à penser qu'elles sont nées au XIème siècle et qu'auparavant des foires et marchés existaient bien, mais seulement à une échelle principalement locale et qu'il n'y avait pas de cohérence bien définie entre ces foires.

Au début ces foires ne sont qu'un **lieu de rencontre entre les paysans et les citadins autour d'un marché agricole**. Mais avec un important développement démographique à la fin du XIème siècle, ces foires prennent de l'ampleur. Des défrichements ont lieu pour attirer les marchands du Nord³ et c'est ainsi que ces marchands ont permis à la foire de s'internationaliser. Puis davantage avec l'arrivée des Italiens.

Les Foires de Champagne dans les échanges commerciaux au XIIIème siècle



Réalisation : Lucie DELAVAL

D'autres villes auraient pu en profiter, mais ces élargissements de marché ont eu lieu dans les Foires de Champagne parce qu'elles étaient **gérées et organisées** au mieux. En effet ce n'est qu'avec une gestion en accord entre les Comtes de Champagne que les foires ont connu leur essor et leur **renommée internationale** à partir du XIIème siècle.

² « Les voies romaines sont les voies du réseau routier créé par les Romains. Souvent en ligne droite, elles permettaient de parcourir plus rapidement qu'avant l'ensemble de l'Empire à partir de l'Urbs, Rome. Elles reliaient entre elles les cités de tous les points de l'Italie puis de l'Empire avec les centres de décision politiques ou économiques. Elles permettaient des déplacements plutôt aisés pour l'époque, que ce soit pour l'usage des troupes en campagne ou les marchands et courriers. Elles permirent l'expansion économique de l'Empire puis sa fin en facilitant les grandes invasions. » d'après Wikipédia.

³ A la fois ceux du Nord de la France et ceux de Flandres.

Un **calendrier** fut pensé par les Comtes pour que des échanges commerciaux aient lieu sur le territoire Champenois tout au long de l'année. La saison débutait en janvier avec les foires de Lagny-sur-Marne, puis en mars-avril à Bar-sur-Aube et en juillet-août à Troyes. Et dans certaines villes, l'opération se renouvelait à un autre moment de l'année, notamment en septembre à Provins et en octobre-novembre à Troyes.

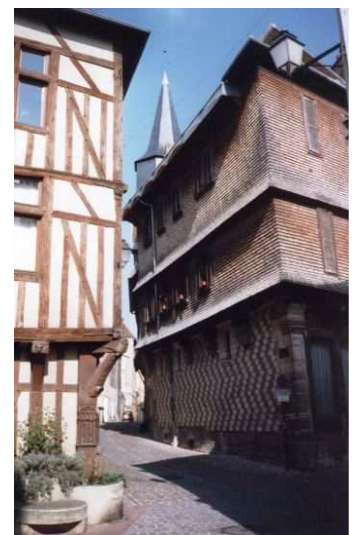
Les Comtes ont su tirer parti de la situation géographique des villes de Champagne. En améliorant le réseau routier, ils ont canalisé le flux de marchands sur leurs terres. Ils profitent ainsi du commerce et des taxes prélevées sur les marchandises, contre quoi ils promettent la sécurité aux marchands grâce au « **conduit des foires** » et à la « **garde des foires** ». Le conduit avait pour but d'assurer la sécurité des marchands et de leurs biens sur les routes menant aux foires. Les gardes quant à elles, visaient à assurer la sécurité sur la foire elle-même. Sans doute à la base de simples agents du comte, une véritable juridiction apparaît autour d'eux au XIII^{ème} siècle. Puis ils assurèrent l'exécution des contrats passés en foires. En outre l'administration des foires a été comparable à celle d'une véritable Cour avec des sergents, des notaires, des procureurs, des avocats...

Parallèlement, le commerce prit une telle ampleur que les Comtes mirent en place une **monnaie**, alors que seul le Roi disposait du droit d'en créer. Des monuments et quartiers entiers se créaient dans les villes afin de pouvoir accueillir les foires.

Mais avec les répercussions de la mutation de l'économie occidentale à la fin du XIII^{ème} siècle, notamment l'industrialisation de l'Italie⁴ et les variations brutales des rapports entre l'or et l'argent, et sans compter le développement du commerce maritime, l'apparition d'autres foires concurrentes et la sédentarisation de nombreux marchands et leur installation à Paris, les Foires de Champagne connaissent **un affaiblissement qu'elles n'arriveront pas à surmonter**.

Aujourd'hui, en dehors du fait que de nombreuses villes conservent des vestiges architecturaux de ces foires, **d'autres foires ont pris le relais** dans la région en s'adaptant aux besoins actuels tout en conservant l'idée de commerce et d'échanges des grandes Foires de Champagne. Il y a notamment celle de Troyes ou encore celle de Châlons-en-Champagne.

La rue de la " Montée des changes " où s'installaient les changeurs à Troyes

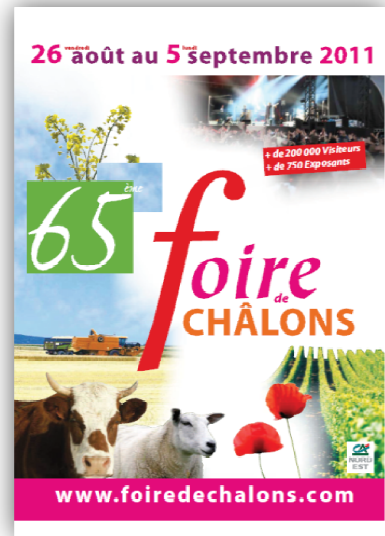
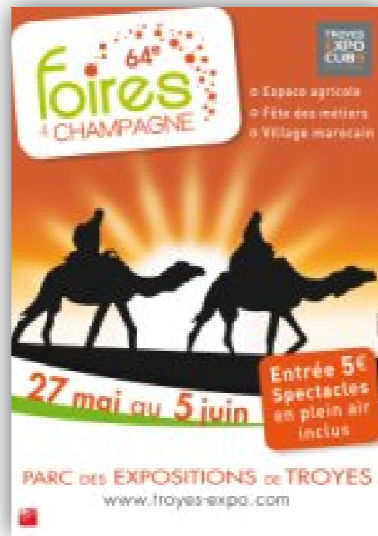


Source :

www.philippebeury.fr

⁴ Les industries drapières de Flandres et du Nord de la France ont capitulées devant celles de Florence et de Milan.

Affiches repectives des foires annuelles
de Troyes et de Châlons-en-Champagne



Source : <http://www.foiredechâlons.com/> ; <http://www.troyes-expo.com/>

Le sujet de ces foires tournent autour des spécificités de leur territoire, ainsi elles concernent les produits locaux, l'artisanat et l'agriculture. En effet l'agriculture occupe une place importante au sein du territoire.

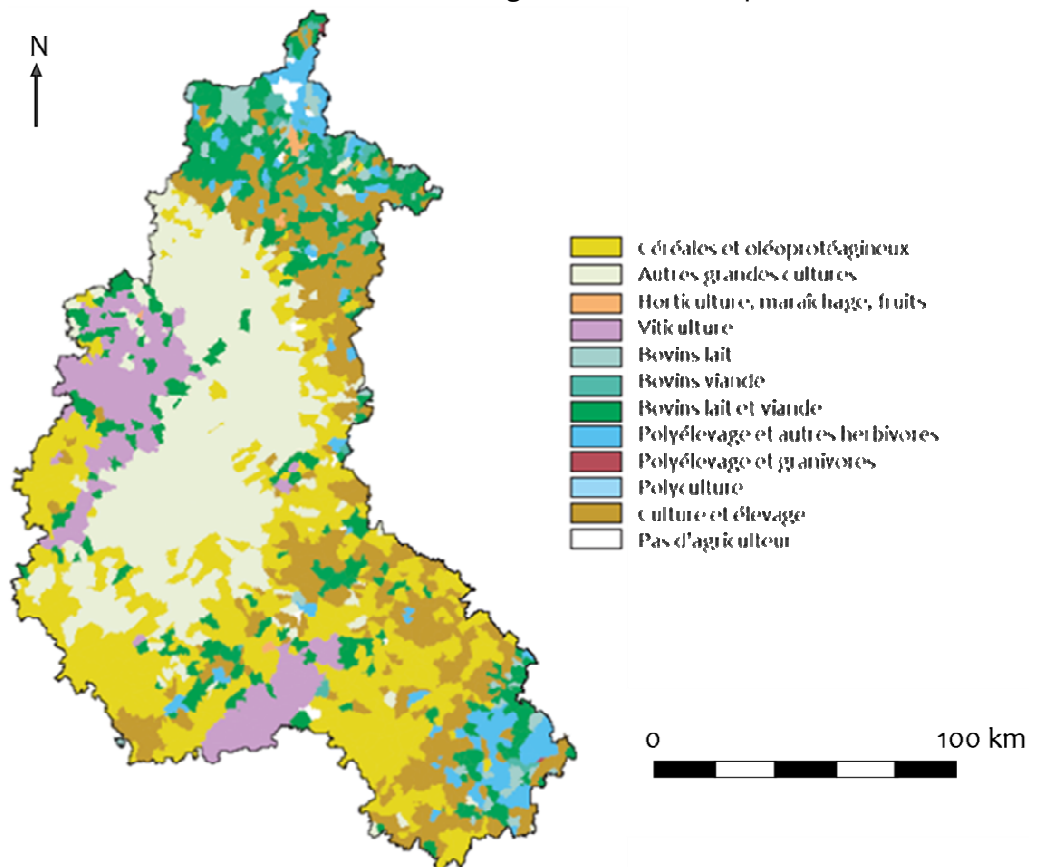
3. L'agriculture en Champagne-Ardenne :

a. Un poids important au niveau national et une place importante dans l'économie régionale :

La région Champagne-Ardenne a un **poids important** dans l'agriculture française. En effet la valeur ajoutée brute de la région est 4 fois plus importante pour l'agriculture que celle de la France et 2 fois plus pour l'emploi. Chaque année, elle emploie 50 000 personnes de manière permanente et 130 000 de manière occasionnelle. Ceci lui permet de se placer à la **1^{ère} place nationale en matière de résultat agricole par actif**.

Essentiellement connue pour sa production de Champagne, la région se place au 2^{ème} rang de production céréalière française, au 2^{ème} rang pour les protéagineux et les betteraves et au 3^{ème} rang pour les pommes de terre. L'utilisation de la surface agricole reste tout de même très diversifiée avec des exploitations majoritairement de grande taille.

Orientation de l'utilisation agricole du sol champardenais



Source : Agreste – Recensement agricole 2000

Enfin la branche de l'agroalimentaire produit près de 22% de la valeur ajoutée industrielle régionale. D'où l'importance de ce secteur pour la région.

La Champagne-Ardenne a beau être l'une des régions les plus rayonnantes en matière d'agriculture, ce n'est pas le cas dans le domaine de l'agriculture biologique.

b. Mais une région qui connaît des retards en agriculture biologique :



L'agriculture biologique :

L'agriculture biologique est « un **mode de production respectueux de l'homme et de son environnement**. Elle s'appuie sur le fonctionnement naturel des écosystèmes et ne recourt donc pas aux pesticides chimiques, aux engrais chimiques, aux médicaments chimiques ni aux OGM. L'agriculteur biologique privilégie la prévention aux actions curatives.

L'agriculture biologique préserve l'environnement (biodiversité, eau, sols, air) et la santé des hommes et des animaux. L'agriculture biologique **favorise le maintien de l'activité agricole et l'emploi** dans les zones rurales.

Elle offre au consommateur des **produits de qualité**, sur le plan sanitaire et nutritionnel. Elle permet de maintenir un lien entre le producteur et le consommateur, par la commercialisation directe ou de proximité.

L'agriculture biologique est encadrée par une **réglementation stricte**, à laquelle chaque opérateur de la filière doit se soumettre. Des contrôles sont réalisés au moins une fois par an par des organismes certificateurs indépendants. Le système de contrôle en agriculture biologique offre les meilleures garanties de **traçabilité** au consommateur.

Ses bénéfices profitent à tous : environnement, santé, économie, social, consommation énergétique... Autant de raisons de faire le choix de l'agriculture biologique, dans les champs et dans les assiettes »⁵.

La marque AB

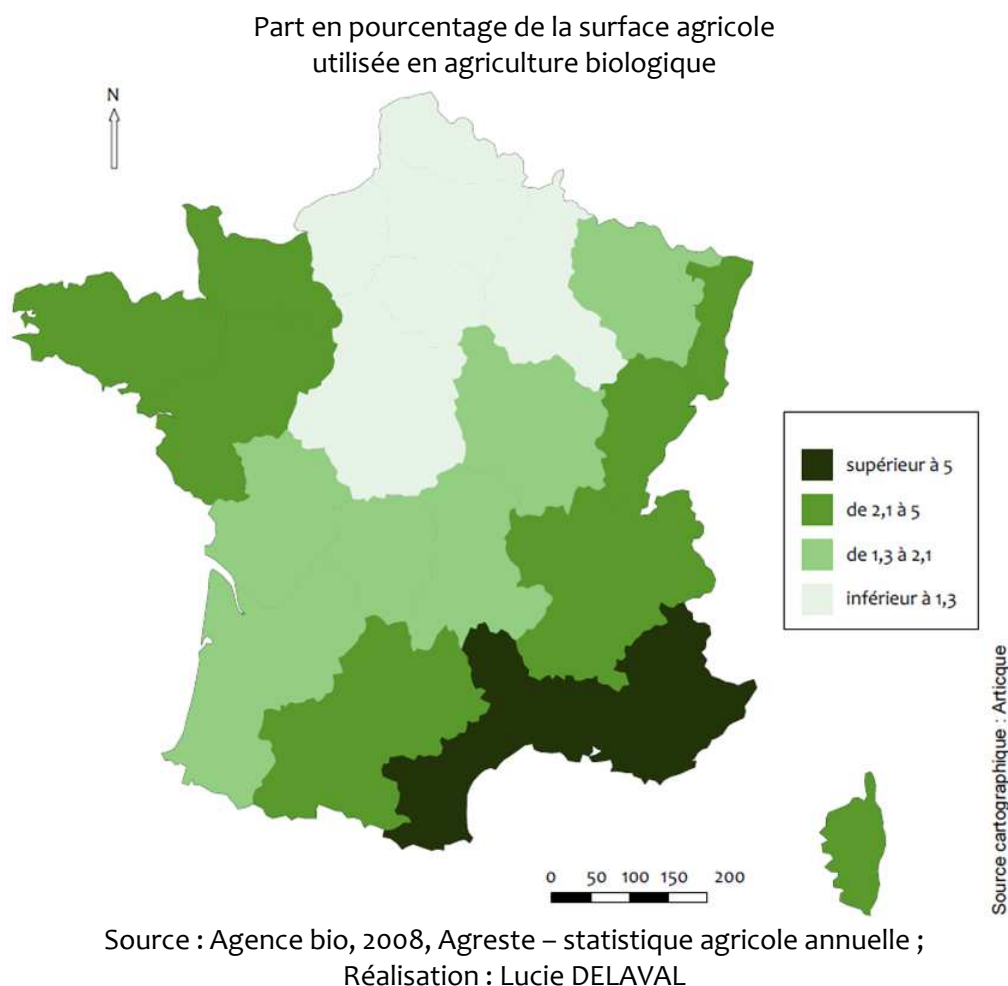


Source :

www.agencebio.org

⁵ Extrait du site de la Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne (FRAB).

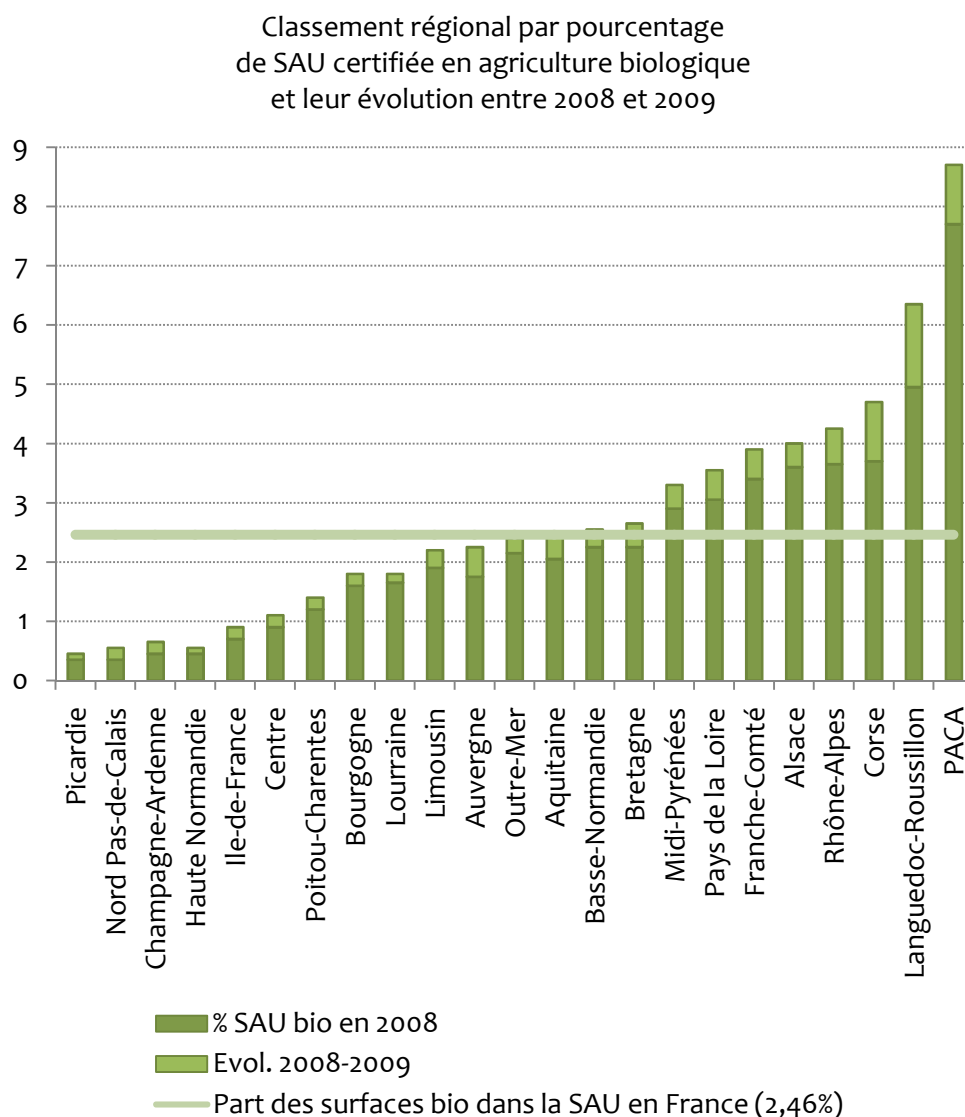
Cette dernière s'est développée moins rapidement en Champagne-Ardenne que dans les autres régions françaises. En effet, selon les derniers chiffres, il n'y a que **300 exploitations engagées** en agriculture biologique ou en conversion dans la région. Elles occupent 1% de la SAU⁶ alors que la moyenne au niveau national est à 2,5% et que l'objectif du Grenelle 1⁷ est de 6% avant 2012.



⁶ « La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) » d'après l'INSEE.

⁷ Extrait de l'article 31 de la loi « Grenelle 1 » : « De parvenir à une production agricole biologique suffisante pour répondre d'une manière durable à la demande croissante des consommateurs et aux objectifs de développement du recours aux produits biologiques dans la restauration collective publique ou à des produits saisonniers à faible impact environnemental, eu égard à leurs conditions de production et de distribution. Pour satisfaire cette attente, l'Etat favorisera la production et la structuration de cette filière pour que la surface agricole utile en agriculture biologique atteigne 6 % en 2012 et 20 % en 2020. A cette fin, le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique sera doublé dès l'année 2009 afin de favoriser la conversion des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique. » d'après www.legifrance.gouv.fr.

Avec 6 775 ha certifiés et 2 200 ha en conversion, la Champagne-Ardenne se plaçait **dans les 3 dernières régions françaises** en 2009 en pourcentage de SAU certifié dans ce domaine. La situation a peu évolué depuis.



Source : Agence Bio / OC ; Réalisation : Lucie DELAVAL

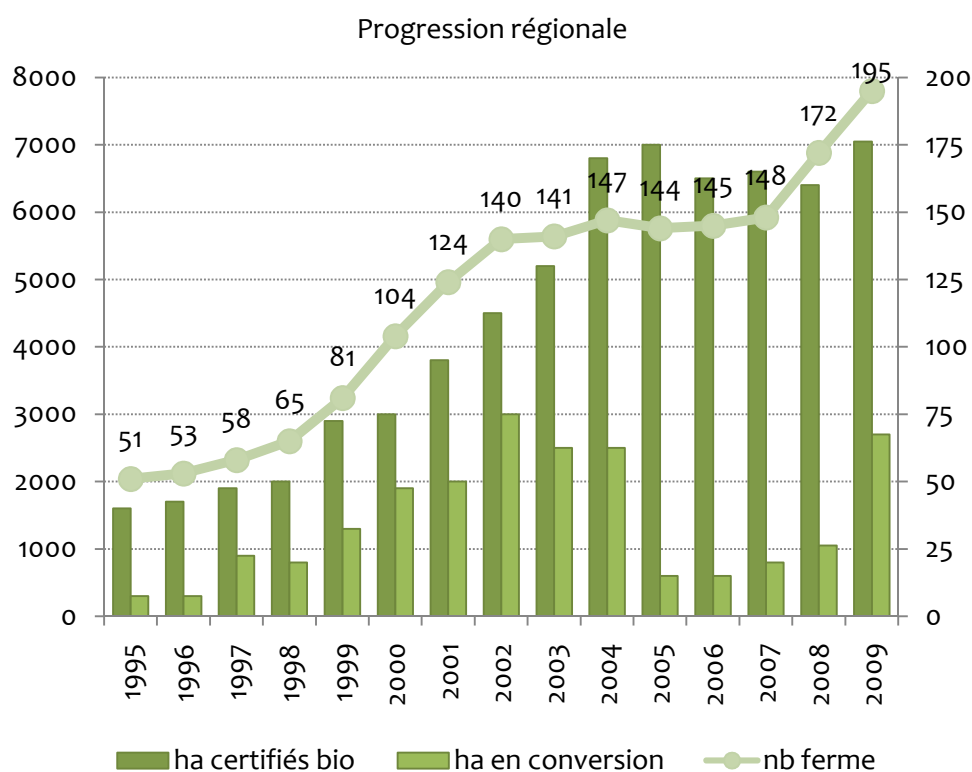
Au-delà des conséquences environnementales, ce retard aura sans doute des répercussions au niveau économique. En effet le marché du bio a connu une croissance conséquente ces dernières années, ce qui représente autant de parts de marchés auxquelles les agriculteurs champardenais n'ont pu bénéficier.

B. Bilan sur la filière agrobiologique en Champagne-Ardenne :

1. Situation générale : un avenir prometteur :

Aujourd'hui la Champagne-Ardenne compte environ 300 exploitations en conversion ou certifiées en agriculture biologique sur près de 15 000 ha dont 7 000 certifiés. Ceci représente **1,2% des exploitations bio française** et **1,5% de la surface cultivée en bio en France**.

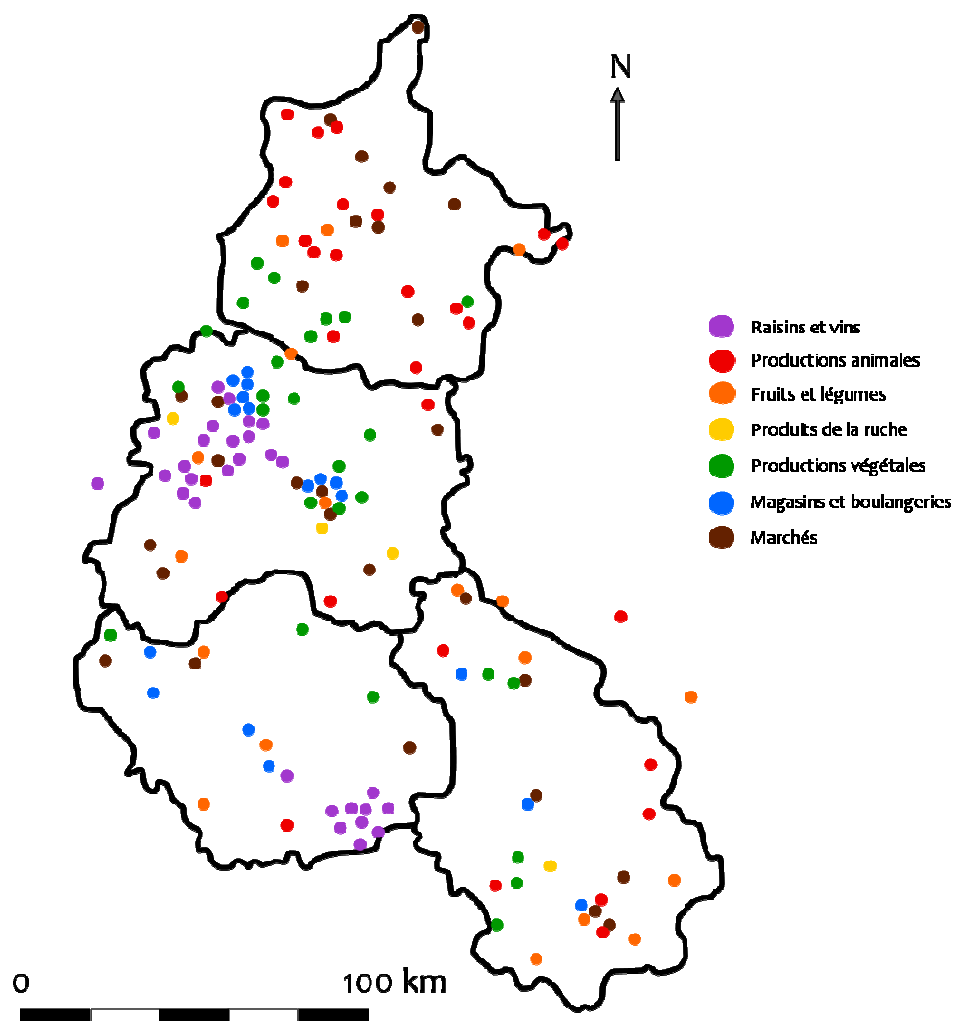
Malgré le retard régional, l'agriculture biologique **ne cesse de prendre de l'ampleur** depuis quelques années. Depuis 2000, le nombre d'exploitations a plus de doublé et le nombre d'hectares certifiés a été multiplié par 2,5. **Et ce alors que la tendance générale montre de le métier d'agriculteur disparaît et que le nombre d'exploitations baisse de façon significative.**



Source : FRAB ; Réalisation : Lucie DELAVAL

La région a un **potentiel de développement** en agriculture biologique grâce à sa situation géographique près de la région parisienne et au centre de l'Europe. De plus il y a la présence de PME et PMI de l'agroalimentaire et d'une diversité de productions qui contient la viticulture, le maraîchage, les grandes cultures et les légumes de plein champ. Et aussi en élevage avec une production bovine pour la filière laitière ou viande, une production ovine exclusivement en circuits courts, quelques producteurs de porcs et de volailles et des apiculteurs.

Carte non exhaustive de la liste des producteurs et des structures
en Champagne-Ardenne



Source : Guide Bio édition 2011 – Version non définitive⁸ ;

Réalisation : Lucie DELAVAL

Les **changements** s'effectueront autour de filières préexistantes ou en cours de structuration, telles que :

- La gestion du dispositif de commercialisation des céréales et oléoprotéagineux ;
- La création d'une coopérative bio ;
- Le développement de la filière régionale du pain bio ;
- La création de filière bio dans les coopératives conventionnelles.

Et ne pourront vraiment voir le jour que grâce à un travail en coordination entre les acteurs du territoire et ceux de la filière agrobiologique.

⁸ Car en cours d'élaboration pendant l'exercice du PIND

2. Fédération Régionale des AgroBiologistes (FRAB) de Champagne-Ardenne et ses partenaires :

a. Un acteur à toutes les échelles :

La FRAB est une association de construction et de développement de la filière de l'agriculture biologique au niveau régional.

Elle regroupe 5 associations :

- l'Agrobio Ardennes ;
- l'Agrobio en Champagne (Marne) ;
- l'Agriculture Biologique et Biodynamique de l'Aube (ABBA) ;
- le Groupement des AgroBiologistes de la Haute-Marne (GAB 52) ;
- l'Association Interprofessionnelle des Vins de l'Agriculture Biologique de Champagne (AIVABC).

Logo de la FRAB de Champagne-Ardenne



Source : FRAB

La FRAB Champagne-Ardenne bénéficie du soutien de nombreuses institutions publiques. En 2010, elle a eu le soutien financier de la Région Champagne-Ardenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Agence Bio.

b. Un acteur incontournable du développement local :

« La FRAB a su se faire reconnaître comme référent sur les projets d'approvisionnement bio et local en région. Son action rayonne aussi au-delà des frontières, puisque plusieurs de nos projets régionaux sont montrés en exemple au niveau national : la structuration de « Manger Bio Champagne-Ardenne » (MBCA), des démarches de villes comme Charleville-Mézières, Reims ou Châlons-en-Champagne.

Le travail de la FRAB en 2010 s'est réparti selon 3 axes :

- AMONT : accompagner les producteurs impliqués, accompagner les professionnels intéressés par ce débouché, accompagner l'autonomisation de MBCA,
- AVAL : accompagner les collectivités par des actions de sensibilisation, d'expertise ou de formation collectivement ou individuellement,
- TRANSVERSAL : coordonner les démarches de RC bio en région, assurer la communication autour des repas bio et réaliser des animations auprès des convives, participer à la dynamique nationale (observatoire de la restauration collective bio, formations sur les marchés publics, approvisionnement de l'Île de France). »

c. Un enjeu primordial : la sensibilisation :

La FRAB à un rôle d'information, de sensibilisation et de promotion de l'agriculture biologique et de ses produits auprès de tous les publics. Elle s'est donc dotée de **divers moyens pour communiquer** avec des publics différents.

Notamment des **moyens visuels** avec une banderole utilisées dans tous les événements, la publication d'une revue « l'Abrégé » et l'animation et la gestion d'un site internet⁹. Elle a aussi récemment coproduit le film « Un autre horizon » qui parle du travail des paysans et des chercheurs dans la région.

Tous les ans un événement appelé « **Printemps Bio** » a lieu dans toute la France. Lors de la première quinzaine de juin, l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique de chaque région se mobilisent pour faire découvrir et expliquer les actions qu'ils mènent. En 2010, **une cinquantaine d'animations** ont été organisées autour de cette opération en Champagne-Ardenne.

Logo de l'opération



Source : FRAB

Les consommateurs et professionnels peuvent découvrir des techniques de travail lors des **visites de fermes** (Fermes Bio Ouvertes et Vignes Bio ouvertes).

Affiches de fermes et vignes bio ouvertes de 2010-2011



Source : FRAB

Il y a des interventions de la part de chargés de missions lors de manifestations. Ils participent à l'organisation et la tenue de stand lors des **foires**.

Tous ces événements et manifestations connaissent un réel succès en accueillant toujours plus de participants et de visiteurs. L'opération « **Printemps Bio** » a été créée en 2000 et diversifie de plus en plus les activités qu'elle propose.

⁹ <http://www.biochampagneardenne.org>.

3. L'agriculture biologique, une base du développement durable :

La région Champagne-Ardenne est l'une des premières régions à avoir finalisée son **plan climat énergie**. Ce plan régional vise à atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto et est en cohérence avec la lutte nationale contre le changement climatique.

Ceci est une illustration des engagements de la région en matière de **développement durable**.

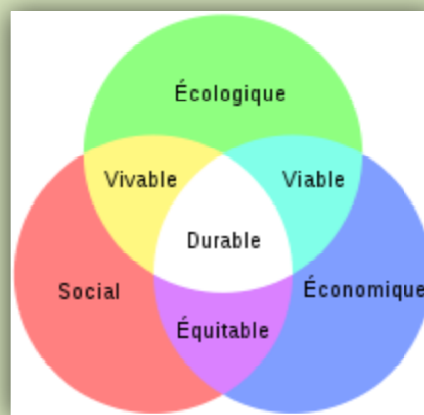


Le développement durable :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » Rapport Brundtland, 1987

Pour être durable, le développement doit reposer sur **trois piliers** :

Schéma du développement durable



Source : Wikipédia

L'agriculture biologique est dépendante de la biodiversité. En étant ainsi l'activité économique la plus proche de la nature, elle est une **base du développement durable**.

Dans une optique de développement durable, le retard constaté en Champagne-Ardenne tente aujourd'hui d'être rattrapé en implantant **une réelle dynamique dans la production**, d'une part, **et dans la consommation** d'autre part. Ceci suppose donc la mise en place de structure de gestion et de commercialisation pour les producteurs conjointement à la sensibilisation pour le grand public. Cette **sensibilisation** passe aujourd'hui par la rencontre avec les acteurs de l'agriculture biologique.

Le succès de ces événements montre **une véritable prise de conscience** de la part des professionnels comme du grand public de l'importance de l'agriculture biologique aujourd'hui. Il est donc nécessaire de renforcer cette dynamique autour de l'information du public en proposant **des activités et des événements toujours plus diversifiés et adaptés**.

La **foire de Fagnières** est un de ces événements. Sa particularité est qu'elle est uniquement organisée autour du Bio et de la nature. Elle a été créée en 2001 et fait partie de l'opération Printemps Bio.

Mais avant de s'attarder sur la foire en elle-même, il est important d'élaborer une esquisse de l'identité de la commune de Fagnières afin de proposer un diagnostic de la foire et de la commune en parallèle.

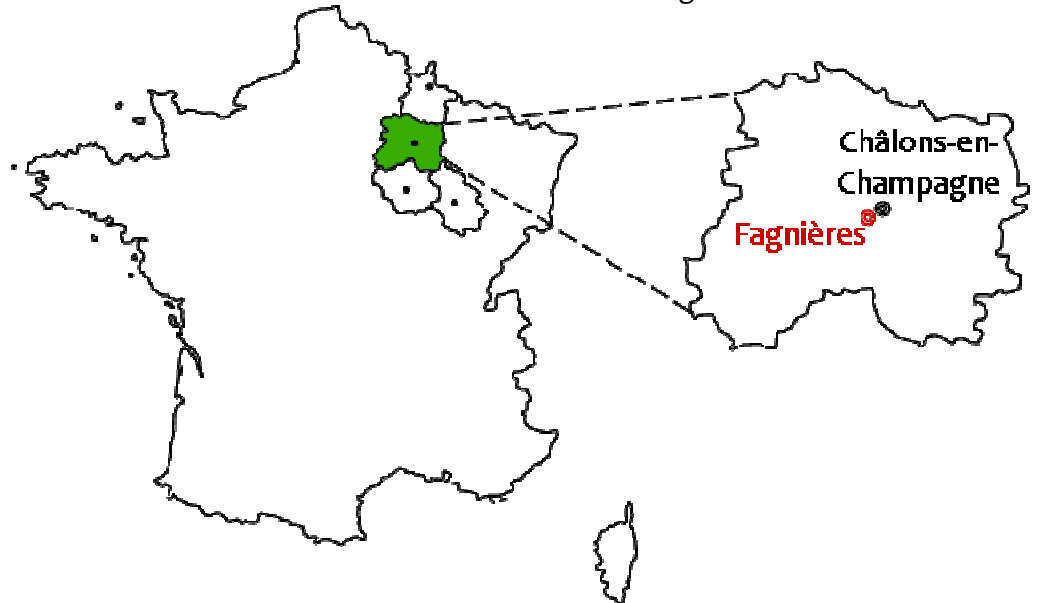
II. Fagnières, le cadre d'étude :

A. Présentation :

1. Mise en contexte : localisation et vue d'ensemble :

La commune de Fagnières est située dans la Marne en banlieue ouest de la préfecture de la Marne et de la région : **Châlons-en-Champagne**.

Localisation de la commune de Fagnières



Réalisation : Lucie DELAVAL

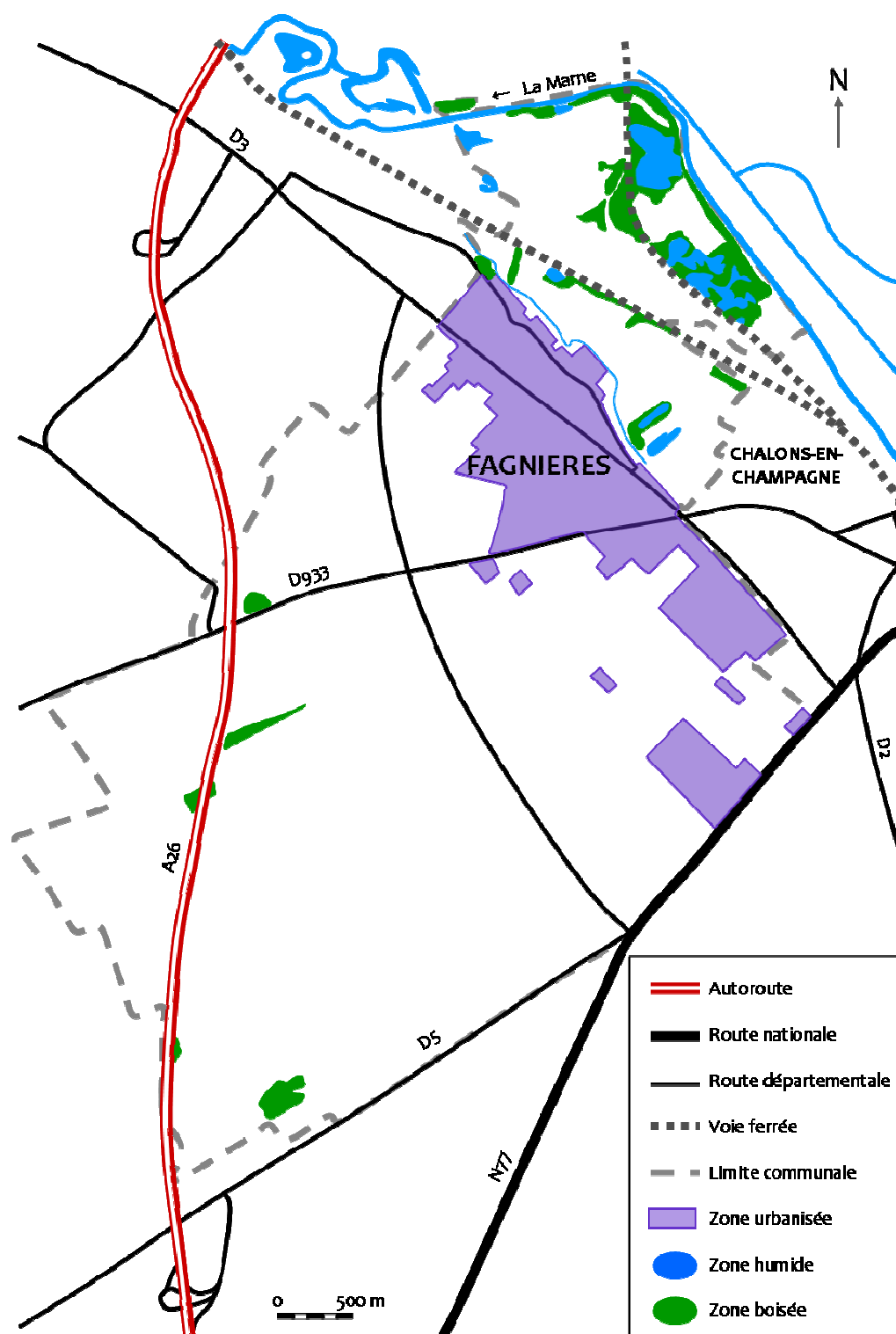
Une représentation du blason de la commune



Source : site de Fagnières

Elle s'étend sur 1 948 ha bordés par la Marne au Nord et par la route nationale N77 et la route départementale D5 au Sud. Elle est limitée par l'autoroute A26 à l'Ouest et la ville de Châlons-en-Champagne à l'Est.

Carte synthétique du territoire communal



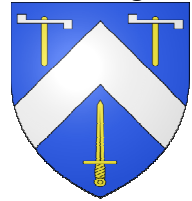
Fond de carte : Plan local d'urbanisme de Fagnières ;
Réalisation : Lucie DELAVAL

2. Histoire de la commune :

❖ Une activité ouvrière sur des anciens marécages :

L'histoire de Fagnières est étroitement liée à celle de **Châlons-en-Champagne**. Ces deux territoires étaient autrefois séparés par une frontière naturelle : la Marne. A l'époque le territoire de Fagnières comportait deux zones : le « Grand Fagnières » et le « Petit Fagnières » apparu suite à l'assèchement des terres marécageuses.

Blason de Fagnières

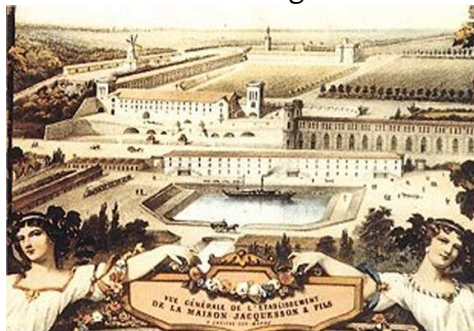


Source : Wikipédia

La première auberge « A la ville de Paris »¹⁰ y voit le jour à la Révolution le 4 août 1789. Ce territoire connaît un **essor rapide** grâce à sa position stratégique sur l'axe Paris-Strasbourg qui, fréquentée par le roulage¹¹, attira des artisans et ouvriers dont les activités étaient indispensables aux roulages.

❖ Le développement du « Petit Fagnières » et les tentatives d'annexions :

Etablissement Jacquesson dans le « Petit Fagnières »



Source :

Folklore de Champagne, n° 126-7

En août 1792, la Patrie étant en danger, Châlons fut choisie pour implanter un camp de circonscription de volontaires. Le site du Mont Saint-Michel situé en hauteur sur le territoire de Fagnières fut retenu. Peu de temps après et près de cet endroit un nouveau type de commerçant apparut, les négociants en vins de Champagne. Ils y creusèrent des caves.

Puis en 1849, la Gare de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est est inaugurée.

Après deux tentatives ratées d'annexion en 1847 et 1875, en 1887 le « Petit Fagnières » fut finalement rattaché au territoire de Châlons. Dès lors, **Fagnières perdit près de 60 % de sa population** qui redescendit à 285 habitants.

¹⁰ Située près de la célèbre voie romaine Agrippa

¹¹ Transport routier de l'époque à reformuler

❖ Une expansion progressive à l'après-guerre :

Cette population dépasse les 700 habitants en 1960 puis ne cesse d'augmenter pour atteindre 2500 habitants vers 1970. Une vague de construction commence ainsi en **prolongement du centre historique** : le « Vieux Fagnières ».

Place de l'Eglise
du « Vieux Fagnières »



Prise de vue : Lucie DELAVAL

A partir des années 80, la ville se prépare à l'arrivée de nouveaux habitants en construisant un nouveau quartier entier « Les Collines » et en prolongeant le quartier « Bristol »¹². Cette nouvelle population s'installe progressivement participant à **l'émergence d'une zone commerciale** et, plus particulièrement, du centre commercial « Centre Ouest » situé entre le « Vieux Fagnières » et « Les Collines ».

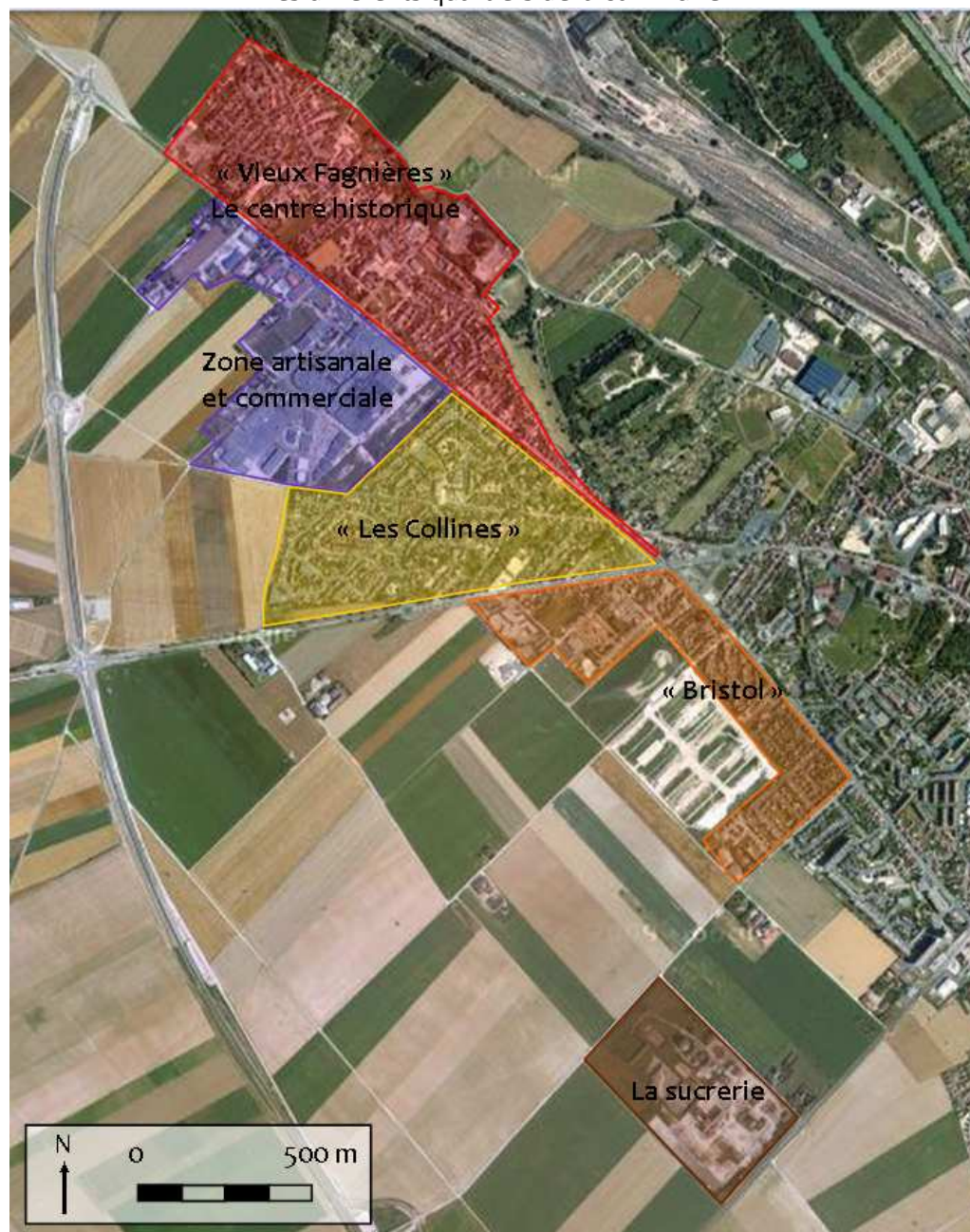
La zone commerciale à proximité des quartiers résidentiels



Source : www.panoramio.com ; Réalisation : Lucie DELAVAL

¹² Quartier situé en bordure de l'ancien quartier du « Petit Fagnières » aujourd'hui appelé « Rive Gauche ».

Les différents quartiers de la commune

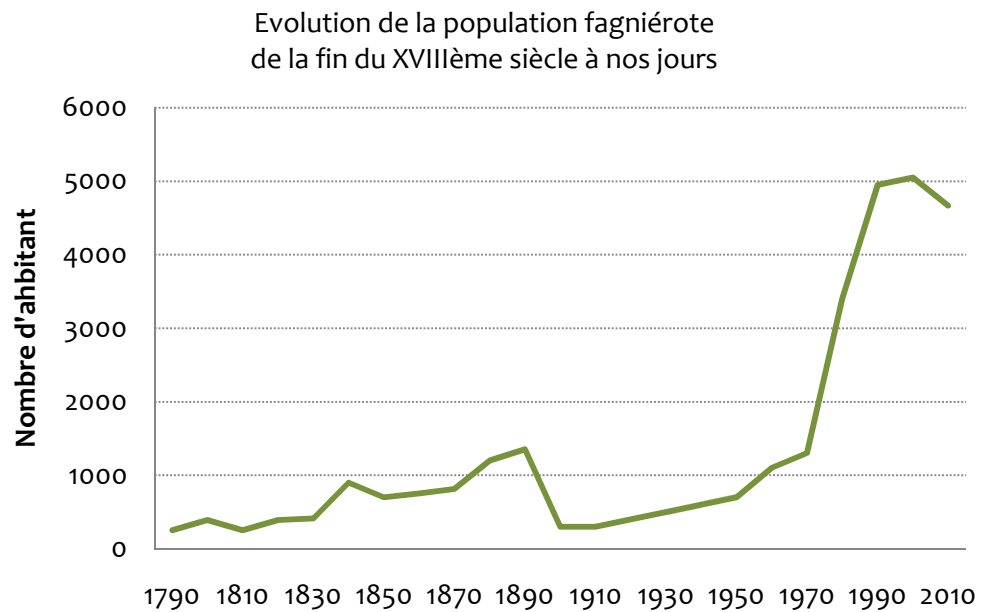


Fond de carte : Google Map ; Réalisation : Lucie DELAVAL

L'activité économique de la ville prend de l'ampleur à cette période grâce à l'ouverture d'une **sucrerie**. Cette ouverture a permis à la ville de prendre une nouvelle dimension car aucune activité industrielle n'existait auparavant. Mais sa fermeture en 2004 a provoqué une perte importante du nombre d'emploi à Fagnières et a entraîné un départ de population.

❖ Fagnières aujourd'hui :

La population atteint 5000 habitants à la fin des années 90. Depuis le **renouvellement de population s'est essoufflé** et le nombre d'habitant a stagné.



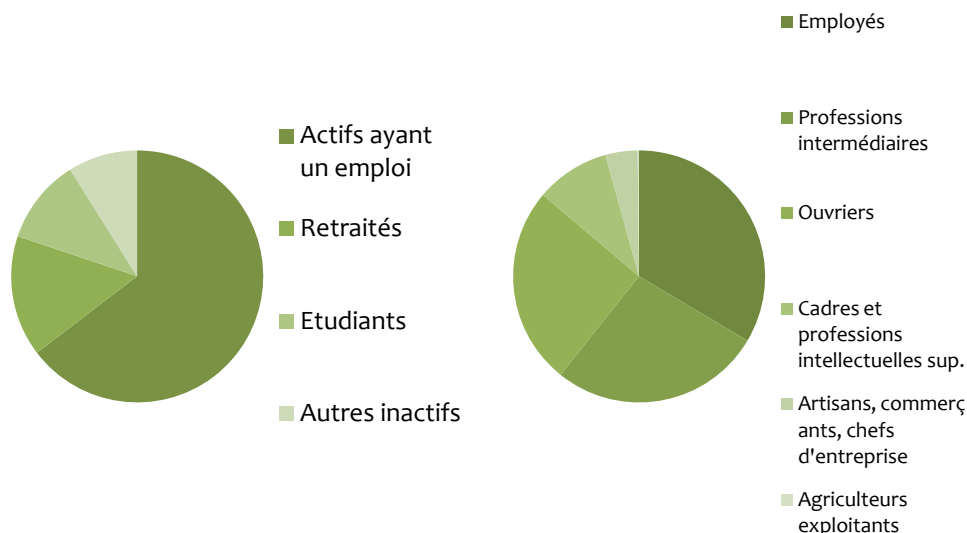
Source : Cassini ; Réalisation : Lucie DELAVAL

Aujourd'hui, la moyenne d'âge se situe entre **45 et 59 ans** et le ménage représentatif de la population est partagé entre un **couple avec enfants** (36,6%) et un **couple sans enfant** (38,5%).

En effet, on constate un vieillissement de la population avec un départ des jeunes qui partent étudier ou travailler ailleurs.

Au niveau de l'emploi, la population active représente les deux tiers de la population. Elle est majoritairement constituée **d'employés, de professions intermédiaires et d'ouvriers**.

Répartition de la population par type d'activité et répartition de la population active en 2007



Source : INSEE - RP2007 ; Réalisation : Lucie DELAVAL

La communauté des agriculteurs de la commune est représentée par une majorité d'ouvriers contre une minorité d'exploitants. Ceci est commun à une large majorité de commune.

Cependant **seul un de ces agriculteurs est converti à l'agriculture biologique**.

❖ Fagnières demain :

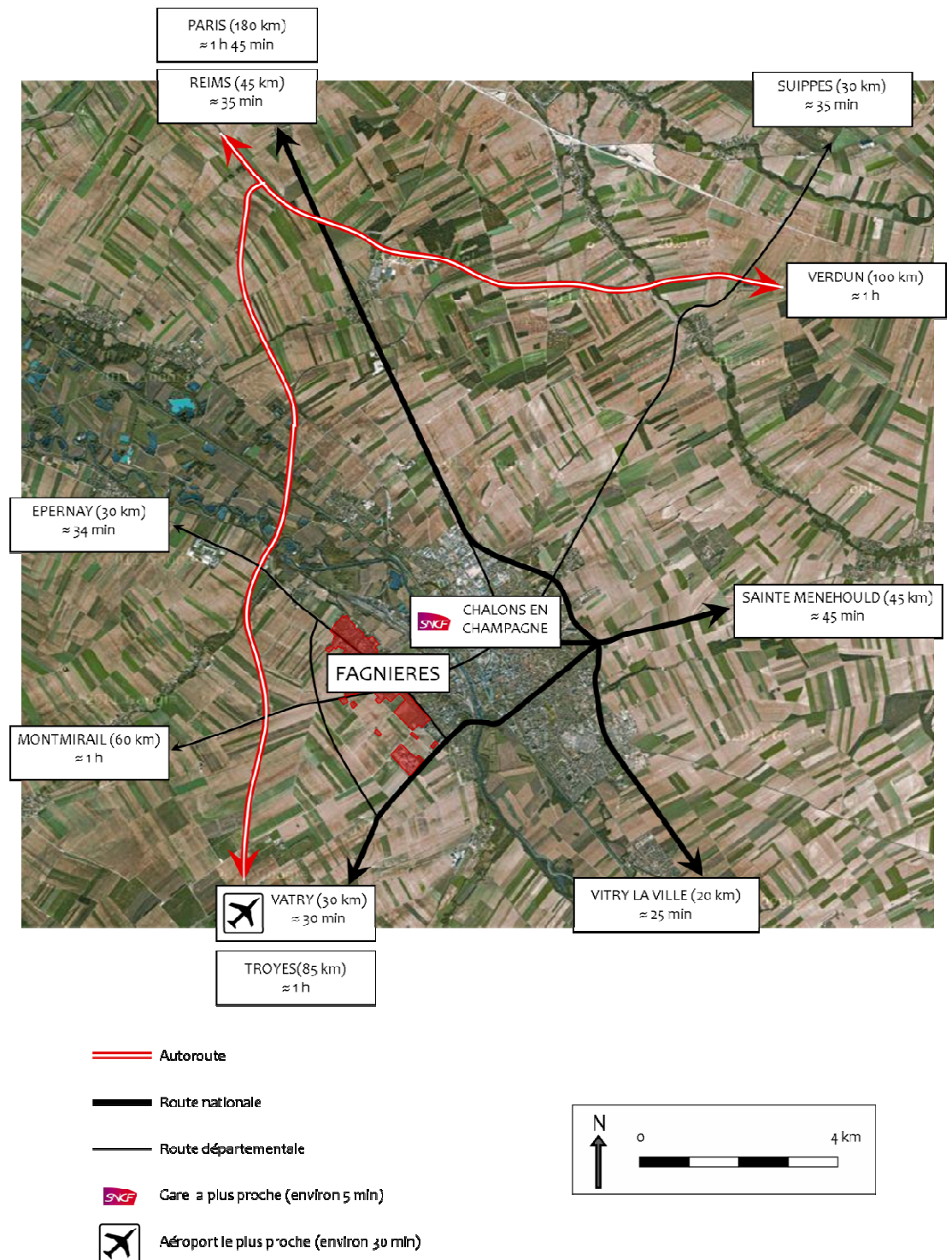
On constate que près d'un **sixième de la population est retraitée**, d'où les projets communaux sur la mise en place d'une maison médicalisée pour personnes âgées dépendantes et d'une résidence pour personne âgées valides.

Mais la commune est aussi promise à un **nouveau développement** dans un futur proche avec l'arrivée de nouveaux habitants dans des logements en cours de construction, l'amélioration des équipements sportifs et l'agrandissement de la zone commerciale et artisanale.

3. Des infrastructures de transport variées:

Aujourd'hui cette ville se situe toujours à un **endroit stratégique**. L'autoroute A26 est accessible en quelques minutes, permettant une liaison rapide avec Troyes, Reims, Verdun et même **Paris, en moins de 2 heures**.

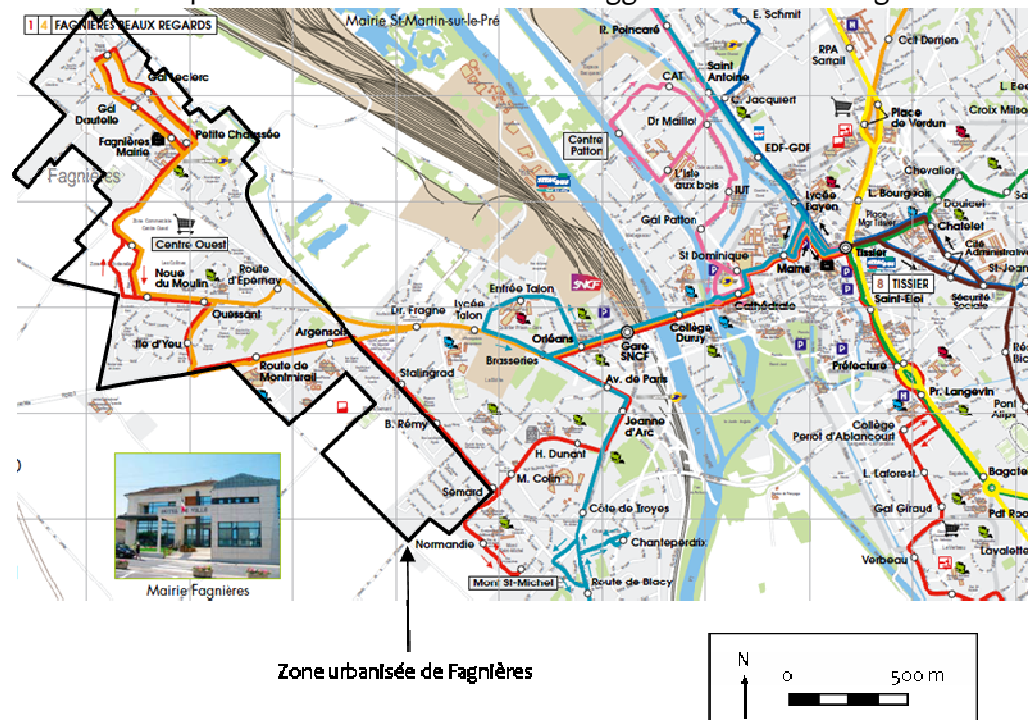
Accessibilité de Fagnières par voie routière



Fond de carte : Google Map ; Réalisation : Lucie DELAVAL

De plus la ville bénéficie d'un **réseau de bus** à l'échelle de la communauté d'agglomération puisque 2 des 8 lignes de la « SITAC » desservent la commune. Ces 2 lignes desservent la commune en raison d'un **bus tous les quarts d'heure** pour chacune d'elles du **lundi au samedi**. Il est à noter que cette desserte se fait sur la **globalité du territoire urbanisé** de la commune.

Desserte par les bus de la Communauté d'agglomération dans Fagnières



Fond de carte : Plan du réseau de bus « SITAC » ;
Réalisation : Lucie DELAVAL

4. Une commune péri-urbaine dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne :

Fagnières est la 3^{ème} **ville de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC)** « Cité en Champagne » depuis la création de cette dernière le 1^{er} janvier 2000¹³. Elle regroupe 13 communes pour un total d'environ 65 000 habitants sur près de 176 km².

¹³ Anciennement le « District de Châlons-en-Champagne » créée le 13 décembre 1963.

Localisation de Fagnières au sein de la CAC



Fond de carte et logo : Wikipédia ; Réalisation : Lucie DELAVAL

Ces compétences **obligatoires** sont :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Équilibre social de l'habitat ;
- Politique de la ville dans la Communauté d'Agglomération ;
- Gestion du centre de secours contre l'incendie.

Ces compétences **optionnelles** sont :

- Voirie d'intérêt communautaire ;
- Assainissement ;
- Environnement et cadre de vie ;
- Collecte et traitement des déchets.

Et ces compétences **facultatives** sont :

- Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire ;
- Aménagement de zones d'habitation d'intérêt communautaire ;
- Participation aux réalisations d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur ;
- Participation aux actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire ;
- Réalisation des pistes cyclables ;
- Gestion, entretien et fonctionnement des piscines ;
- Fourrière pour animaux ;
- Actions de promotion en faveur du tourisme ;
- Subventions aux clubs sportifs de haut niveau ;
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Curage, entretien et fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales¹⁴.

¹⁴ d'après le site de la CAC

Fagnières est incluse dans les projets de la communauté d'agglomération, notamment celui à propos du développement urbain rive gauche. **Elle est aussi soutenue financièrement dans certains de ses projets communaux.**

B. Un territoire tourné vers l'environnement :

La particularité de la commune de Fagnières parmi toutes celle de la CAC est qu'elle accord un effort plus particulier sur la préservation de l'environnement.

1.Des espaces verts récompensés grâce à un service communal innovateur :

❖ Les 3 fleurs et les balades fleuries :

Panneau d'entrée de ville



Prise de vue : Lucie DELAVAL

La commune possède **18 ha d'espaces verts publics** qui ont été récompensés par l'obtention d'une 3^{ème} fleur nationale en seulement 4 ans.

La commune participe au « concours des villes et villages fleuris » afin de promouvoir un **cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement**, pour les habitants et les touristes, favorisant le lien social et l'attractivité touristique. Elle a obtenu sa première fleur en 2003, puis sa deuxième en 2004 et sa troisième en 2007.

Et, en prenant exemple sur le comité départemental de tourisme, elle a mis en place une **balade fleurie** qui permet de visiter la ville suivant un parcours fléché.

Panneau de présentation des balades fleuries de Fagnières



Source : site de Fagnières

❖ L'élagage, le fauchage et la gestion différenciée :

Cette réussite est en partie permise grâce à un **service communal qui travaille de façon écolo.**

Un des exemples les plus marquants est que les branches issues de l'élagage¹⁵ sont broyées pour être réutilisées sous forme de copeaux dans les massifs de la commune.

Depuis 2010, la commune pratique une gestion différenciée des espaces. Ces espaces nécessitent un entretien variable, certains sont entretenus très régulièrement alors que d'autres sont laissés au naturel.

Ainsi les plantes sont choisies par rapport à leurs propriétés et le fauchage est raisonné.

Différents massifs de la commune



Prise de vue : Lucie DELAVAL

❖ Une gestion de l'eau :

La commune a mis en place un système de **récupération d'eau de pluie** en installant des cuves dans différents bâtiments de la ville, suivant le tableau suivant :

Surface de toit et équipements pour la récupération des eaux de pluie

Bâtiment	Surface de toiture (m²)	Équipement
Le centre culturel André Gallois	1100	2 cuves de 24 m³
Le pôle petite enfance	550	2 cuves de 24 m³
Le centre de loisir	850	1 cuve de 24 m³

Source : Jacky DEHAN - CETE¹⁶ de l'Est

Environ **90 m³ d'eau** sont récupérés, puis réutilisés dans l'arrosage des massifs, des fleurissements hors-sol, du terrain de foot et aussi réintégrés dans le réseau d'eau non consommée de certains bâtiments.

Cette gestion originale de l'eau dans la ville a été présentée au cours d'une conférence lors d'une journée technique organisée par le Centre d'Etudes

¹⁵ Opération qui consiste à couper certaines branches d'un arbre.

¹⁶ Centre d'Etudes Techniques et l'Équipement.

Technique de l'Est (CETE) le 21 octobre 2010 à Nancy sur les pratiques, les enjeux et les perspectives de la récupération et de l'utilisation des eaux de pluie.

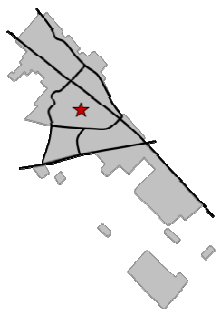
2. Des constructions et des projets en faveur de l'environnement :

Certains bâtiments ne se contentent pas de servir le support à des activités écolo, ils adoptent eux aussi une qualité environnementale.

❖ Le pôle de la petite enfance :

Le pôle de la petite enfance ouvert en septembre 2006 a été réalisé sur le principe **Haute Qualité Environnementale** (HQE).

Localisation et devanture du pôle de la petite enfance de Fagnières



Réalisation et prise de vue : Lucie DELAVAL

❖ Le centre de loisir :

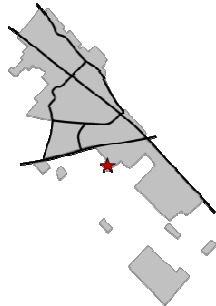
Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) terminé en 2010 est aussi HQE. Les chantiers ont intégré la **gestion des déchets**.

Son implantation a été choisie de façon optimale par rapport au soleil. Les matériaux utilisés pour la construction sont **recyclables**. Les menuiseries extérieures sont en aluminium, matériau **durable** sans entretien.

Il est équipé de **panneaux solaires** pour la production d'eau chaude. Le chauffage est réalisé par des planchers chauffants basse température et le traitement de l'air est en double flux.

De plus il possède un système de récupération d'eau de pluie comme dit précédemment permettant d'arroser une partie des aménagements paysagers situés autour des bâtiments.

Localisation et devanture du CLSH



Réalisation et prise de vue : Lucie DELAVAL

❖ Le projet « Champ aux écus » :

Un quartier entier est actuellement en construction. Il est entrain d'accueillir des Bâtiments Basse Consommation (BBC) HQE et Très Haute Performance Energétique (THPE) à ossature bois. Il y aura une forte présence du végétal grâce aux aménagements paysagers autour des logements et la présence d'un **grand parc** à proximité.

Localisation et plan de masse du projet du site « Champ aux écus »



Source : site de Fagnières ; Réalisation : Lucie DELAVAL



Le Plan Bâtiment Grenelle :

Logo de la « RT 2012 »



Source : www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

A partir du **1^{er} janvier 2013**, toutes les nouvelles constructions devront répondre à la nouvelle réglementation thermique dite « RT 2012 » qui permettra la **généralisation de la construction des bâtiments basse consommation**. Les constructions neuves devront ainsi avoir une consommation d'énergie primaire inférieure à **50kWh/m²/an** contre les 150kWh/m²/an de la « RT 2005 ».

3. Une participation des habitants :

Des évènements ont eu lieu plusieurs fois en mobilisant les habitants de la commune, les **Fagniérots**.

❖ Tous les habitants... :

Depuis avril 2009, la commune organise tous les ans une **distribution de compost** aux Fagniérots dans le cadre du Grenelle local de l'environnement. Ce compost est acheté par la commune dans l'unité de valorisation des biodéchets située à la Veuve (à 15km) et le transport est pris en charge par la CAC.

La commune, qui a beaucoup participé à l'opération « **Nettoyons la nature** », a mis un terme à cette participation car les sacs revenaient vides ou presque.

Aujourd'hui elle s'implique davantage à éduquer les jeunes Fagniérots aux gestes écolos notamment avec le **tri sélectif**. Durant la semaine nationale du développement durable, plusieurs activités ont eu lieu dans le CLSH et restaurant scolaire lors de la pause du midi pour sensibiliser les jeunes au tri.

❖ ... mais surtout les jeunes :

La commune est très engagée dans l'éducation des jeunes et la prévention de la délinquance. En partenariat avec l'Association des Cités de Champagne Prévention (ACCP), elle organise des « **Chantiers jeunes** » où une douzaine de jeunes de 13 à 25 ans sont encadrés par des animateurs en raison de deux fois par an, lors des vacances scolaires de février et d'avril.

Ces « chantiers » tournent autour de thématiques telles que : la santé, la sécurité, la réussite scolaire, l'habitat et **l'aménagement du territoire**. Lors de ces travaux, les jeunes sont sensibilisés à l'environnement et leur participation à l'aménagement des espaces verts est récompensée par un voyage à l'étranger.

Enfin pour les plus petits, un **jardin éducatif** à été mis en place au CLSH où les enfants cultivent des aromates.

4. Un territoire qui se fait connaître :

Elle s'implique aussi dans **la communication et la promotion de son cadre de vie** en participant à des salons dont le Salon de l'environnement de Châlons-en-Champagne.

Elle organise aussi, en collaboration avec la Fédération Régionale des AgroBiologistes, une **foire sur le Bio et la nature**.

Affiche de la 10^{ème} Foire BIO de Fagnières



Source : Mairie de Fagnières

Fagnières est donc une **ville péri-urbaine** de l'agglomération de Châlons-en-Champagne. Elle se présente avant tout comme une **ville résidentielle** qui promeut un **cadre de vie respectueux de l'environnement**.

La suite de ce diagnostic a concerné **les habitudes en général des fagniérots avec le monde de l'agriculture biologique**.

C. Et les fagniérots ? :

1. Intérêt et méthodologie du questionnaire :

Mon travail a ici consisté en **l'élaboration d'une enquête** auprès des habitants de Fagnières.

Il m'a semblé pertinent de savoir, dans un premier temps, comment se plaçait la population par rapport à leur utilisation, ou non, de produits bio et plus précisément dans leur alimentation. Puis dans un second temps, si la création de jardins familiaux ou d'ateliers autour de l'alimentation et/ou jardinage les intéressaient.

En effet on assiste aujourd'hui à des changements en matière de projets urbains. Ils prennent de plus en plus une nouvelle dimension avec la **concertation**, voire la **participation** des usagers à leur élaboration. La présence de ce nouvel acteur permet aux projets d'être le plus possible en adéquation avec les besoins et les envies de la population. La ville prend ainsi une **dimension désirable**.

J'ai récupéré une trentaine de questionnaires après en avoir distribué plus d'une centaine répartie entre la mairie, le centre commercial et les personnes que j'ai rencontrées pendant mes démarches.

Je me suis aussi entretenue plus particulièrement avec les personnes qui ont bien voulu **prolonger la discussion** après avoir répondu au questionnaire.

Ce questionnaire est **représentatif de la population fagniérote** avec une bonne répartition entre le nombre d'hommes et de femmes interrogés. Ils étaient à 40% employés et vivaient à 44% en couple sans enfant et à 38% en couple avec enfant(s).

2. Le bio et les fagniérots :

❖ La perception des produits bio :

Pour la plupart des fagniérots interrogés, le Bio est avant tout un **mode de production et un mode de consommation différent**. Une personne a plus particulièrement parlé d'effet de mode. Selon elle le Bio a produit un buzz¹⁷ considérable ces dernières années mais pourrait très bien disparaître aussi vite comme toute mode.

Les personnes se présentant très intéressées par les produits bio ont entre 40 et 60 ans. Ceci concorde avec les études qu'il y a pu avoir au niveau national où l'on constate un **manque d'intérêt chez les populations jeunes**.

¹⁷ Technique marketing consistant, comme son nom l'indique, à faire du bruit autour d'un nouveau produit ou d'une offre, d'après Wikipédia.

❖ La consommation des produits bio :

75% des personnes interrogées déclarent avoir déjà consommé ou utilisé des produits bio. Cette consommation se révèle majoritairement **occasionnelle** (50%) et **dans le cercle familial** (68%). Ceci peut s'expliquer par le manque de ces produits dans les restaurants et les selfs.

❖ L'achat des produits bio :

Les achats sont essentiellement faits dans des grandes surfaces et magasins spécialisés (59%) contre très peu chez les producteurs (12%).

Les achats concernent principalement les denrées alimentaires et, plus précisément, les **fruits et légumes** (31%). Deux personnes interrogées ont aussi ajouté qu'ils étaient issus de leur jardin.

Les principales raisons les incitant à acheter bio sont : **la qualité des produits** (64%) et **leur goût** (54%). Ces produits sont donc choisis pour leur qualité globale. Mais leur achat reste freiné par **leur prix restant trop élevé** pour la grande majorité (60%). Il revenait aussi fréquemment que le manque de diversité des produits posait des problèmes.

Une autre partie du questionnaire avait pour but de **prolonger le diagnostic** sur les habitudes des habitants de la commune dans le but de **préparer un projet d'aménagement**.

3. Les fagniérots et leur jardin :

❖ Leur jardin :

Une **grande majorité** de la population déclare **posséder un jardin**. Ceci peut s'expliquer par la forme des habitations à Fagnières et par la présence de jardins ouvriers. En effet les **habitations sont à 93.6%¹⁸ des maisons individuelles** possédant, pour la plupart, un bout de terrain aménagé en jardin.

De plus **près de 200 ha de jardins ouvriers** sont présents sur le territoire de la commune. Ces jardins sont gérés par une association de Châlons-en-Champagne et sont davantage utilisés par les autres habitants de l'agglomération que les fagniérots.

100% des habitants ayant déclaré avoir un jardin déclarent aussi y **cultiver des fruits ou des légumes**. On peut ainsi noter une grande volonté de cultiver soit même. Lors des entretiens avec des habitants, il est apparu qu'ils cultivaient eux-mêmes une partie de leurs légumes pour des raisons :

¹⁸ Source : INSEE – RP 2007.

- d'habitude : ils l'ont toujours fait. Souvent pour les populations d'un âge avancé ;
- de loisir : ils déclarent aimer jardiner ;
- économiques : ils disent trouver un moyen de payer ces denrées moins chères.

❖ Les projets :

Leur relation avec leur jardin étant déjà bien ancrée dans les habitudes, la mise en place d'autres jardins, même à vocation différente ne constitue pas un chemin à suivre en projet d'aménagement.

En revanche les habitants ont montré un réel engouement pour la mise en place d'**ateliers autour de l'alimentation** afin de savoir quels sont les fruits et légumes de saisons et comment les cuisiner.

Des ateliers culinaires vont être mis en place au centre de ressources à partir de mai 2011. Pour l'instant, il n'y a pas de séances autour de l'alimentation biologique de programmée.

Cet élément sera retenu dans la suite du projet.

La commune de Fagnières est donc une ville à la fois proche des atouts de la campagne et aussi de ceux de la ville. Aujourd'hui elle souffre d'un vieillissement de la population et d'un nombre d'habitant légèrement en baisse alors qu'elle a su se forger une image autour de l'environnement et du développement durable. Elle a réussi à mettre en place une **sensibilisation à tout âge** avec la foire bio, les chantiers jeunes et les activités pendant la pause méridienne pour les plus petits.

Le questionnaire a révélé que **les fagniérots sont représentatifs des français en matière de relation avec les produits bio**. Ce sont les populations de plus de 40 ans qui porte une attention aux produits issus de l'agriculture biologique. Cette attention est due aux qualités des produits mais leur achat reste freiné par les prix. Mais contrairement à la moyenne nationale, **les fagniérots sont plus impliqués dans la production de fruits ou légumes dans leur jardin**. Tous les participants aux questionnaires possédant un jardin ont déclaré y cultiver une partie des fruits ou légumes qu'ils consomment.

Enfin une dernière partie du questionnaire portait sur l'information et la sensibilisation de la population sur le bio et, plus particulièrement, avec la foire Bio de Fagnières. Il était question de savoir **comment la population se plaçait par rapport à cet évènement et ce qu'elle en pensait**.

Le questionnaire a révélé qu'il y avait un réel engouement pour la foire dans son rôle informatif. **31%** des personnes interrogées ont révélé que la foire leur paraissait être **un bon moyen de s'informer**.

Mais avant d'étudier les résultats plus en détails, je vous propose de vous présenter la foire dans son ensemble et son évolution depuis sa création.

III. La Foire Bio annuelle :

A. 9 ans de rétrospective :

1. L'arrivée à Fagnières :

L'initiative de créer une foire bio a été émise au début des années 2000 par **un groupe d'agriculteur** du secteur convertis à l'agriculture biologique. Ils cherchaient un cadre valorisant pour recevoir un tel évènement. Mais faute d'avoir trouvé une ferme assez grande et adaptée pour accueillir le grand public, ils se sont tournés vers les municipalités. La commune de Fagnières a répondu à l'appel puisqu'elle avait, elle aussi, eu l'idée de créer une manifestation sur le thème de l'agriculture biologique.

2. Le déplacement vers le centre culturel André Gallois pour plus d'espace :

La toute première édition a eu lieu en 2001 dans le gymnase Gérard Vincent à proximité de la mairie de Fagnières. L'endroit possédant un espace limité, la foire fut déplacée l'année suivante dans **le centre culturel André Gallois**.

Localisation dans le centre culturel André Gallois

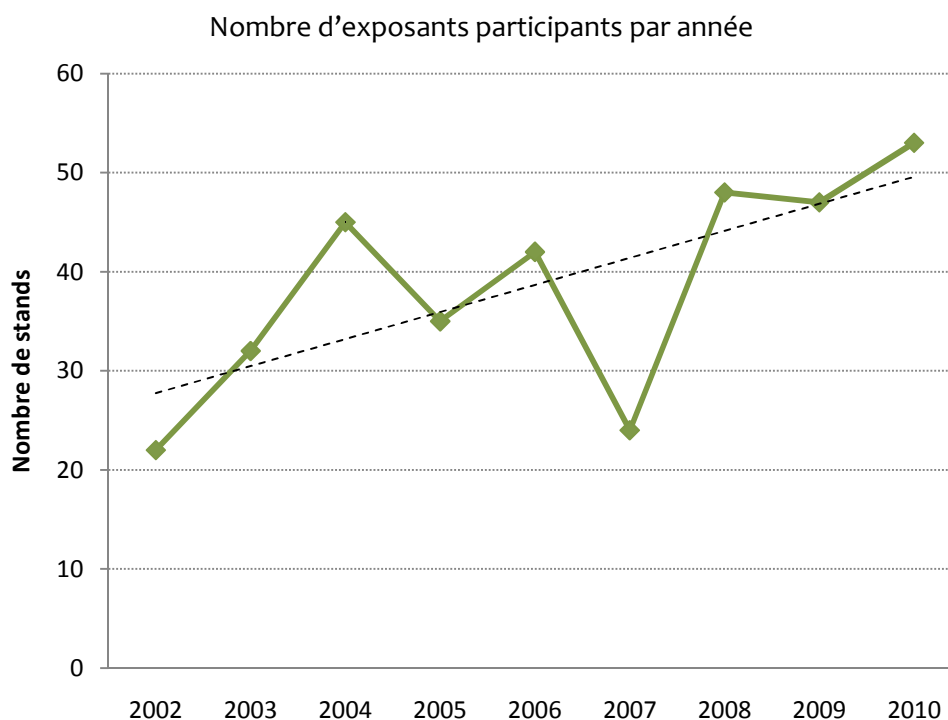


Fond de carte : Google Map ; Réalisation et prise de vue : Lucie DELAVAL

Le **parking** a été réquisitionné progressivement pour permettre de recevoir plus d'exposants.

3. Une salle remplie d'exposants qui se sont diversifiés :

Ces changements ont permis progressivement de faire participer de plus en plus d'exposants.



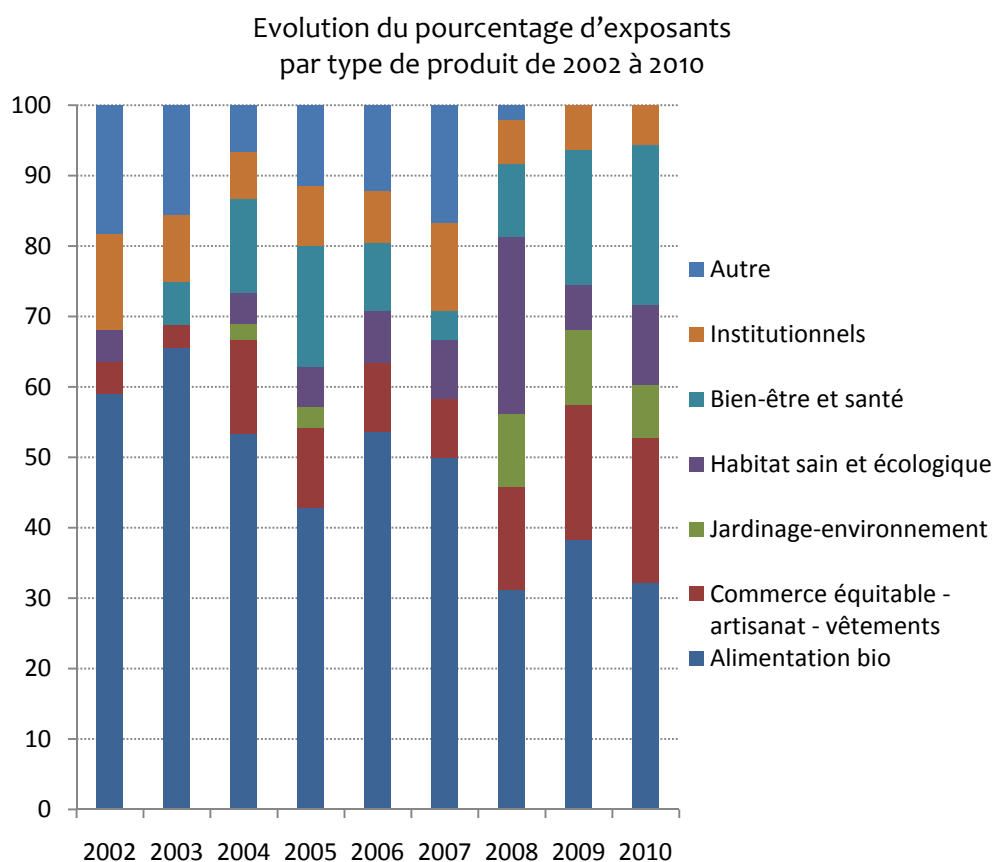
Source : Programme des éditions 2002 à 2010 ;

Réalisation : Lucie DELAVAL

Remarques sur le graphique :

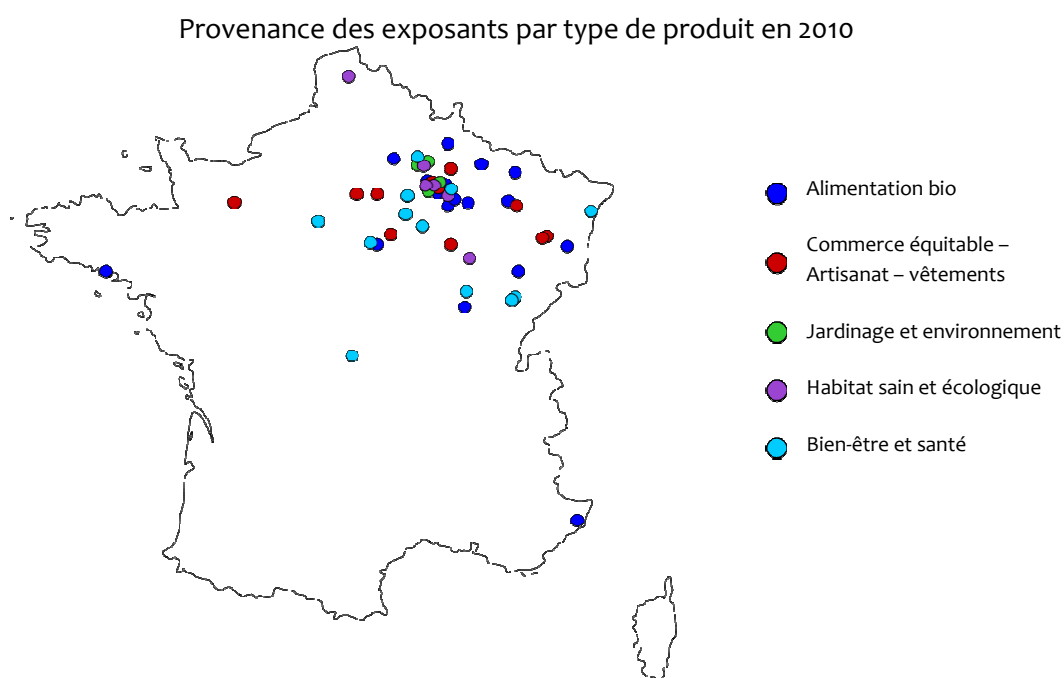
- Les chiffres de 2001 n'apparaissent pas car aucune données n'a été retrouvée dans les archives des organisateurs ;
- La grande baisse du nombre d'exposants en 2007 a eu lieu car la foire n'a pas eu lieu en juin mais en septembre à cause des élections.

Ces stands se sont **diversifiés progressivement**. Lors des premières éditions plus d'un stand sur deux étaient réservés à l'**alimentation biologique**. Aujourd'hui ils ne concernent qu'un tiers des stands. Mais cette baisse de ratio de stands consacrés à l'alimentation est constatée à regret par les organisateurs.



Source : Programme des éditions 2002 à 2010 ;
Réalisation : Lucie DELAVAL

La majorité des exposants viennent du quart **Nord-est** de la France mais certains viennent de beaucoup plus loin.



Source : Programme de l'édition 2010 ; Réalisation : Lucie DELAVAL

4. Un nombre de visiteurs hétérogène mais croissant :

Au fil des ans, elle a accueillie des exposants de plus en plus variés mais les visiteurs n'ont pas toujours répondu à l'appel. En effet les organisateurs ont remarqué une **grande hétérogénéité de la fréquentation** de la foire selon les années.

En comparaison avec les deux autres foires sur le thème de l'agriculture biologique dans la région Champagne-Ardenne¹⁹, celle de Fagnières est celle qui a accueilli le moins de visiteurs²⁰ alors qu'elle a une ou deux années d'ancienneté de plus et qu'elle accueille davantage d'exposants.

Mais ceci a été observé alors la foire était encore payante²¹ puisque le paiement de l'entrée permettait de compter les visiteurs. Aujourd'hui la foire est gratuite, ce qui a attiré davantage de visiteurs, mais aucun moyen de compter les entrées n'a été mis en place depuis.

Les organisateurs ont tout de même remarqué **la plus grande fréquentation** jamais vue à la foire lors de **l'édition de 2010**.

Un moyen de compter les entrées pourrait être mis en place afin d'évaluer la fréquentation de l'évènement qui apparait globalement croissante.

¹⁹ Début juin la foire bio à Wadelincourt (08) et début octobre la foire bio de Chaumont (52)

²⁰ Environ 2000 contre 2500 pour Wadelincourt et 3000 pour Chaumont

²¹ L'entrée de la foire est devenue gratuite à partir de la 3^{ème} année

En procédant à un état des lieux et un état de l'organisation, des points à améliorer vont être mis en évidence.

B. L'état des lieux du site :

1. Une salle adaptée et équipée :

L'ouverture du centre culturel André Gallois dans les années 90 a eu pour but de remplacer la salle des fêtes vieillissante qui fait depuis office de gymnase pour l'école élémentaire.

L'ancienne salle des fêtes Gérard Vincent réaménagée en gymnase



Source : site de Fagnières

Vue panoramique du Centre culturel et de son parking

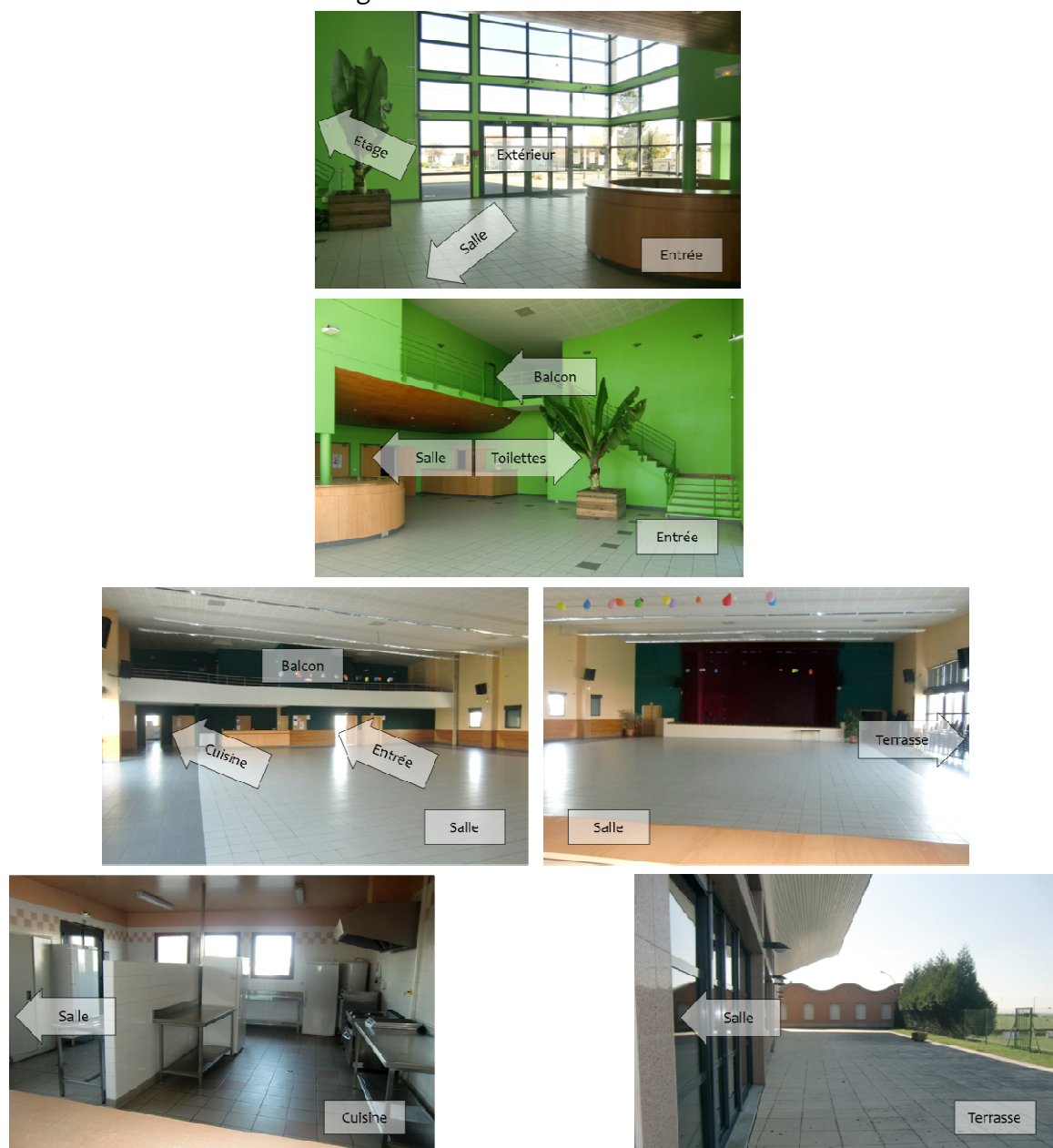


Prise de vue : Lucie DELAVAL

Ce centre culturel possède une surface de **940 m²** pour une capacité de 500 personnes assises dont 200 sur le balcon.

Il possède une entrée, un vestiaire, une grande salle, une scène, une loge, une cuisine, 5 sanitaires et un balcon. Ce dernier n'est pas utilisé pendant la foire.

Configuration des salles du centre culturel



Source : site de Fagnières ; Réalisation : Lucie DELAVAL

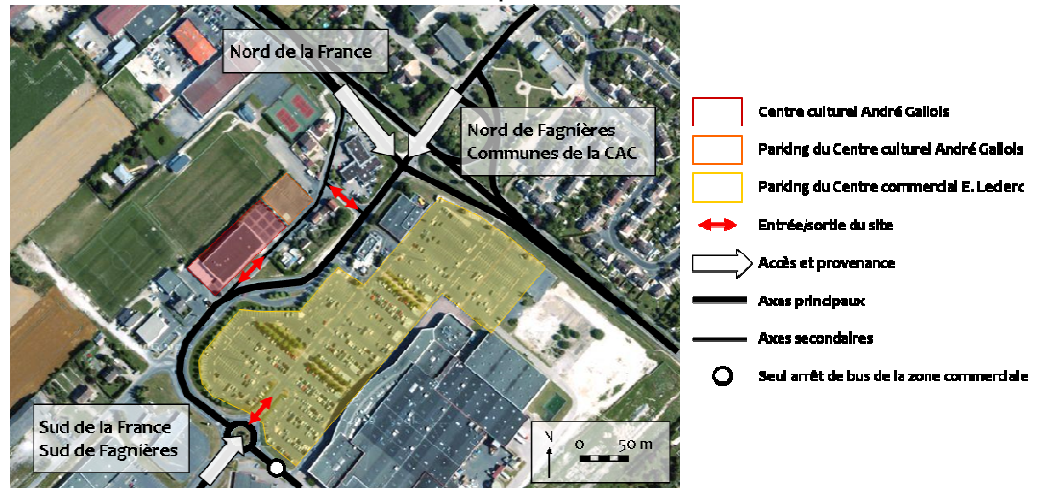
La salle est équipée de 94 tables (120 x 60 cm), 440 chaises et la cuisine dispose d'un lave-vaisselle, d'un congélateur, un refroidisseur et une gazinière.

Les consommations d'énergie sont dues aux besoins électriques signalés par certains stands et l'espace scénique. Les consommations d'eau sont quant à elles dues à l'utilisation des sanitaires et des cuisines. **Les dépenses d'énergies ne sont pas importantes mais peuvent constituer un point à améliorer.**

2. De bonnes conditions d'accès et de stationnement :

Les conditions d'accessibilité sont les mêmes que celles de la ville. Le lieu possède **un parking de 52 places dont 2 sont réservées aux personnes handicapées** et l'entrée du parking du Centre commercial, qui compte environ 1000 places, se trouve à moins de 300m.

Conditions d'accès et provenance des visiteurs



Fond de carte : Google Map ; Réalisation : Lucie DELAVAL

L'accès à la foire est possible en bus en utilisant l'unique arrêt de bus desservant la zone commerciale. Cet arrêt est situé à 300 m, soit 5 min à pied.

3. Mais un cadre peu propice pour la foire :

Dès l'initiative de la création d'une foire Bio prise, un certain cadre a été recherché. Les initiateurs voulaient un **immense corps de ferme** pouvant accueillir le grand public. Mais il n'a ni été trouvé à l'époque, ni aujourd'hui.

Il est vrai que le centre culturel possède une architecture très contemporaine mais le principal défaut se trouve plutôt autour du bâtiment.

En effet la foire se déroule près des champs mais le paysage que l'on remarque le plus est la zone commerciale qui se trouve en aval du centre culturel. Les **parcelles agricoles** sont toutes proches mais elles restent **invisibles** à cause du rideau d'arbuste entourant le site.

Le cadre de la foire est ainsi sans doute un des points capitaux à améliorer. Mais quand est-t-il de l'organisation ?

C. L'état des lieux de l'organisation :

1. Les généralités et les organisateurs :

Cette foire a lieu tous les ans à la **mi-juin** du **samedi de 14h à 20h** jusqu'au **dimanche de 10h à 18h**. L'entrée et les animations sont **gratuites**

Elle est organisée par la ville de Fagnières et la FRAB dans le cadre de l'opération « **Printemps Bio** ». Au départ, elle était prise en charge par les deux structures, puis a progressivement été déléguée à la ville de Fagnières depuis plusieurs années.

Blason de la ville de Fagnières
et logo de la FRAB Champagne-Ardenne



Source : site de Fagnières
et site de la FRAB Champagne-Ardenne

Elle a peu de **partenaires financiers** assidus en dehors du Conseil Général et du Conseil Régional. La CAC ne participe pas financièrement alors qu'un stand entier lui est réservé à titre gratuit.

2. L'organisation de l'espace :

La foire est découpée en **trois espaces**. L'**intérieur** du centre culturel accueille la majorité des stands. A l'**extérieur** on trouve une vingtaine de stands, la restauration/buvette bio ainsi que la scène pour le concert et certaines des animations. Enfin derrière le bâtiment, les conférences ont lieu dans la **Maison des associations**.

Les différents espaces et leurs fonctions en 2010

Terrasse et parking :

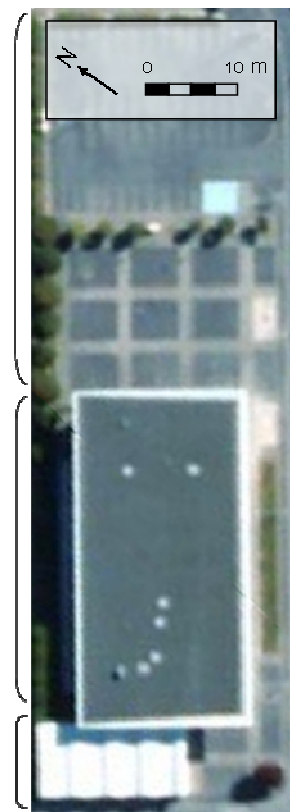
- une vingtaine de stands ;
- restauration bio ;
- buvette bio ;
- scène.

Centre culturel :

- une trentaine de stands ;
- ateliers enfants ;
- expo FRAB.

Maison des associations :

- conférences.

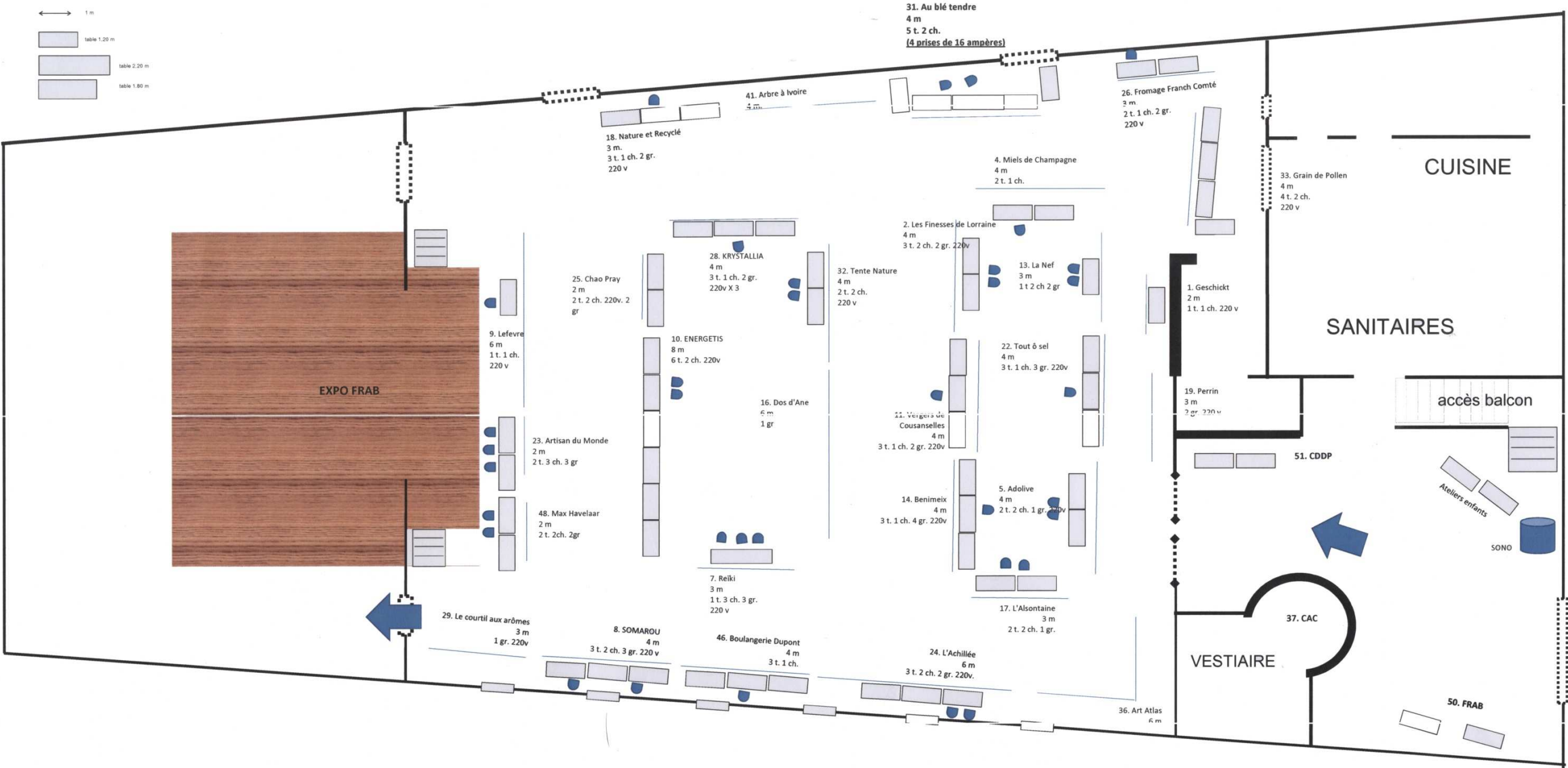


Source : Google Map ; Réalisation : Lucie DELAVAL

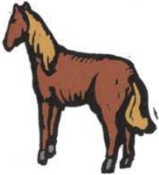
Photos des stands extérieurs et intérieurs de la foire de 2010

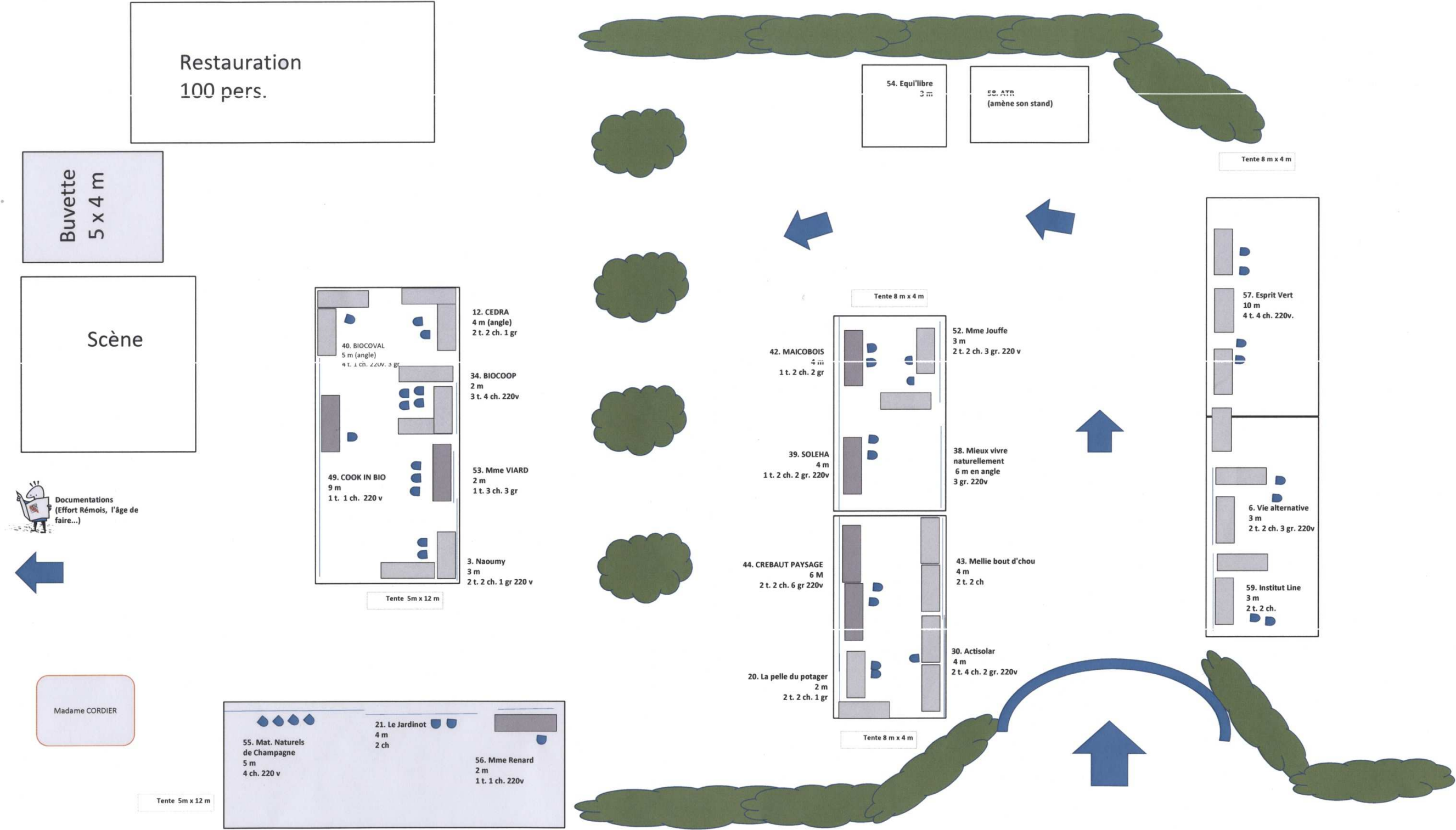


Source : L'union et le site de Fagnières



Promenades en
callèche





Aujourd'hui la totalité de l'espace est occupée. Les organisateurs n'osent pas inviter plus d'exposants par peur de ne pas avoir assez de place. Dans ce sens et en vue d'un projet d'aménagement, **soit la configuration devra être revue, soit l'évènement sera déplacé partiellement ou totalement vers un autre site.**

3. Le programme :

a. Généralités :

❖ La communication :

L'affichage des **affiches** est fait par les jeunes des « Chantiers jeunes » dans toute la Champagne-Ardenne.

L'évènement ne possède pas de site internet mais **une page du site de la mairie** lui est consacrée. Cette page contient une présentation de la foire, des photos et le programme.

Aperçu de la page web consacrée à la foire



Source : site de Fagnières

En cherchant l'évènement sur internet, j'ai constaté que **peu de calendriers** recensant les foires et marchés bio signalaient la foire de Fagnières.

❖ Le graphisme du programme :

Le graphisme de la plaquette du programme a été **revu plusieurs fois**.

Evolution du graphisme



Source : Programmes de 2006, 2007 et 2010.

❖ Le contenu du programme :

Le programme de l'édition 2011 n'étant pas encore finalisé, le diagnostic du programme repose ici sur celui de **l'édition 2010** car il est le plus récent et le plus varié.

Ce programme est établi tous les ans et distribués à l'entrée de la foire. Il est **imprimé sur du papier recyclé certifié PEFC²² avec des encres végétales**.



La marque PEFC :

« La marque PEFC donne un réel pouvoir de décision aux consommateurs. Elle garantit que le produit certifié contient réellement du bois issu de forêts gérées durablement et qu'il a été soumis aux règles de fabrication et aux contrôles imposés à toutes les entreprises adhérentes au système. »²³

Le logo PEFC



Source : www.pefc-france.org

²² Certification de la gestion forestière durable

²³ <http://www.pefc-france.org>

ANIMATIONS

- ➔ Dégustation de produits bio non-stop, atelier pour les enfants.
- ➔ Exposition pédagogique sur l'agriculture biologique, ses enjeux et ses bénéfices, élaborée par la FRAB. Quiz avec lots à gagner.
- ➔ Promenade gratuite en calèche sur le sentier des balades fleuries toute la journée de samedi et dimanche matin.
- ➔ Animation du salon par Michel Stéphane Evènement.
- ➔ Samedi - 15h30 Démonstration de Tai-chi-chuan et de Chi-kong par l'association Tai-Chi et Méthodes Associées (scène extérieure)
- ➔ Concerts Irlandais avec MOYCULLEN
 - * samedi - 14h30 & 18h00
 - * dimanche - 16h00

RESTAURATION

- ➔ Restauration bio dimanche midi. Rent. 06 83 27 73 76
- ➔ Buvette bio durant toute la foire
- Sur stand :**
 - ➔ Assiette italienne et sandwiches * BIOCOVAL
 - ➔ Crêpes sucrées et salées, gaufres, croques ... *
- AU BLE TENDRE
- Boulangerie * Gilles DUPONT

INFORMATIONS

MAIRIE DE FAGNIERES
 ☎ 03 26 68 15 31 // 06 83 27 73 76
 mairie.de.fagnieres@wanadoo.fr
 www.mairie-de-fagnieres.com

QU'EST (E) QUE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

« L'agriculture biologique est un système de production agricole basé sur le respect du vivant et des cycles naturels, qui gère de façon globale la production en favorisant l'agrosystème mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques. »

Chaque unité de production et de transformation est contrôlée annuellement par un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics.

NOUVEAU

Samedi 19 juin 19h00. Maison des Associations
 Projection du film coproduit par la FRAB :
 "Un autre horizon"
 (l'expérience de plusieurs agriculteurs bio en Champagne-Ardenne)

LA MARQUE AB

Cette marque collective garantit :

- une production conforme à la réglementation européenne sur la production biologique
- l'application des principes et règles de production de l'agriculture biologique du paysan au consommateur.

Elle offre au consommateur des produits sains et de qualité tout en respectant les cycles naturels, l'homme et son environnement.



FAGNIERES
 Nature 2010



9^{ème} 19 et 20 juin
FOIRE BIO

Centre Culturel A. Gallois



ENTRÉE GRATUITE

PROGRAMME

CONCERTS
 IRLANDAIS
 avec Moycullen

+ 50 EXPOSANTS

samedi 14h-20h
 dimanche 10h-18h
 1 PANIER GOURMAND
 15 JEUX SURVIVRA
 À GAGNER



FRAB
 ☎ 03 26 64 96 81
 frab@biochampagneardenne.org
 www.biochampagneardenne.org

CONFÉRENCES

Les conférences se déroulent à la Maison des associations (chemin de la Tenière derrière le Centre Culturel André Gaióis) sauf autre indication.

Samedi 19 juin

- 15h30 Les cristaux et la synergie du Reiki par **ENERGETIS**
- 16h30 **Le Grenelle de l'Environnement I et II** par **M. JOANNESSE**, vice-président du **Conseil Régional**
- 17h30 La maison en bois par **MAICOBOS**
- 18h30 Comment cultiver bio, les associations des plantes ? par **Mme Coratier, maraîchère** (sur stand)
- 19h00 Projection du film "Un autre horizon" en présence de représentants de la **FRAB**

Dimanche 20 juin

- 10h30 Initiation aux mystères de l'olivier et à la dégustation de l'huile d'olive par **ADOLIVE**
- 11h30 L'hygiène intestinale au service de votre santé parle **CENTRE DE REIKI TRADITIONNEL 'DE MOI A SOI'**
- 12h30 Le nouvel indénifiant vers un bio de qualité par **C. Tronchon**
- 13h30 La gémothérapie par **KRYSTALLIA**
- 14h30 Comment vivre mieux au travers des ondes nocives par **F. Georgeault, MIEUX VIVRE NATURELLEMENT**
- 15h30 Quelle eau boire pour une bonne santé ? par **VIE ALTERNATIVE**
- 16h30 Les soins biocosmétiques par **Samarou - JH Nature**
- 17h30 La biodynamie par **Les Vergers de Cousanceilles** (sur stand)

ALIMENTATION BIO



- Miels, pains d'épices et produits de la ruche • Les miels de **Champagne** (51300 PONTMION)
- Vins et créments d'Alsace • **M. GESCHICKT Frédéric** (68770 AMERSCHWIHR)
- Vins de mirabelle de Lorraine • **EARL du BENIMEIX** (54200 LUCEY)
- Fruits, jus, sorbets, confitures • Les Vergers de **Cousanceilles** (51170 COUSANCEILLES LES FORGES)
- Fromages de **Franche-Comté** • **M. STEVENARD Pierre** (70000 MALEY)
- Boulangerie : pain complet, intégral, campagne, seigle... • **M. DUPONT Gilles** (02200 BERZY LE SEC)
- Huiles, colza, tournesol, farines, pâtes, lentilles de **Champagne** • **Ferme de l'Alsontaine** (68130 JUNIVILLE)

- Charcuterie lorraine • **Les finesse de Lorraine** (55100 GIVRY LA PERCHE)
- Epicerie bio • **BIOCOOP** (51000 CHALONS EN CHAMPAGNE)
- Crêpes sucrées et salées, gaufres, croques, boissons chaudes et froides • **Au bié tendre** (57950 MONTIGNY LES METZ)
- Lait, confiture, jus d'orange, œufs, chocolat... • **Magasin BIONDE/ET/ACHILLE** (51520 SARRY)
- Sel de Guérande et dérivés • **TOUT Ô SEL** (45320 COURTENAY)
- Prés, plantes aromatiques • **CHAO PHRAYA** (51460 COURTISOLS)
- Produits d'Italie (vinaigres, pâtes, sauces, huiles d'olive, miels...) • **BIOCOVAL** (58730 ST GILDAS DE RHUYS)
- Huile d'olive et dérivés • **ADOLIVE** (06440 LESCARENNE)
- Vins • **Domaine PERRIN** (21550 LADOIX SERRIGNY)
- Pains traditionnels, démonstration et fabrication sur place et animations • **Association CO PAINS** (51290 ARRIGNY)

COMMERCE ÉQUITABLE ARTISANAT-VÊTEMENTS



- Produits alimentaires bio du commerce équitable • **Artisans du monde** (51000 CHALONS EN CHAMPAGNE)
- Vêtements à base de chanvre et tissus • **M. LEFEBVRE Philippe** (61200 ARGENTAN)
- Vêtements en coton organique et pull 100% alpaga • **Art Atlas** (10360 ST USAGE)
- Produits cosmétiques et artisanat marocain • **NAOUMY DIFFUSION** (54520 LAXOU)
- Papier recyclé, jeux, bijoux, décoration • **Boutique NATURE et RECYCLÉ** (88120 SAINT AIME)
- Epargne et crédit éthiques et solidaires • **La Net** (75012 PARIS)
- Objets et bijoux en ivoire végétal, ustensiles en bois pour la cuisine • **L'ARABRE A IVOIRE** (88120 JULIENRUP)
- Couches, lingettes, autres produits lavables • **MELLIE BOUT D'CHOI** (89100 ST MARTIN DU TERTRE)
- Thés, cafés, cacao... présentation et dégustation • **Label MAX HAVELAAR** (51600 JUPPEP)
- Articles de cuisine sans métaux lourds • **COOK IN BIO** (77700 CHESSEY)
- Meubles et objets de décoration en carton • **Mme JOUFFE** (51000 CHALONS EN CHAMPAGNE)

JARDINAGE-ENVIRONNEMENT

- Information sur les déchets radioactifs en **Champagne-Ardenne** • **CEORA 52** (51000 CHALONS EN CHAMPAGNE)
- Plants maraîchers de légumes anciens, plantes aromatiques et médicinales • **Mme Thérèse CORDIER** (51430 BEZANNE)
- Information association et magazine • **Le jardin du cheminot** (51510 FAGNIÈRES)

- Fruits et légumes • **La pelle du potager** (51490 - PONT-AVERGER)
- HABITAT SAIN & ÉCOLOGIQUE**
- Panneaux photovoltaïques • **ACTISOLAR** (51000 CHALONS EN CHAMPAGNE)
- Traitement de l'eau et de l'air • **VIE ALTERNATIVE** (51100 REIMS)
- Panneaux photovoltaïques, micro éolien, solaire thermique • **SOLPHA** (51240 VITRY LA VILLE)
- Construction de maisons en bois massif • **MAICOBOS** (51510 FAGNIÈRES)
- Paysagiste, parterres murs végétaux • **CREBAUT PAYSAGE** (62350 SAINT VENANT)
- Maison ossature bois, bio-climatique, vente de matériaux d'isolation naturels • **BATINAT** (52160 ROUELLES)

BIEN-ÊTRE & SANTÉ

- Cosmétique lait d'ânesse • **SARL DOS D'ÂNE** (51120 LA FORES-TIERRE)
- Cristaux et accessoires pour l'habitat et le bien être • **ENERGETIS** (67118 GERSPOLSHIM GARE)
- Sel de l'Himalaya en alimentaire et sel de bain • **TENTE NATURE** (25000 BESANCON)
- Soins biocosmétique • **JH Nature** (28700 SAINT LEGER LES AUBERTS)
- Pratique et initiations au Reiki, irrigation du colon • **CENTRE DE REIKI TRADITIONNEL 'DE MOI A SOI'** (10400 NOGENT SUR SEINE)
- Aromathérapie, compléments alimentaires • **Grain de pollen** (25000 BESANCON)
- Produits naturels pour le bien-être, ginseng, huile de massage, baumes, savons • **KRYSTALLIA** (45320 SAINT HILAIRE LES ANDRES)
- Savons et cosmétiques au lait d'ânesse • **FABIANDOLE** (10000 TROYES)
- Baies de goji, huile d'argan, compléments alimentaires bio, produits cosmétiques • **Danièle SIMONIN BIO** (21240 TALANT)
- Plantes aromatiques et médicinales • **LE COURTIL DES AROMES** (51220 CORMICY)
- Jus d'aloë vera, maca, cranberry, téa-olé, croquettes naturelles pour chiens et chats • **MIEUX VIVRE NATURELLEMENT** (03370 - VIFLAIX)
- Réflexologie plantaire énergétique chinoise • **Mme VIARD** (51470 - SAINT MEMME)

INSTITUTIONNELS

- Communauté d'agglomération Châlonnaise
- Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Mame
- FRAB, Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques

b. Les animations :

Le programme contient toutes les **informations pratiques** de la foire et guide les visiteurs à travers les différents stands. Il contient aussi la liste et les horaires des animations.

La dégustation en 2010



Source : site de Fagnières

❖ La dégustation :

Tout au long de leur visite, les visiteurs peuvent **goûter aux produits** des exposants.

Cette pratique est caractéristique aux foires.

❖ Les ateliers pour les enfants :

La sensibilisation des enfants commence dès le **vendredi** c'est-à-dire la veille de la foire. Pendant la pause du midi, les enfants sont séparés en deux groupes. L'un découvre un **repas bio** pendant que l'autre participe à un **atelier** expliquant par exemple ce qu'est l'agriculture biologique. Puis les groupes s'inversent.

L'après-midi se poursuit avec un **spectacle musical** animé par le groupe de musique se représentant le lendemain à la foire.

Le repas bio de 2010



Source : L'Union

Enfin les enfants sont invités à revenir le week-end avec leurs parents à la foire. En revenant, un **atelier du goût** leur est proposé par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) de la Marne.

❖ La promenade en calèche :

Une association vient chaque année pour emmener des groupes de visiteurs découvrir les sentiers de la **balade fleurie**.

❖ La scène :

La scène permet de pouvoir assister à un **concert** et à **certaines animations**. Par exemple en 2010, il y a eu une démonstration de Tai-chi-chuan et de Chi-kong par une des associations qui exposait et plusieurs représentations d'un groupe de musique irlandais.

c. Les conférences :

Tout au long du week-end, les visiteurs peuvent ainsi aller sur les stands, participer à des animations et assister à des **conférences** animées par les exposants et les institutions présentes à la foire.

Exemple de programmation pour les conférences

Samedi 19 juin

★ 15h30 Les cristaux et la synergie du Reiki par ENERGETIS

★ 16h30 **Le Grenelle de l'Environnement I et II**
par M. JOANNESSE, vice-président du Conseil Régional

★ 17h30 La maison en bois par MAICOBOS

★ 18h30 Comment cultiver bio, les associations des plantes ?
par Mme Cordier, maraîchère (sur stand)

★ 19h00 **Projection du film "Un autre horizon" en présence**
de représentants de la FRAB

Dimanche 20 juin

★ 10h30 Initiation aux mystères de l'olivier et à la dégustation
de l'huile d'olive par ADOLIVE

★ 11h30 L'hygiène intestinale au service de votre santé par le
CENTRE DE REIKI TRADITIONNEL "DE MOI A SOI"

★ 12h30 Le nouvel identifiant vers un bio de qualité par C.
Tronchon

★ 13h30 La gémothérapie par KRYSTALLIA

★ 14h30 Comment vivre mieux au travers des ondes nocives
par F. Georgeault, MIEUX VIVRE NATURELLEMENT

★ 15h30 Quelle eau boire pour une bonne santé ? par VIE
ALTERNATIVE

★ 16h30 Les soins biocosmétiques par Somarou - JH Nature

★ 17h30 La biodynamie par Les Vergers de Cousancelles (sur
stand)

Source : Programme de l'édition 2010

Il y a une conférence par heure pour une durée inférieure à une heure et les sujets sont diversifiés.

Synthèse :

Points positifs	Points négatifs
⊙ La ville ; ⊙ Le sujet ; ⊙ Gratuité ; ⊙ La diversité des exposants ; ⊙ Une fréquentation globalement en hausse ; ⊙ Les conférences ; ⊙ Le graphisme et la conception de la plaquette.	⊙ Un lieu limité ; ⊙ Le centre culturel n'offre pas un cadre environnant adapté ; ⊙ Peu de partenaires financiers ; ⊙ La fréquentation hétérogène selon les éditions ; ⊙ Pas de moyens de compter les entrées ; ⊙ Peu recensé dans les agendas concernant les événements bio.

La foire bio de Fagnières a su s'agrandir au fil du temps en faisant participer de plus en plus d'exposants. Les stands se sont diversifiés tout comme les activités et animations proposées afin d'attirer toujours plus de public. Elle connaît aujourd'hui un réel succès et le potentiel de la commune peut lui offrir des possibilités d'évolution.

Bien que la salle soit adaptée pour des manifestations, elle ne permet pas totalement de retrouver cette ambiance « campagne ». En effet le lieu est situé dans la zone commerciale de la commune et le paysage agricole, pourtant proche, reste invisible à cause d'un rideau d'arbuste. De plus les organisateurs n'osent pas inviter plus d'exposants par peur de manque de place.

Le déplacement de la foire, partiel ou entier, semble donc être une solution. Et, afin de lui donner une nouvelle dynamique, les éléments de fond peuvent être revus.

Il faut donc maintenant séparer les pistes à retenir de façon inéluctable pour le projet de celles de moindre importance.



Partie 2 :

Enjeux et propositions d'aménagement :

Après avoir fait une analyse du territoire étudié, des points remarquables, à la fois négatifs et positifs, ont été mis en évidence.

Cette seconde partie propose de définir les enjeux et les objectifs de ce projet, puis d'identifier les partis d'aménagement retenus afin de présenter un projet d'aménagement en réponse au diagnostic.

I. Enjeux et objectifs :

Les problématiques soulevées par ce diagnostic se situent à trois échelles. Tout d'abord, un des objectifs généraux au niveau de la Champagne-Ardenne est de **répondre aux défis du Grenelle** de l'environnement et, plus particulièrement, de rattraper le retard en matière d'agriculture biologique.

C'est ainsi que l'on voit apparaître des territoires qui font de la préservation de l'environnement un **enjeu en terme d'identité**. C'est le cas de la commune de Fagnières qui est en pleine construction identitaire pour relancer une **attractivité** souffrante aujourd'hui.

D'où des orientations communales originales dont la **sensibilisation** du public au respect de l'environnement et aux nouvelles pratiques d'une agriculture durable.

La foire qui a lieu sur le territoire communal est l'occasion d'**attirer l'attention** à la fois sur les problématiques environnementales actuelles mais aussi sur l'identité de la commune de Fagnières. Un **rôle** peut donc être attribué à un tel événement dans les changements qui s'effectueront dans le futur.

A. Objectifs généraux et partis d'aménagement retenus :

1. Le développement de l'identité et de l'attractivité de Fagnières :

Un des enjeux majeurs de ce projet est **l'affirmation et le renforcement de l'identité de Fagnières**. Le diagnostic a montré que cette ville a su montrer son intérêt pour l'environnement.

De plus en étant situé en périphérie du centre d'une grande aire urbaine, elle offre une qualité de vie et un cadre de vie proche de la nature tout en restant à proximité des activités et commerces. Ce cadre de vie constitue un **point essentiel** de l'identité de la ville.

- ➔ Renforcer l'identité de Fagnières autour de l'environnement ;
- ➔ Promouvoir le cadre de vie et la qualité de vie à Fagnières.

2. La mise en perspective de la foire :

La réalisation de ce projet a pour but d'**attirer le public** afin de le **sensibiliser** à la préservation de l'environnement et aux pratiques de l'agriculture biologique. Mais ceci non pas pour un public exclusivement local car la foire vise aussi à **faire visiter la ville** et à promouvoir son cadre de vie proche de la nature.

La diversification des animations et stands proposés vise à attirer un public toujours plus nombreux qui vise à son tour à agrandir la foire. Et ainsi à **gagner en reconnaissance** auprès du public, des professionnels et des partenaires financiers.

- ➔ Offrir un lieu adapté et en corrélation avec l'évènement ;
- ➔ Répondre aux attentes du public ;
- ➔ Faire participer davantage d'exposants ;
- ➔ Attirer plus de public.

3. Le développement durable, un enjeu pour une dynamisation générale :

La prise en compte à la foire des trois enjeux du **développement durable** (environnemental, social et économique) permettra de renforcer non seulement son objectif de sensibilisation, mais aussi son rôle de promotion du territoire.

- ➔ Sensibiliser, informer sur le développement durable ;
- ➔ Adopter une démarche de développement durable pour la foire.

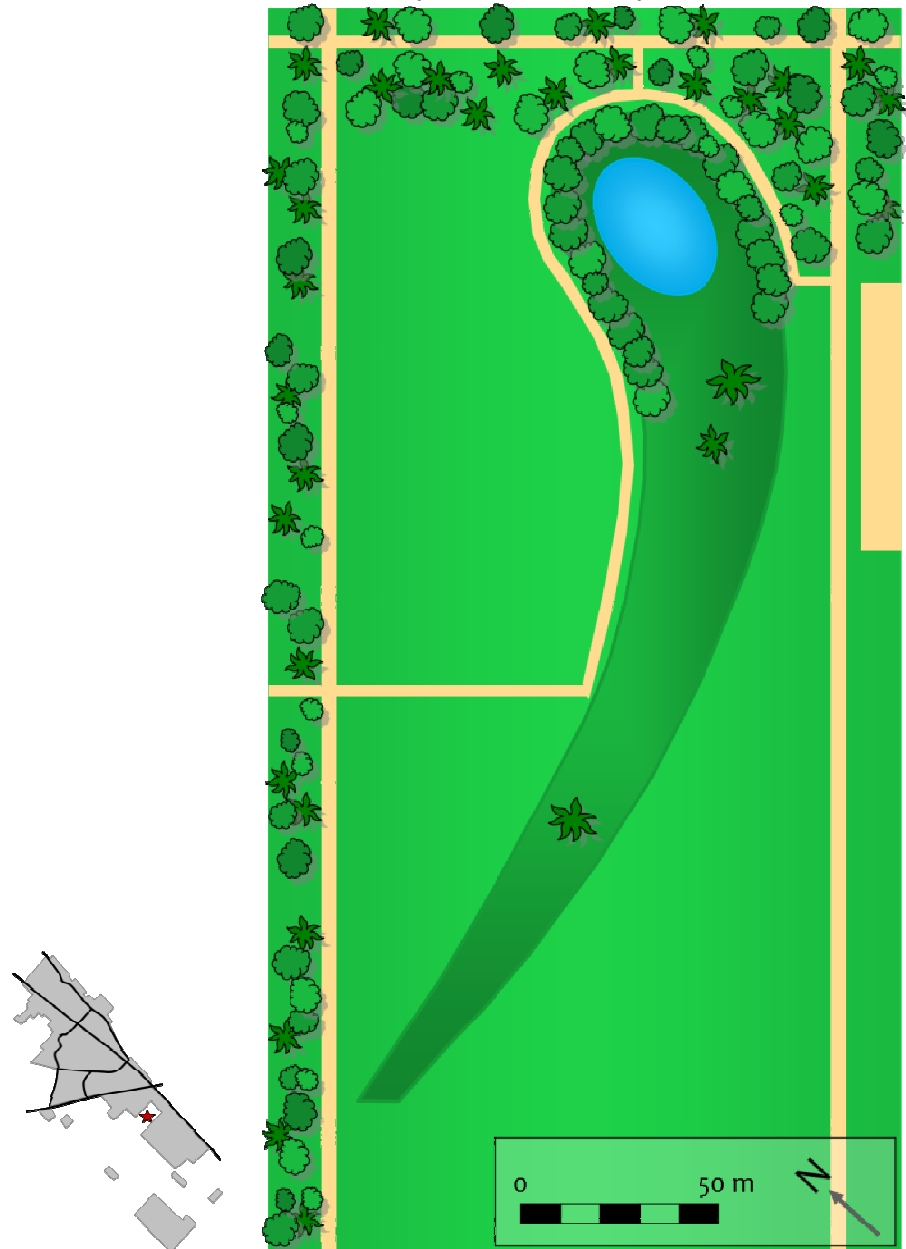
Pour permettre de remplir la plupart de ces objectifs il est nécessaire de trouver en priorité un lieu et un cadre pouvant remplir ces objectifs.

B. Les atouts du parc de la Noue d'Argentsols:

1. Localisé dans les nouveaux quartiers de la commune :

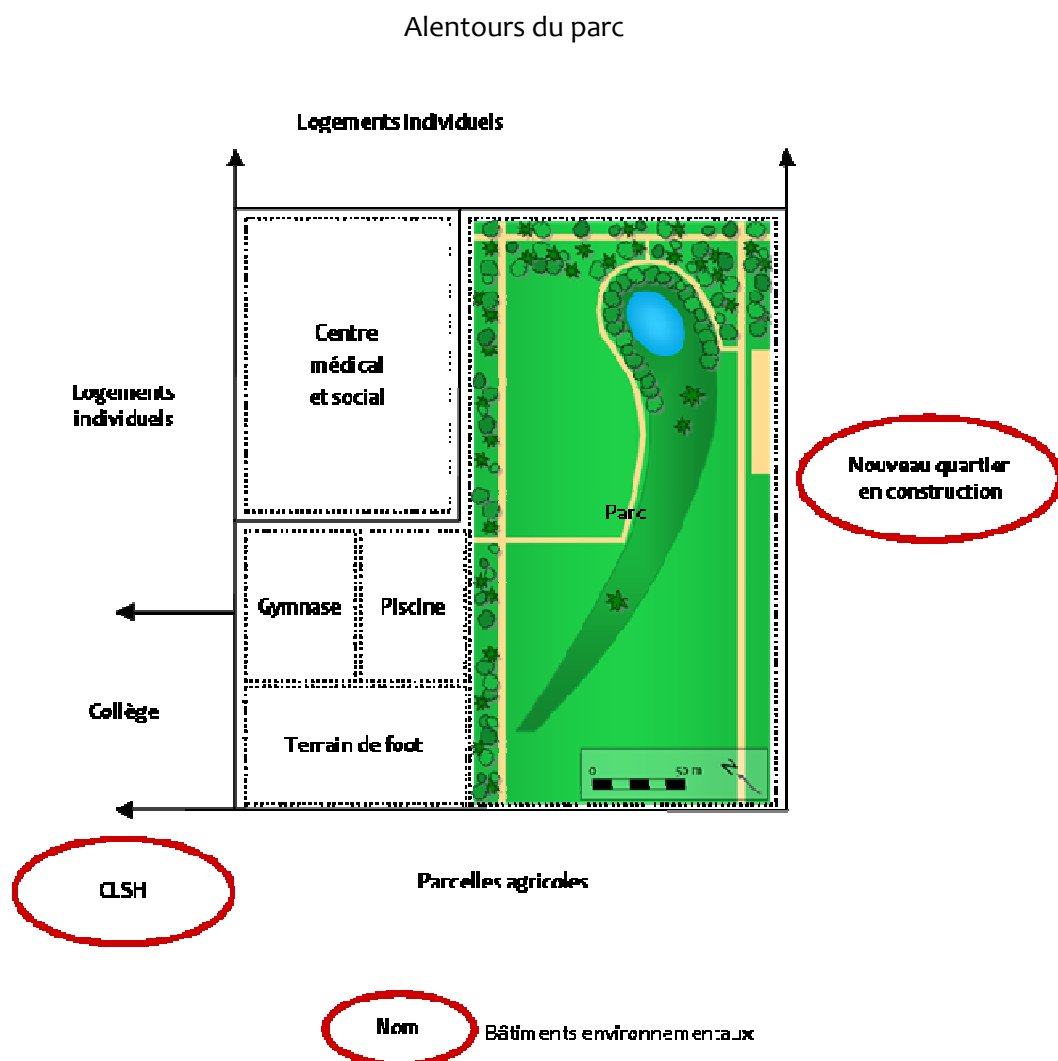
Le parc de la Noue d'Argentsols a été créé à l'occasion de la construction du nouveau quartier du Champ aux écus dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Localisation et plan de masse du parc



Réalisation : Lucie DELAVAL

Il est ainsi localisé à proximité du nouveau quartier du Champ aux écus, d'un centre médical et social, d'une piscine, d'un gymnase et de son terrain de foot.



Fond de carte : Google Map ; Réalisation : Lucie DELAVAL

Le CLSH, situé à moins de 200 m du parc, permet d'avoir accès rapidement à un abri, à des équipements et à une source d'énergie.

2. Un grand espace accessible et proche de la nature :

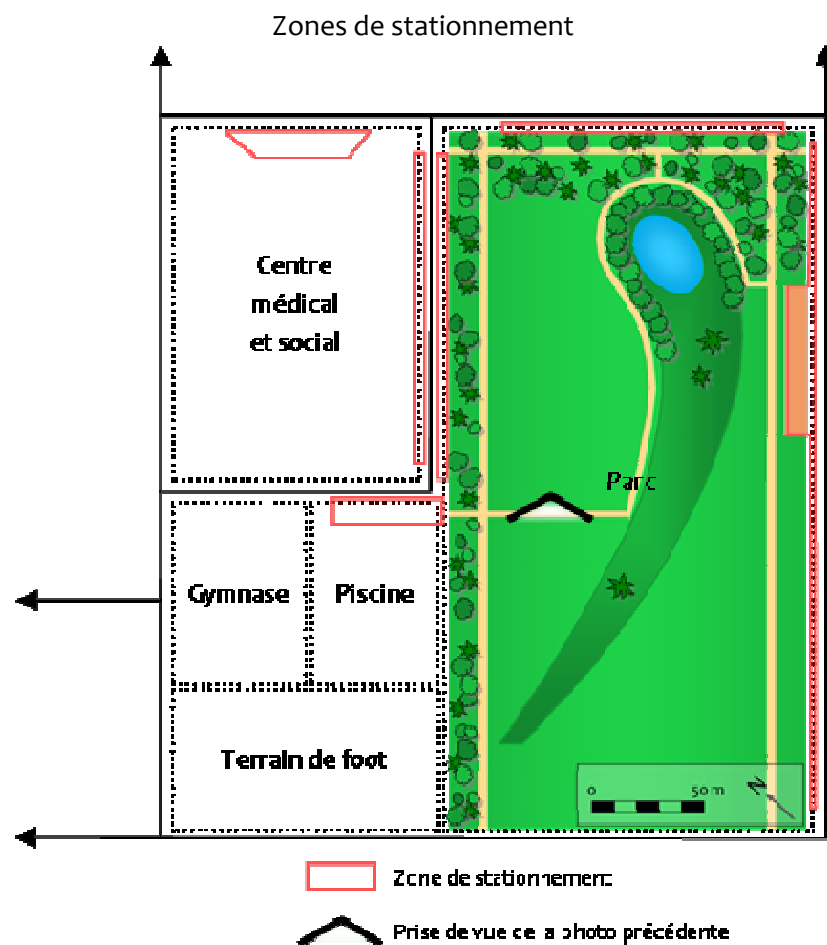
Ce parc est très grand car il fait près de **69ha**. Il est situé en bordure d'une parcelle agricole et offre un point de vue caractéristique de la Champagne crayeuse, un paysage plat et agricole.

Vue panoramique de la partie Sud-ouest du parc ouverte sur les champs



Prise de vue : Lucie DELAVAL

De plus les possibilités de stationnement sont correctes. On peut compter **plus d'une centaine de places de stationnement**.



Fond de carte : Google Map ; Réalisation : Lucie DELAVAL

Cet espace a donc un certain potentiel pour accueillir du public pour sa capacité et son cadre environnant. Cependant, étant situé dans un quartier encore en construction, il est très peu fréquenté.

3. Reflet de la commune :

Sa localisation à la fois près de la nature et près de Châlons-en-Champagne est l'une des caractéristiques de la commune. On peut donc dire que ce parc est le **reflet de la commune**.

Vue du ciel de la foire
par rapport à Fagnières une partie de l'agglomération



Prise de vue : Charlée CONTINHO

Ce parc est ainsi un espace en devenir. Son rôle aujourd'hui est d'offrir un cadre paysagé agréable pour la population et attirant pour les futurs résidents du quartier. A terme, il permettra de garder un espace verdoyant dans la ville.

II. Propositions d'aménagement :

A. Un cadre et des animations :

1. Le déménagement vers le parc :

Le déménagement de la foire permettra de dématérialiser ses limites. Le parc de la Noue d'Argentsols offrira un cadre naturel et ouvert sur le paysage agricole. Le public pourra venir y trouver un « **petit coin de campagne** ».

Aujourd'hui cette notion de nature est très importante pour les citoyens. Ils sont à la recherche de cette nature, aujourd'hui perdue de vue, pour des raisons de bien-être et de détente, mais aussi pour la beauté du lieu. La nature embellie la ville.

La totalité du parc ne sera pas occupée par la foire, les visiteurs pourront ainsi profiter du parc et revenir aux activités quand ils le voudront. Il n'existera de barrières ni entre la foire et le parc, ni entre le parc et la ville et donc, à fortiori, entre la foire et la ville.

Cet espace servira ainsi, à la fois, d'espace de **détente** et aussi de **promotion de la commune**. En effet le parc est situé **dans les nouveaux quartiers** du Champ aux écus et, à l'instar de la commune, à la fois près de la nature et près de Châlons-en-Champagne.

De plus la foire a 10 ans, l'organisation est bien solide et maîtrisée. Il peut donc être permis de déplacer cet événement pour lui insuffler un **nouveau dynamisme**.

La proposition d'aménagement repose en majorité sur le déménagement vers ce parc. Ceci impose une nouvelle organisation et une nouvelle configuration des lieux que nous verrons plus tard. Cependant ce n'est qu'une étape car la proposition consiste aussi à diversifier les animations proposées.

2. Un pôle bâtiment :

a. L'exposition :

Un « pôle » bâtiment sera créé afin d'informer le public aux **nouvelles législations** qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013. Il s'adressera aux particuliers et aux professionnels car cette norme sera applicable à tous les types de construction.

Une proposition serait qu'il regroupe les **stands « habitat sain et écologique »** participant à la foire.

Pour aller jusqu'au bout du concept, ce pôle sera implanté dans une **yourte** fabriquée à partir de matériaux écologiques.

b. La yourte :

❖ Généralités :



Qu'est ce qu'une yourte :

Dans la vie nomade Mongole, l'élément le plus important est leur **habitat traditionnel**, la yourte. Elle est apparue il y a près de 2 000 ans et bien que la Mongolie devienne un espace urbanisé depuis une centaine d'année, cet habitat est encore utilisé par plus de la moitié de la population.

La yourte est un **habitat démontable, peu haut et cylindrique** pour ne pas donner d'emprise au vent. Elle est composée d'une porte en bois, d'un treillis pliable à base de bois formant les murs et d'une ou de plusieurs colonnes pour soutenir le toit formé par un carde cylindrique composé de branches. Le tout est recouvert d'un feutre pour l'isolation, puis d'une toile en coton pour l'étanchéité et la protection aux UV.

Exemple d'une yourte traditionnelle



Source : www.layourterie.com

Aujourd'hui il existe des yourtes de toutes sortes. C'est un **habitat modulable** qui évolue en fonction des besoins. On peut jumeler des yourtes, ajouter des extensions, mettre plusieurs portes et fenêtres... Elles prennent ainsi la fonction d'habitat permanent ou à durée plus courte comme pour des vacances ou un week-end, mais aussi de restaurant, de salle de jeu, de garderie...



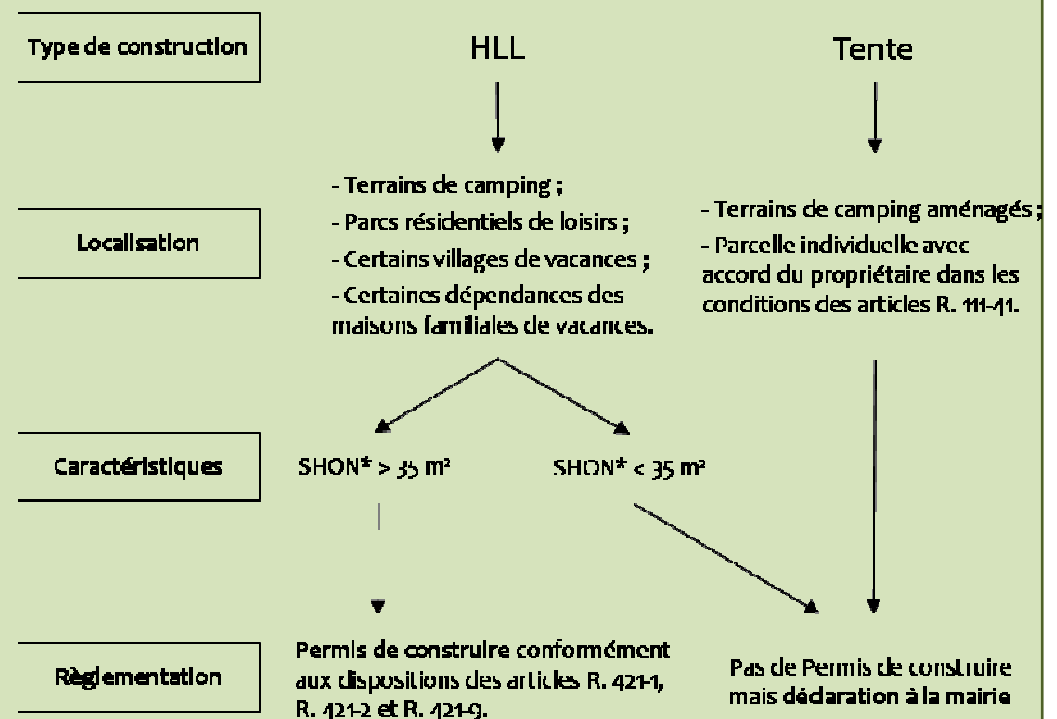
La yourte et la loi :

Il n'existe **pas de législation propre aux yourtes** actuellement. Cependant, dans une réponse à une question écrite publiée dans le Journal Officiel du Sénat, le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer affirme que :

« Au regard de la réglementation applicable en matière de camping, les yourtes, ou tipis, peuvent être assimilées à des **tentes**, si elles sont non équipées et à des habitations **légères de loisirs** (HLL) si elles comportent des équipements intérieurs, tels que des blocs cuisine ou sanitaires. [...] »

Ces deux types d'hébergement sont soumis à la réglementation du code de l'urbanisme que l'on peut simplifier avec le tableau suivant :

Tableau simplifié de la réglementation pour les yourtes



* SHON = Surface œuvre nette avec SHON = SHOB** surfaces à déduire

** SHOB = Surface œuvre brute

Source : Journal officiel du Sénat du 08.02.2007 ; Réalisation : Lucie DELAVAL

Le parc est situé dans le secteur dit de « La Nous d'Argentsols ». Ce secteur est en zone IAU3 et correspond à une zone réservée aux équipements éducatifs, sportifs, de loisirs et aux activités tertiaires. Le Plan local d'urbanisme²⁴ (PLU) affirme que **toute occupation ou utilisation du sol par des HLL est interdite** dans cette zone.

La yourte devra donc être sous la même réglementation que celle des tentes, c'est-à-dire celle du **camping**.

❖ Taille et composants :

La yourte utilisée pour la foire devra être capable d'accueillir au moins 7 stands, notamment ceux sur l'habitat sain et écologique, et aussi deux exposition, l'une sur les nouvelles législations pour la construction et l'autre sur les yourtes. Le visiteur sera informé par des affiches réalisées par les soins de la mairie. Un atelier pourrait être ouvert afin de mobiliser les jeunes des chantiers jeunes pour leur création.

Une yourte d'au moins **12,5 m de diamètre** est nécessaire pour un espace de 122 m².

Pour avoir une démarche responsable, une armature de **type traditionnel avec des composants écologiques** pour la plupart. Ces composants comprennent :

- La structure en bois : planché, porte, murs, cercle, fenêtres et piliers ;
- Les feutres en laine animale pour l'isolation du toit et des murs ;
- La bâche en coton imperméable pour l'étanchéité ;
- Les toiles en coton pour la décoration intérieure et extérieure ;
- Le dôme vitré ;
- Les cordages en nylon.

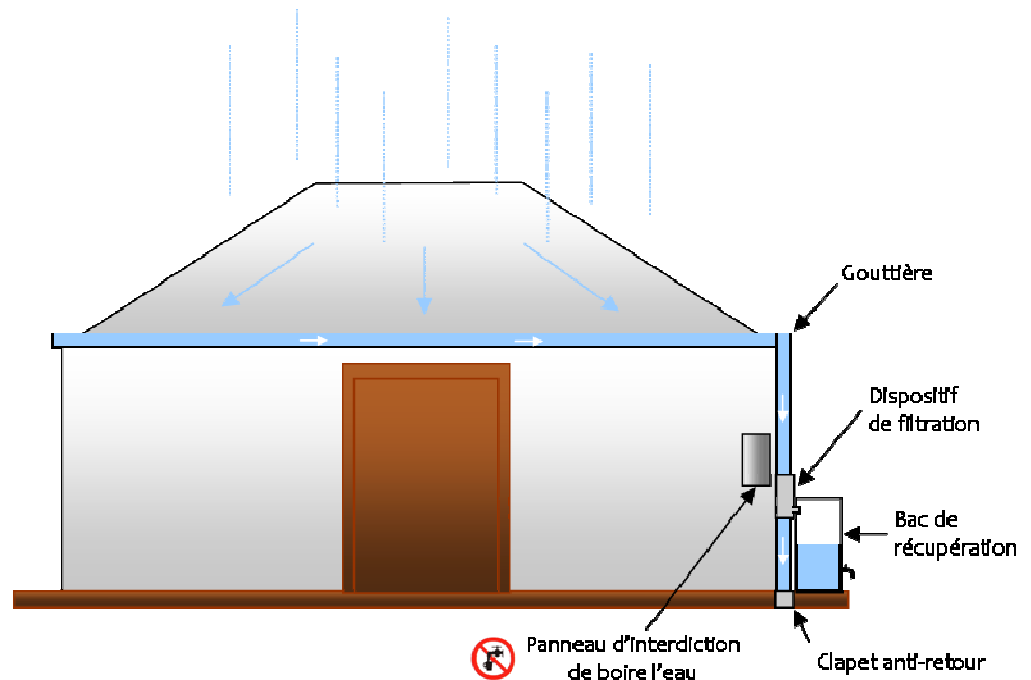
Pour les **règles de sécurité**, les bâches et toiles doivent être traitées aux normes anti-incendie. Et même s'il n'existe pas de réglementation, un extincteur de classe AB est à prévoir. En matière de capacité d'accueil du public, il n'existe pas non plus de réglementation.

²⁴ Consultable en annexe

❖ Equipements :

Elle ne sera équipée ni de sanitaires ni de blocs de cuisine. Ainsi la construction ne nécessite **aucun permis de construire**. Elle sera tout de même équipée d'un système de récupération d'eau de pluie.

Schéma de l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie

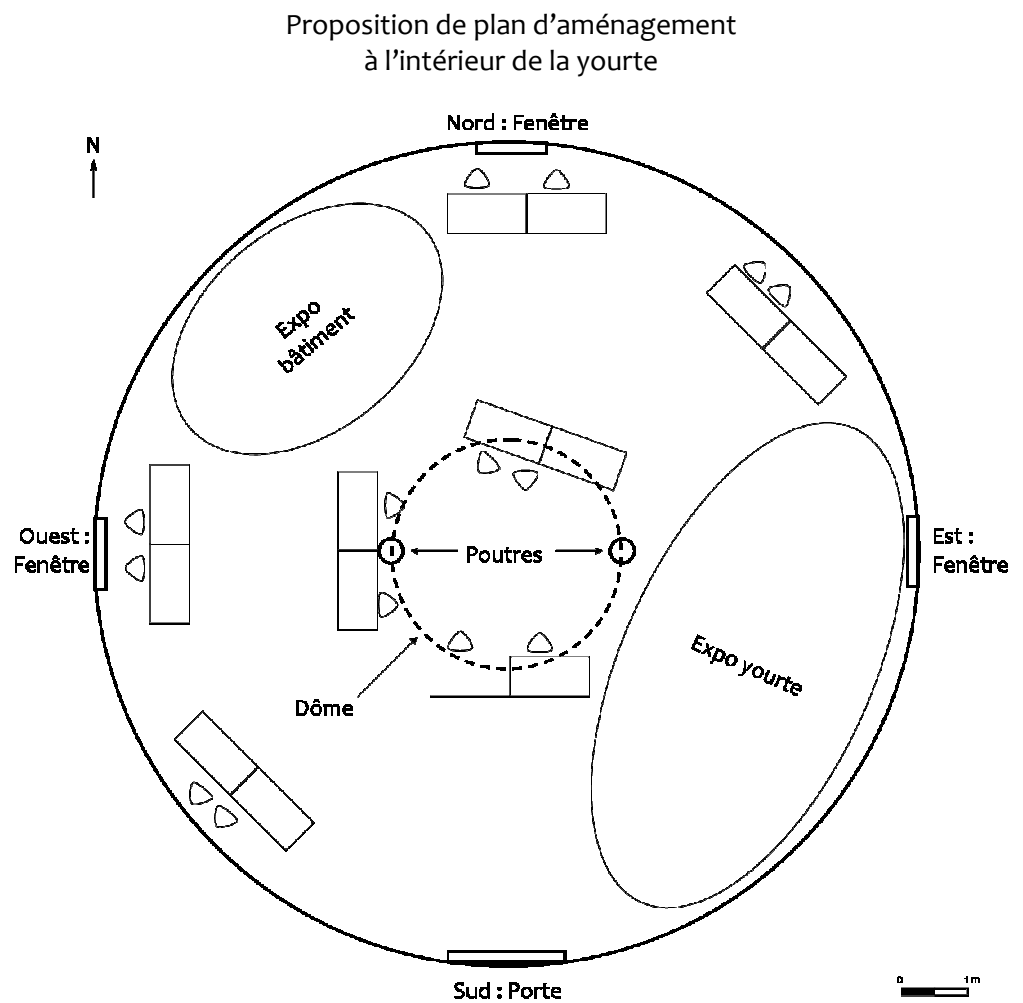


Réalisation : Lucie DELAVAL

Cette eau, non potable, servira au nettoyage du mobilier et à l'arrosage des plantes des exposants.

❖ Plan d'aménagement intérieur :

La porte de la yourte sera orientée **vers le Sud** conformément à la tradition pour les bénéfices liés au soleil.



Réalisation : Lucie DELAVAL

Note : le nombre et l'emplacement des poutres est à définir en fonction du prestataire choisis.

3. Une mini-ferme pédagogique :

La **découverte des animaux** au public s'adresse principalement aux enfants, très sensibles à ces être-vivants, mais aussi aux adultes qui les redécouvriront.

Cette animation a **déjà été proposée une année** en collaboration avec des éleveurs locaux mais n'a pas pu être renouvelée à cause des normes sanitaires. Ces normes peuvent être respectées si l'animation est gérée par une « ferme mobile » ou par des éleveurs si l'espace est adéquat.

Dans le cas de manifestations organisées sans but lucratif, l'agrément des transporteurs d'animaux vivants fondé sur l'article L.214-12 du code rural²⁵ n'est pas requis.

Exemple de prestation d'une ferme mobile



Source : www.fermemobile.fr

Toute espèce animale peut faire partie de cette ferme miniature, les enclos devront juste être adaptés en fonction de l'animal. Mais les petits animaux sont à privilégier.

Ces animaux seront parqués dans des enclos fabriqués avec du bois issu d'une gestion durable de la forêt. Une tente sera installée dans chaque enclos pour protéger les animaux des intempéries. Aucun recouvrement au sol n'est nécessaire puisqu'il y a une pelouse. Enfin les dégâts causés sur celle-ci par deux jours d'exposition s'effaceront rapidement de façon naturelle.

Au niveau des **normes sanitaires**, les animaux seront alimentés par leurs propriétaires. Une importante quantité d'eau sera rendue disponible grâce au système de récupération d'eau de pluie installé sur la yourte. Cette eau ne nécessite aucun traitement obligatoire si elle est réservée aux animaux.

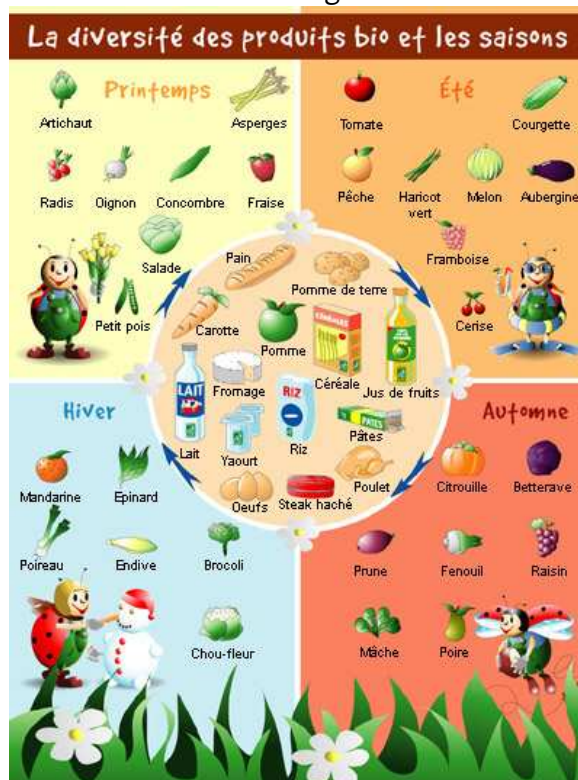
²⁵ Règlementation imposant des restrictions et obligations en matière de transport d'animaux.

4. Un atelier cuisine bio :

Un atelier autour de l'alimentation sera proposé sous une tente grâce au groupe de l'atelier cuisine récemment ouvert au centre des ressources.

Des affiches sur l'alimentation peuvent être affichées sur les murs de la tente. L'agence bio et la FRAB en propose sur divers sujet par exemple les fruits et légumes de saisons :

Affiche des fruits et légumes de saisons



Source : www.agencebio.org

B. Une démarche responsable :

1. Qu'est ce qu'un éco-événement ?

Un éco-événement est un événement qui intègre les **principes du développement durable** à la fois dans son organisation et lors de son déroulement.



Remarque :

En moyenne, une manifestation rassemblant près de 1 000 personnes :

- consomme 100 kg de papier, soit 2 arbres et 30 000 litres d'eau ;
- consomme 200 kWh d'énergie, soient 3 ans d'éclairage avec une ampoule économique (15W) ;
- produit 500 kg de déchets, soit la production annuelle de déchets d'un français.

Ce sont des « manifestations qui réduisent leur impact sur l'environnement, soutiennent l'économie sociale et solidaire, associent les partenaires locaux et le grand public à leur organisation, facilitent leur accès au plus grand nombre, favorisent la diversité culturelle et ce faisant, défendent les valeurs du développement durable. »²⁶

L'objectif est d'implanter une véritable dynamique à laquelle tous les participants pourront s'investir. Une démarche de ce type peut toucher **tous les thèmes** d'un événement : la communication, les transports, l'hébergement, le mobilier, l'énergie, l'alimentation, les déchets...

Cette démarche est donc applicable à tous les points de l'organisation et du déroulement de la foire.

²⁶ Définition d'un éco-événement pour l'association Réseaux en Ile-de-France (RIF) et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)

2. Les thématiques d'un éco-événement :

Les paragraphes suivants proposent des alternatives possibles pour la foire, mais peuvent aussi servir de support, à titre d'exemple, en voie d'améliorer n'importe qu'elle manifestation.

a. La communication :

❖ Les impacts environnementaux :

Afin de limiter les impacts environnementaux dus à l'impression des supports papiers, le programme de la foire peut être annoncé provisoirement dans la revue communale.

Mais c'est la « **dématérialisation** » de la communication qui constitue la principale voie à améliorer puisque les moyens de communications papiers sont déjà écologiques. La présence de la foire dans les **agendas disponibles sur internet** peut être augmentée par la chargée de la communication de la foire à la mairie.

❖ Cohérence entre les activités et le discours :

Il ne faut surtout pas oublier d'informer les participants et les partenaires de la **démarche de développement durable** utilisée. En effet, c'est l'organisateur qui met en place cette démarche responsable et ce sont le public et les participants qui contribuent à sa réussite.

Un petit paragraphe réalisé par la mairie, expliquant ce qu'est un éco-événement et comment la foire agit dans ce sens, peut être ajouté au **dossier de demande de partenariat**. Il est possible de penser que ceci motivera de nouveaux partenariats et aidera la foire à gagner en reconnaissance.

Enfin il peut aussi être intéressant de se faire connaître, pour les mêmes raisons, dans les médias spécialisés.

b. Le site :

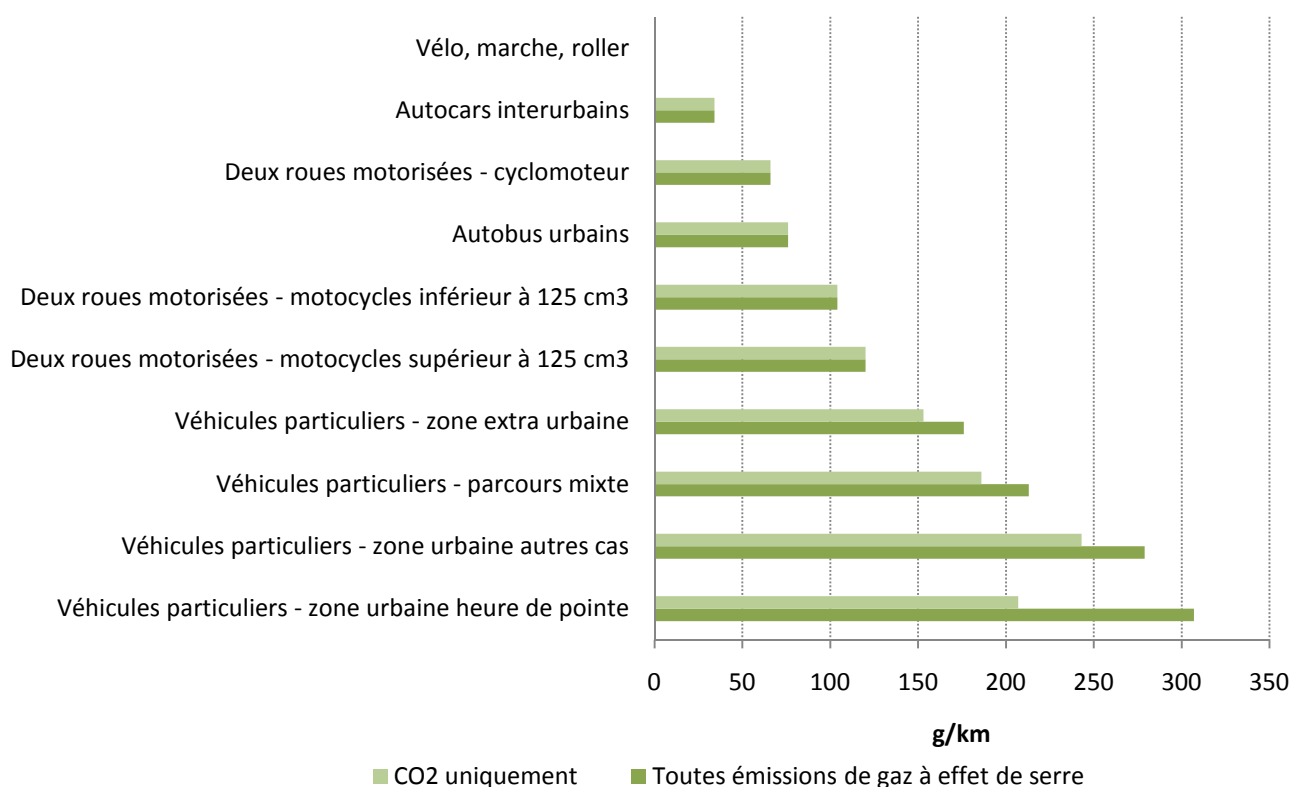
Le choix du site est une étape primordiale. Il faut que ce site soit adapté à l'évènement, aussi bien dans le fond que dans la forme.

Le parc permet de recevoir un nombre de participant très important. Son avantage est de donner un réel cadre à la foire en lien avec le thème. De plus ce site ne présente **pas de sensibilité écologique particulière** ce qui évite de perturber la biodiversité et qui ne nécessite donc pas l'installation de protections particulières.

c. Les transports :

Dans une optique de réduction des gaz à effet de serre, la question des moyens de transports est très importante. Le fait de proposer des moyens de déplacements alternatifs aura pour objectif de contribuer à **faire évoluer les pratiques actuelles** en matière de déplacement.

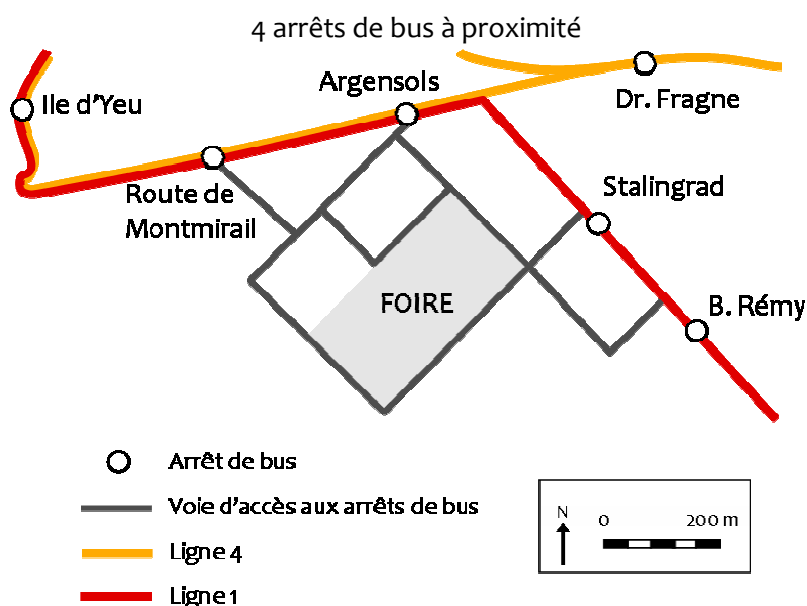
Taux d'émissions en fonction du mode de transport utilisé



Source : « Module GES transports - calcul des émissions »,
EPE/ADEME, octobre 2005 ; Réalisation : Lucie DELAVAL

❖ Les transports en commun :

Tout d'abord en informant les participants qu'il n'est pas nécessaire de prendre sa voiture. Le **réseau de bus** de l'agglomération pourra être utilisé car il passe très près du site.



Source : Plan du réseau de bus « SITAC » ; Réalisation : Lucie DELAVAL

Cependant les bus ne fonctionnent pas le dimanche. Un partenariat peut être mis en place avec la SITAC afin de proposer des tarifs préférentiels et de mettre en place un système de navettes le dimanche.

Proposition d'itinéraire de la navette pour le dimanche



Fond de carte : Google Map ; Réalisation : Lucie DELAVAL

Exemple de programmation avec un bus et deux conducteurs

Tessier	9h29	10h31	11h33	12h35	13h37	14h39	15h41
	9h35	10h37	11h39	12h41	13h43	14h45	15h47
	9h41	10h43	11h45	12h47	13h49	14h51	15h53
	9h47	10h49	11h51	12h53	13h55	14h57	15h59
	9h51	10h53	11h55	12h57	13h59	14h59	16h03
Sénard	9h56	10h58	12h00	13h02	14h04	15h06	16h08
	10h	11h02	12h04	13h06	14h08	15h10	16h12
Argensols Noue du Moulin Mairie Fagnières			12h05	13h07	14h09	15h11	16h13
			12h07	13h09	14h11	15h13	16h15
			12h10	13h12	14h14	15h16	16h18
Mairie Fagnières Noue du Moulin Argensols	10h06	11h08	12h10	13h12	14h14	15h16	16h18
	10h12	11h14	12h16	13h16	14h18	15h20	16h22
	10h17	11h19	12h21	13h23	14h25	15h27	16h29
			12h22	13h24	14h26	15h28	16h30
Sénard			12h23	13h27	14h27	15h29	16h31
			12h25	13h27	14h29	15h31	16h32
H. Durand Avenue de Paris Gare SNCF			12h26	13h28	14h30	15h32	16h34
			12h29	13h31	14h32	15h34	16h36
			12h32	13h34	14h36	15h38	16h40
			12h35	13h37	14h39	15h41	16h43
Cathédrale Tessier							

Réalisation : Lucie DELAVAL

²⁷ (3 minutes x 9 arrêts) + 19 minutes de trajet selon Google Map, soit 46 minutes.

❖ Le covoiturage :

De plus un onglet **covoiturage** peut être créé sur le site de la ville afin que certains participants, souvent voisins, réduisent leur émission de gaz à effet de serre. L'utilisation d'un logiciel de covoiturage « clé-en-main » étant trop onéreuse, ceci pourra se faire de façon plus simple en créant un tableau visible sur la page web de la foire où les internautes enverront des mails ou téléphoneront pour s'inscrire.

Exemple de tableau réalisable

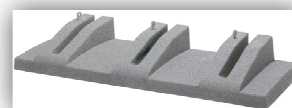
Date	Heure	Arrêt de départ	Arrêt d'arrivée	Nombre de places disponibles/demandées	Contact
Samedi	14h	Mairie	Foire	2	06...

Deux tableaux comme celui-ci pourront être réalisés. Un pour les propositions et l'autre pour les demandes.

❖ Les modes de déplacements doux :

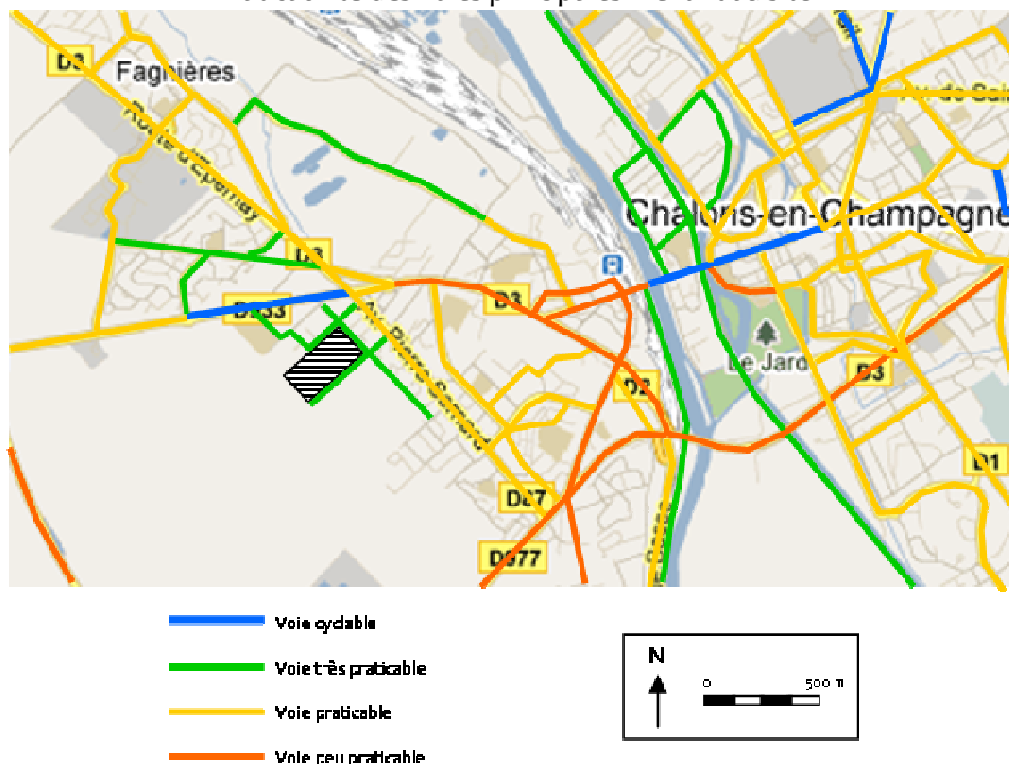
Enfin la mise en place d'un garage à vélo pourra être réalisée pour inciter aux modes de déplacements doux.

Exemple de supports à vélo



Source : www.direct-collectivites.com

Praticabilité des voies principales menant au site



Réalisation : Lucie DELAVAL

d. L'hébergement:

Une grande part des exposants viennent de trop loin pour pouvoir rentrer le samedi soir. Ils pourront être hébergés dans l'hôtel de la commune situé à 10 minutes à pied ou à 2 minutes en bus de la foire. Il possède 23 chambres.

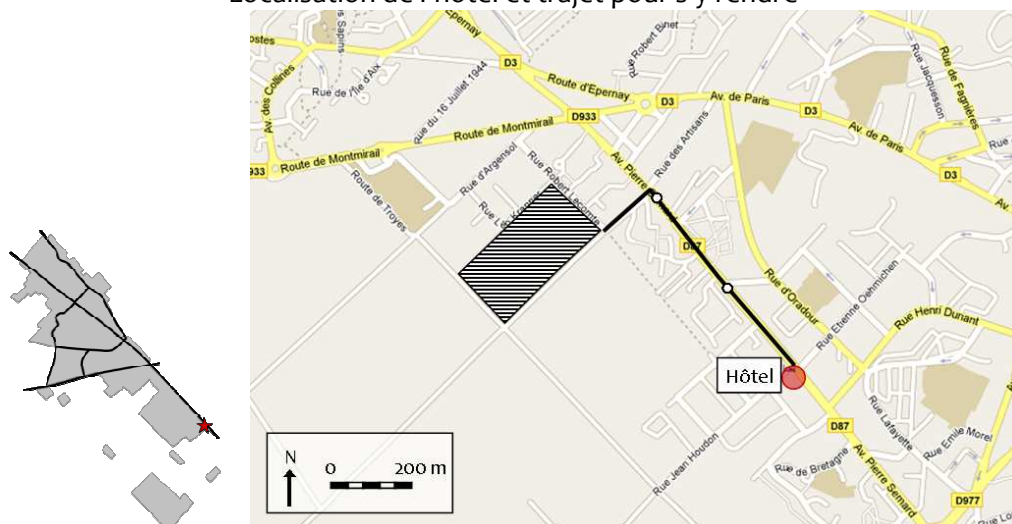
Cet hôtel est labélisé « **Clef verte** », label environnemental international pour l'hébergement touristique, car il utilise des moyens respectueux de l'environnement : ampoules basse tension, réducteurs d'eau, chauffage avec robinet thermostatiques, petit déjeuner privilégiant les produits bio, régionaux et Max Havelaar²⁸, récupération et recyclages des eaux pluviales des toits et tri sélectif.

Logo du label



www.laclefverte.org

Localisation de l'hôtel et trajet pour s'y rendre



Fond de carte : Google Map ; Réalisation : Lucie DELAVAL

²⁸ Label du commerce équitable.

e. Le mobilier :

Les stands seront placés sous les tentes appartenant à la mairie. Une partie de ces tentes a été achetée pour les stands de la foire placés en extérieur. Une autre partie devra donc est achetée ou louée par la mairie.

La mairie possède :

- 2 tentes de 12 x 5 m dont la capacité est de 6 stands ;
- 4 tentes de 8 x 4 m dont la capacité est de 4 stands ;
- 1 tente de 5 x 4 m pour la buvette.

La yourte et l'ensemble de ces stands peuvent contenir 35 stands. Si l'on part sur une base d'une cinquantaine de stands à poser, il faudrait racheter **2 tentes de grande taille et une petite taille.**

Puisqu'il n'y a pas de structure pour en louer au niveau local, **l'achat est à privilégier** afin de limiter les transports. Les tentes réutilisables sont à privilégier pour leur durée de vie plus longue. Elles devront impérativement restées neutres (aucune signalétique) pour que les exposants des années à venir puissent se les réapproprier.

Le mobilier sous les tentes sera composé de tables et chaises du CLSH situé à 200 m du parc. Le transport se fera avec un véhicule utilitaire.

Le mobilier utilisé sera, dans la mesure du possible, recyclable ou fait à partir de matériaux recyclés.

f. La restauration et buvette :

La restauration a d'ores et déjà recours à des produits issus de l'agriculture biologique. La vaisselle est quant à elle « en dur » puisqu'il s'agit de la vaisselle de la cantine.

Pour l'espace buvette, les boissons sont directement achetées chez les exposants de la foire. Cependant ce sont des gobelets qui sont utilisés. Une alternative est d'avoir recours à des gobelets réutilisables.

Prototype de gobelets réutilisables



Source : www.ecocup.fr

g. L'énergie :

Il pourrait paraître contradictoire d'organiser une foire dans un parc où l'eau et l'électricité ne sont pas accessibles directement. Mais l'idée est de faire une manifestation qui n'a recours à aucun apport en énergie, voire même qui en produit grâce à la valorisation des déchets.

La foire se produit la journée en plein mois de juin, **l'éclairage naturel** est donc suffisant.

Cependant certaines activités n'ont pas d'alternatives envisageables notamment le concert, la restauration et les conférences. Mais des alternatives sont possibles. Par exemple, des concerts en acoustique ont déjà été faits dans d'autres manifestations en France. Mais dans un parc, ceci semble impossible car le son ne peut se réverbérer quelque part et être bien perceptible.

Une solution à envisager est de renouveler l'action réalisée pour un autre concert qui a eu lieu au parc en ayant recours au **réseau électrique du CLSH** situé non loin.

Ceci permettra aussi à la restauration et aux conférences de bénéficier d'une source d'énergie indispensable.

h. L'eau :

Afin d'adopter une alternative à l'utilisation du réseau d'eau, 4 **toilettes sèches** seront mises à disposition du public dont une accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les déchets seront ensuite traités dans une usine de valorisation des déchets.

Cabines de toilette sèche démontable
simple à gauche et à accessibilité PMR à droite



Source : www.labelverte.org

i. Les déchets :

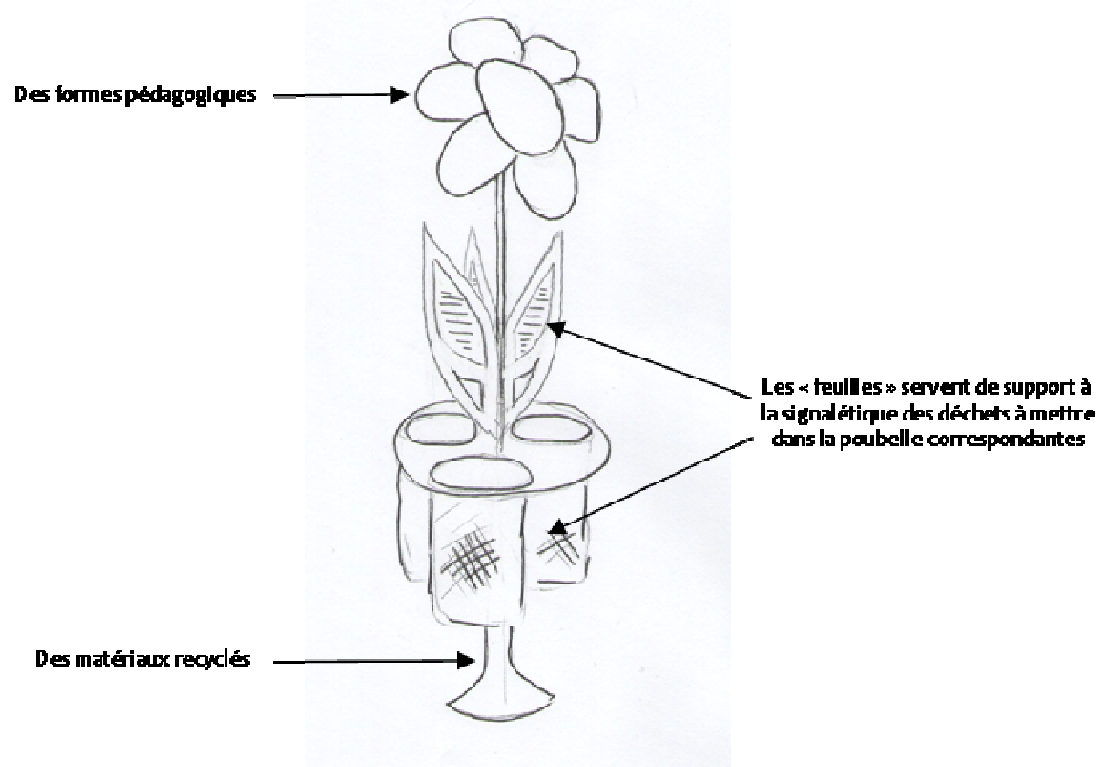
❖ Le ramassage des déchets :

Une équipe de 3 ou 4 volontaires pourra ramasser constamment et en temps réel des déchets. En ramassant ces déchets sous les yeux du public ils feront par là acte de pédagogie et pourront parler de leur action et échanger avec le public.

❖ Des poubelles de tri :

Des poubelles de tri seront réalisées par des volontaires avec des matériaux recyclés. Ces poubelles prendront ainsi une forme unique et créative. En se promenant, les visiteurs ne pourront pas manquer ces étranges poubelles qui les inciteront à les utiliser.

Dessin d'un prototype de poubelle pédagogique de tri sélectif



Réalisation : Lucie DELAVAL

Après la foire, ce mobilier pourra servir à but pédagogique dans les cours d'école.

❖ Un centre de tri temporaire :

Encadrés par un animateur sensibilisé au recyclage, l'équipe de ramassage triera les déchets ramassés. Ces déchets seront séparés par type : papier, carton, plastique, verres recyclables, verres non recyclables, organiques, ménagers. Un centre de tri temporaire pourra donc être aménagé sur le site de la foire afin de procéder à un premier tri des déchets pour éviter le refus de poubelles mal triées.

j. Citoyenneté et solidarité :

❖ Mixité sociale :

En rassemblant des moyens spécifiques, il s'agit d'accompagner le public vers des activités culturelles, en particuliers les publics qui apparaissent plus ou moins « éloignés » de la vie culturelle tels que des personnes en situation de handicap, de précarité, d'isolement ou des personnes âgées.

Des parcours peuvent ainsi être mis en place avec les acteurs sociaux, médicaux et éducatifs du territoire afin de permettre la mixité des publics lors de la foire.

❖ Mixité intergénérationnelle :

De la même façon, il s'agit aussi de développer l'éveil et l'éducation des enfants et des jeunes.

Aujourd'hui les enfants scolarisés dans la commune ont plus d'une demi-journée exclusivement consacrée à eux le vendredi précédant la foire.

Il pourra être permis aux jeunes de vivre une expérience humaine et citoyenne en les impliquant dans l'évènement. Ils pourront par, exemple faire partie des volontaires à l'accueil du public et au ramassage et tri des déchets. Les responsables des chantiers de jeunes, qui sont aussi responsables de la foire, pourront avoir recours à des professionnels et à des outils de communications pour sensibiliser les jeunes à ces activités.

❖ Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

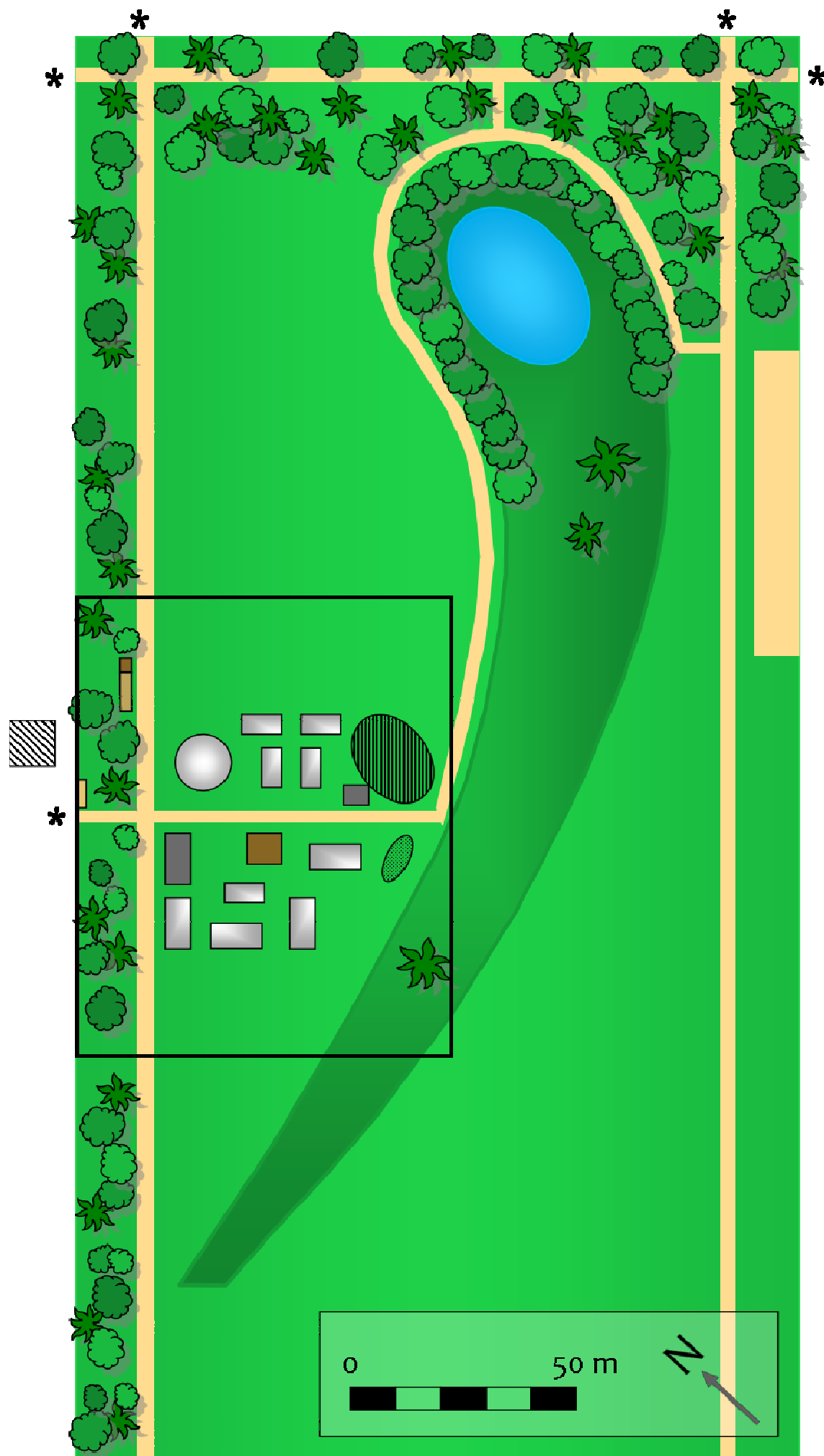
Afin de permettre à chacun d'accéder au site facilement, des rampes devront être placées à chaque entrée au niveau des trottoirs et à l'entrée de la yourte. Leur pente devra être inférieure à 5%.

La praticabilité des fauteuils roulants sur la pelouse ne représente pas un obstacle sauf en cas de pluie. Des tapis pourront être utilisés dans ce cas.

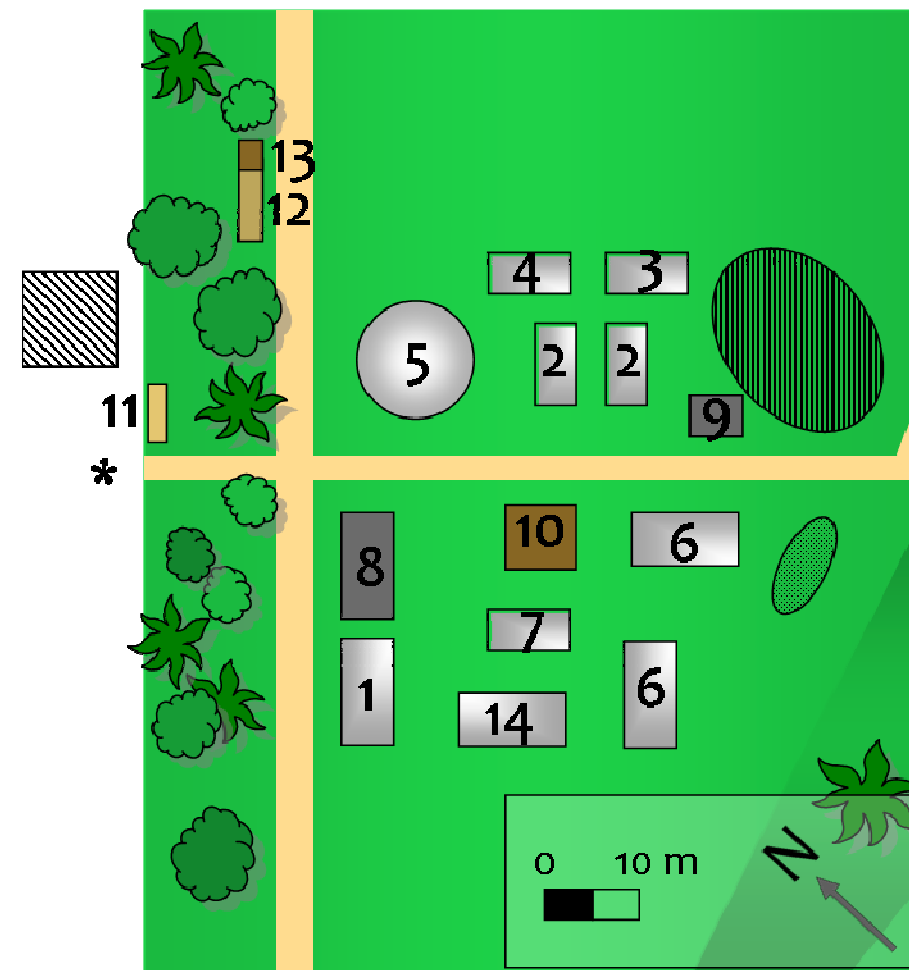
❖ Le recours au local :

Tous les aménagements cités précédemment pourront être le fruit d'un partenariat avec des acteurs locaux afin de valoriser les compétences et les ressources du territoire, le tout, à moindre impact environnemental.

3. Plan d'aménagement final :



Proposition de plan d'aménagement



- | | |
|---|---|
| 1 Conférences | 10 Scène |
| 2 Alimentation biologique | 11 Garage à vélo |
| 3 Commerce équitable - artisanat - vêtements | 12 Toilettes sèches |
| 4 Jardinage - environnement | 13 Stockage du compost |
| 5 Habitat sain et écologique | 14 Centre de tri |
| 6 Bien-être et santé |  Départ calèche |
| 7 Institutionnels |  Ferme pédagogique |
| 8 Restauration bio |  Espace enfant |
| 9 Buvette Bio | * Accès PMR |

Réalisation : Lucie DELAVAL

C. Evaluation finale et limites :

1. Pré-évaluation :

Le tableau ci-dessous a pour but de pré-évaluer le projet dans chacun de ses domaines d'action par rapport à la situation actuelle.

Tableau de pré-évaluation

Domaine	Sous-domaine	Avant le projet	Le projet
Communication			
	papier recyclé et encre végétale	oui	oui
	discours sur la démarche	non	oui
Site			
	environnement	non	oui
	accessibilité	oui	oui
Transport			
	incitations à des moyens de transports alternatifs	non	oui
	transports en commun	oui	oui
	covoiturage	non	oui
	mode de déplacement doux	oui	oui
Hébergement			
	mise à contribution des hébergeurs	non	oui
	distance	2,2 km	600 m
	Engagement	oui	oui
Mobilier			
		tentes réutilisables	tentes réutilisables tentes éco-conçues recyclage
Restauration et buvette			
		local et bio	local et bio
		vaisselle en dur	vaisselle en dur
Energie			
	systèmes d'économie d'énergie	recours au réseau électrique	recours au réseau électrique très limité
		utilisation partielle d'ampoules basse-consommation	aucun système d'éclairage
Eau			
	systèmes d'économie d'eau	recours au réseau d'eau	aucun recours au réseau d'eau
		récupération d'eau de pluie sur le toit du bâtiment mais pas utilisés pendant la foire	récupération d'eau de pluie sur le toit de la yourte et utilisation pendant la foire
		toilettes standards	toilettes sèches
Déchets			
	ramassage	ramassage à la fin de l'évènement	ramassage en temps réel par une équipe
	poubelles	poubelles de tri de la communauté d'agglomération	poubelles pédagogiques
	centre de tri	non	oui
Citoyenneté et solidarité			
	mixité sociale	pas clairement incitée	oui
	mixité intergénérationnelle	pas clairement incitée	oui
	accessibilité PMR	oui	oui
	accessibilité malvoyant	non	non
	accessibilité malentendant	non	non
	accessibilité en situation d'handicap psychique	non	non
	recours au local	oui	oui

Réalisation : Lucie DELAVAL

Ce tableau met en évidence que des efforts ont été fait en termes de communication, de transport, d'énergie et de gestion des déchets. Mais cette auto-évaluation reste approximative et peu être complétée avec des outils existants.

2. Evaluation selon l'Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evènements (ADERE) :

a. Principe :

L'Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evènements, ou ADERE, est un outil de diagnostic environnemental accessible et simple d'usage. Il est conçu pour les organisateurs de manifestations qui veulent faire le **bilan de l'impact sur l'environnement de leur évènement**. Cette auto-évaluation se fait par thématique :

- Alimentation ;
- Communication ;
- Lieu, technique et décors ;
- Transports ;
- Hébergement ;
- Sensibilisation.

Cet outil propose des pistes d'actions pour rendre une manifestation plus « éco-responsable ».

b. Résultats :

J'ai réalisé cette évaluation avec la vision globale que j'avais de ce projet. Elle est donc représentative mais pas parfaitement objective. J'ai tout de même essayé de respecter le principe d'évaluation.

Tableau synthétique des résultats

Thématique	Impact	Points à améliorer
Alimentation	Faible	Emballage et suremballage
Communication	Moyen	Utilisation d'un éco-label officiel pour l'impression
		Limiter le tirage papier en ciblant les destinataires
Lieu	Faible	Favoriser un lieu avec des installations
		Nommer un responsable de la démarche
Transports	Faible	Mettre en place un système de covoiturage pour les organisateurs
		Créer un espace d'information sur le covoiturage pendant la manifestation
		Evaluer et compenser les émissions de gaz à effet de serre

Hébergement	Moyen	Inviter d'autres lieux d'hébergements à s'engager dans des démarches éco-responsables
Sensibilisation	Moyen	Animer des conférences sur les enjeux de l'éco-conception
		Animer des réunions publiques pour informer les riverains sur les dispositifs mis en place
		Intégrer un volet de sensibilisation à l'environnement dans le cahier des charges des fournisseurs

Réalisation : Lucie DELAVAL

Enfin dans toutes ces thématiques, l'outil ADERE a mis en évidence qu'il n'y avait **pas d'évaluations des actions mises en place** en vue d'améliorer la prochaine édition de l'évènement.

Cette évaluation a eu pour but de mesurer la portée de ce projet et de présenter les voies à améliorer.

3. Limites :

En dehors des points à améliorer mis en évidence précédemment, les principaux freins à ce projet sont d'ordre météorologique, législatif et budgétaire.

Tout d'abord, la **présence de la pluie** le jour de la manifestation n'est pas à exclure même si la période à laquelle elle se produit offre de bonnes conditions météorologiques. Dans le cas d'une météo pluvieuse, la fréquentation peut être sensiblement inférieure à la normale.

Il y a aussi **l'installation de la yourte** qui peut poser problème dans un futur proche. En effet il n'existe pas, à l'heure actuelle, de vraies réglementations sur leur utilisation. Mais à la vue des problèmes grossissant que l'on trouve dans l'actualité, de nouvelles réglementations sont à prévoir dans un futur proche.

Le frein le plus inhérent à ce projet est d'ordre **budgétaire**. Comme évoqué, au début du diagnostic, la foire de Fagnières a peu de partenaires financiers, c'est la commune qui est à la charge de la majorité des frais. Le déménagement de la foire dans le parc impose des coûts supplémentaires à son fonctionnement, notamment avec l'achat des tentes.

Cependant le but de ce projet est de dynamiser cet évènement en le rendant unique sur le territoire grâce à sa démarche de développement durable. Laquelle, à terme, a pour but de multiplier ses partenaires financiers.

Conclusion

Fagnières est une **ville péri-urbaine** de l'agglomération de Châlons-en-Champagne qui montre une grande volonté en faveur de l'environnement. Elle fait de cet engagement un enjeu en termes d'identité en se présentant comme une ville résidentielle qui promeut un **cadre de vie respectueux de l'environnement**.

Cette volonté passe notamment par la sensibilisation lors de la foire. Elle a aujourd'hui plus de 10 ans et peut donc faire l'objet de changements. Son déménagement vers le nouveau parc de la ville peut lui permettre de trouver une **nouvelle dynamique**.

Ceci en adoptant une démarche responsable qui aspirera à la présenter comme un **évènement exemplaire** sur le territoire afin de motiver de nouveaux partenaires et de contribuer à faire évoluer les pratiques actuelles.

Ce document montre que le projet est réalisable mais qu'il a aussi des limites à cause de l'aspect financier. Il peut tout de même servir de **support à la réalisation de manifestations plus écologiques**.

Bibliographie

Dans **l'ordre d'utilisation**, voici les documents auxquels j'ai eu recours dans l'élaboration de ce projet :

BALU Hélène, GUIHENEUF Claire. « L'agriculture urbaine prend racine ». *Revue Urbanisme*, Hors-série n°39, Février 2011. p36-37.

FNSEA, MONSAY Michel. « SIA et SIMA ». *L'information agricole*, n°825, Mars 2009. p8-9.

NIONCEL Claire. « Objectif : COMMUNIQUER ». *L'information agricole*, n°825, Mars 2009. p12-19.

Divers auteurs, « Champagne-Ardenne », in Wikipédia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Champagne-Ardenne>, 04/2011.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), « Atlas régional et départementaux des paysages », in *La DREAL*, <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/atlas-regional-et-departementaux-r453.html>, 04/2011.

Grosdoit-artur H., « Les Foires de Champagne », in *Le site du vieux Troyes*, <http://vieuxtroies.free.fr/t/foires.htm>, 04/2011

Direction des affaires culturelles de la mairie de Provins, « Les Foires de Champagne », in *Les Médiévales de Provins*, <http://www.provins-medieval.com/site/index.php/les-foires-de-champagne.html>, 04/2011

Région Champagne-Ardenne, l'ensemble du site, in *La région Champagn-Ardenne*, <http://www.cr-champagne-ardenne.fr>, 04/2011.

INSEE, ARCADI et DREAL, « L'agriculture biologique » in *29 indicateurs de développement durable en Champagne-Ardenne*. INSEE dossier, n°29, 2010, p.21-22.

Service Régional de l'Information Statistique et Economique de la DRAF Champagne-Ardenne. *L'Agriculture en Champagne-Ardenne : Une place importante dans l'économie régionale*. SRISE Champagne-Ardenne, 01/02/2007. 6p.

Service régional de l'information statistique et économique de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. *Mémento de la statistique agricole* : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne. Châlons-en-Champagne : SRISE, 10/2010.

Fédération Régionale des Agrobiologiste (FRAB) de Champagne-Ardenne, l'ensemble du site, in FRAB Champagne-Ardenne, <http://www.biochampagneardenne.org/>, 04/2011.

Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, l'ensemble du site, in Agence Bio, <http://www.agencebio.org/>, 04/2011.

Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, l'ensemble du site, in *Printemps bio*, <http://www.printempsbio.com/>, 04/2011.

Président de la République, « LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1) », in *Legifrance*, http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A29CD67FC260E5694EF8BED0FD64B3DB.tpdjoo4v_3?idSectionTA=LEGISCTA000020950470&cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=29981231, 04/2011.

Fédération Régionale des AgroBiologistes (FRAB) de Champagne-Ardenne, *Bilan d'activité 2010*. 18pages. 03/2011.

Fédération Régionale des Agrobiologiste (FRAB) de Champagne-Ardenne, *Guide Bio 2011* (version non définitive). 64pages. 05/2011.

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, « Développement durable » in *Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Comment-est-nee-la-notion-du.html>, 05/2011.

Mairie de Fagnières, l'ensemble du site, in *La mairie de Fagnières*, <http://www.mairie-de-fagnieres.com/>, 04 et 05/2011.

Conseil municipal de Fagnières, *Plan local d'urbanisme de Fagnières*. 104pages. Révisé le 29/02/2008.

Société des amateurs de folklore et arts champenois. *Folklore de Champagne* n°126-127. Fagnières : Leducq, 1991. 64p.

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). *Chiffres clés – Fagnières*. 10pages. 2010.

Cassini, « Notice communale de Fagnières », in Cassini, http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=13423, 04/2011.

Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, l'ensemble du site, in *Cités en Champagne*, <http://www.citesenchampagne.net/>, 04/2011.

DEHAN, Jacky. *Vers une gestion différenciée des espaces verts : exemple de l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage*. 12 pages.

Présentations de projets : de la définition à l'exploitation du système. CETE de l'Est : 21/10/2010.

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, « Les grandes échéances du Plan Bâtiment Grenelle » in *Le Grenelle de l'Environnement*, <http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/g-presentation-du-plan/grandes-echeances>, 05/2011.

Groupe d'élèves encadrés par M. Dominique VERMERSCH. *Agriculture biologique : enjeux économiques et éthiques*. 76 pages.

Projet d'ingénieur : Agronomie spécialité économie rurale et politiques publiques. Agrocampus Rennes : 2006-2007.

Mairie de Fagnières, Programmes de la foire bio de 2002 à 2010.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'ensemble du site, in *ademe.fr*, <http://www.ademe.fr>, 04/2011.

ANAé, l'ensemble du site, in *Eco-evenement*, <http://www.eco-evenement.org>, 05/2011.

Conseil Général de Gironde, *Guide pratique des manifestations responsables*. Gironde : Conseil Général : 2010.

LEYS, Charles, l'ensemble du site, in *Ateliers des trois yourtes*, <http://www.yourte.fr>, 05/2011.

Journal Officiel du Sénat, Régime juridique applicable aux cabanes dans les arbres, yourtes ou tipis, in site du Sénat, <http://www.senat.fr/>, 05/2011.

La Clef Verte, Hôtel Bristol, in *La Clef Verte*, www.laclefverte.org, 05/2011.

Collectif pour des événements responsables, outils ADERE, in ADERE, <http://www.evenementresponsable.fr/>, 05/2011

Index des sigles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement ;

SAU : Surface Agricole Utile ;

PME : Petite et Moyenne Entreprise ;

PMI : Petite et Moyenne ;

FRAB : Fédération Régionale des AgroBiologistes ;

ABBA : Agriculture Biologique et Biodynamique de l'Aube ;

GAB : Groupement des AgroBiologistes de la Haute-Marne ;

AIVABC : Association Interprofessionnelle des Vins de l'Agriculture Biologique de Champagne ;

SITAC : Syndicat Inter-Communal de Transport de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;

CAC : Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;

CETE : Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement ;

HQE : Haute Qualité Environnementale ;

CLSH : Centre de loisir sans hébergement ;

BBC : Bâtiment Basse Consommation ;

THPE : Très Haute Performance Energétique ;

RT 2012 : Règlementation Thermique 2012 ;

CDDP : Centre Départemental de Documentation Pédagogique ;

HLL : Habitation Légère de Loisirs ;

SHON : Surface Hors Œuvre Nette ;

SHOB : Surface Hors Œuvre Brute ;

PLU : Plan Local d'Urbanisme ;

PMR : Personne à Mobilité Réduite ;

ADERE : Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements ;

Annexe 1 : Méthodologie et outils :

Ce document retrace le parcours que j'ai effectué et les outils que j'ai mobilisé pour mener ce projet à bien.

➤ Prise de contact :

Pour ce projet, je me suis fixé un programme à réaliser. A mon retour, j'ai repris contact avec la personne qui m'a reçu en février afin de lui préciser mes objectifs et quelles allaient être mes thématiques. Cette personne m'a orienté vers d'autres de ses collègues afin de je puisse réunir les informations dont j'avais besoin.

➤ Recherche documentaire et utilisation de sources statistiques existantes :

En attendant ces documents, je me suis concentrée sur la recherche de données sur la région Champagne-Ardenne, l'agriculture et les foires de Champagne. J'ai eu recours à beaucoup de rapports disponibles sur internet, notamment de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et du Service régional de l'information statistique et économique de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (SRISE). Concernant les foires de Champagne, j'ai trouvé très peu de documents dans les bibliothèques de la région et la plupart d'entre eux n'en parlaient que très brièvement. J'ai donc eu recours à des sites web contenant les recherches de quelques passionnés.

Puis j'ai fait des recherches sur l'agriculture biologique en France et en Champagne-Ardenne et j'ai contacté la Fédération des agrobiologistes de Champagne-Ardenne afin de leur expliquer mon projet et d'obtenir des informations sur la filière agrobiologique de la région et les chiffres les plus récents.

➤ Rencontre avec les habitants

Ne faisant pas partie de la population fagniérote, je ne connaissais pas bien ce territoire. J'ai donc échangé avec les habitants de la commune que je connaissais. Ils m'ont permis d'établir un historique et une esquisse du territoire dans le but de préparer mon diagnostic. En parallèle, j'ai effectué des recherches sur Fagnières en parcourant le journal communal « Le Fagniérot » afin de préciser la présentation de la commune.

➤ Explication de la démarche :

Une fois ce travail bien avancé, j'ai réalisé une ébauche de mon projet afin de le présenter à mes contacts à la mairie. Cette présentation faisait une vingtaine de page et contenait les I et II de la partie 1. Ces rendez-vous m'ont permis au fil du temps de préciser le contenu de ce dossier et d'appuyer la démarche explicative auprès des acteurs pour mon projet.

➤ Réalisation d'une enquête et échange avec les habitants :

Pour ce projet, j'ai voulu parlé de l'alimentation, un des points primordiaux de l'agriculture biologique. J'ai donc réalisé une enquête auprès de la population fagniérote afin de comprendre leur point de vue et leurs habitudes et aussi de voir quels seraient le ou les projets qui les intéresseraient. Ceci pour permettre au projet de prendre une dimension de désirabilité en répondant aux envies de la population.

➤ Rencontre avec les acteurs de la filière agrobiologique :

En parallèle, j'ai rencontré des acteurs du monde de l'agriculture biologique sur le territoire. Notamment des commerçants et des agriculteurs. Ils m'ont permis, d'une part, de faire un état des lieux de la situation de cette filière dans la région et, d'autre part, de parler des atouts et des faiblesses de la foire bio. J'ai ainsi eu le point de vue, à la fois, de l'exposant et aussi du participant.

➤ Nouvelle rencontre avec les organisateurs de la foire :

Après avoir récupéré les informations sur la foire de Fagnières auprès de la mairie et de la FRAB. J'ai réalisé un retour sur les 9 éditions passées afin d'en dégager les problèmes et les améliorations survenus au fil du temps.

➤ Définition des enjeux et étude de terrains :

Une fois le diagnostic terminé, j'ai défini les enjeux qui en ont découlés et les objectifs que je me suis fixé pour la proposition d'aménagement. L'objectif principal ici était de trouver un lieu répondant aux critères fixés. J'ai donc cherché un terrain à la fois disponible et qui puisse être facilement aménageable. Une fois défini, j'ai fait plusieurs études de terrains pour tenter de comprendre son fonctionnement et son utilisation au quotidien.

➤ Comparaison et créativité :

La dernière phase de mon travail à consister à chercher des animations qui puissent être réalisées et de trouver les acteurs. Dans cette phase, j'ai fait des recherches sur ce qu'il pouvait déjà se passer ailleurs, à la fois en France et à l'étranger. J'ai eu recours à mon imagination pour que ce projet soit créatif et original.

➤ Ancrage dans les problématiques actuelles :

Mais l'originalité du projet réside dans la démarche utilisée. Cette démarche agit en faveur du développement durable afin de répondre aux problématiques actuelles. Enfin j'ai discuté de la partie gestion et faisabilité avec les organisateurs pour juger la viabilité du projet. Dans l'ensemble, ils se sont montrés très favorables et intéressés à l'élaboration d'un tel projet bien que les freins à sa mise en place soient nombreux.

Annexe 2 :

Questionnaire : Le Bio et les Fagniérots

Dans le cadre de ma première année du cursus d'ingénieur en Aménagement du territoire à l'école Polytech'Tours, je dois réaliser un projet sur la commune de Fagnières. J'ai donc besoin de votre participation pour que ce projet soit le plus possible en accord avec les attentes de la commune et de ses habitants. C'est pourquoi je vous demande de consacrer quelques minutes à ce questionnaire.

Si vous ne pouvez me remettre le questionnaire en main propre, merci de le déposer à **l'accueil de la Mairie**.

1. Selon vous, le Bio c'est : (plusieurs choix possibles)
 - ☐ Naturel
 - ☐ Sain
 - ☐ Un mode de production différent
 - ☐ Un mode de consommation différent
 - ☐ Autre (veuillez préciser :)
2. Êtes-vous intéressé par les produits Bio :
 - ☐ Beaucoup
 - ☐ Moyennement
 - ☐ Peu
 - ☐ Pas du tout
3. Avez-vous déjà consommé/utilisé des produits Bio ? (Si Non veuillez passer à la question 9.)
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
4. Si oui, à quelle fréquence en consommez/utilisez-vous ?
 - ☐ rarement
 - ☐ occasionnellement
 - ☐ au moins une fois par mois
 - ☐ au moins une fois par semaine
 - ☐ tous les jours
5. Où en avez-vous consommé/utilisé ? (plusieurs choix possibles)
 - ☐ Chez vous
 - ☐ Chez des membres de votre famille

- ☐ Chez des amis
☐ Au restaurant
☐ Au travail
☐ Autre (veuillez préciser :)
6. Si vous consommez/utilisez des produits Bio, où les achetez-vous ? : (plusieurs choix possibles)
- ☐ Chez des producteurs
☐ Dans des grandes surfaces
☐ Au marché
☐ Sur Internet
☐ Dans des magasins spécialisés
☐ Autre (veuillez préciser :)
7. Quel(s) type(s) de produits achetez-vous ? (plusieurs choix possibles)
- ☐ Fruits, légumes
☐ Conserves
☐ Pain, farines
☐ Produits d'entretien
☐ Produits laitiers
☐ Cosmétiques
☐ Viande
☐ Textile
☐ Œufs
☐ Autre (veuillez préciser :)
☐ Gâteaux, chocolats
8. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous consommez/utilisez des produits Bio ? (plusieurs choix possibles) (Merci de souligner votre choix principal)
- ☐ Les effets sur la santé
☐ La qualité
☐ Le goût
☐ La traçabilité
☐ Autre (Veuillez préciser :)
9. Quelles sont les raisons qui limitent vos achats en produits Bio ? (plusieurs choix possibles) (Merci de souligner votre choix principal)
- ☐ Le prix
☐ Peu de différence de qualité
☐ Peu de différence de goût
☐ La difficulté de trouver des magasins
☐ Le manque de choix dans les magasins
☐ Je ne crois pas aux bienfaits du Bio
☐ Autre (Veuillez préciser :)
10. Vous sentez-vous informé(e) sur le Bio ?
- ☐ Pas du tout
☐ Peu
☐ Moyennement

- ☐ Assez
- ☐ Beaucoup
11. Quels seraient selon vous les meilleurs moyens pour vous informer sur le Bio ?
(plusieurs choix possibles) (Merci de souligner votre choix principal)
- ☐ Internet
- ☐ Film / documentaire
- ☐ Emission TV/Radio
- ☐ Presse écrite
- ☐ Visite dans des fermes
- ☐ Foire et salon
12. Avez-vous déjà participé à la Foire Bio et Nature de Fagnières ?
- ☐ Non
- ☐ 1-3 fois
- ☐ 3-6 fois
- ☐ 6-9 fois
- ☐ Tous les ans
13. Qu'est ce qui vous a plu ? (plusieurs choix possibles)
- | | |
|---|---|
| ☐ C'est à Fagnières | ☐ La restauration sur place |
| ☐ C'est sur le bio,
l'environnement, la nature... | ☐ Les conférences |
| ☐ La période de l'année (mi-Juin) | ☐ La projection de film |
| ☐ Le centre culturel André
Gallois (localisation, taille, ...) | ☐ Le concert |
| ☐ La diversité des exposants | ☐ La promenade en calèche |
| | ☐ Les animations pour les enfants |
14. Qu'est ce qui vous semble à améliorer ? (plusieurs choix possibles)
- | | |
|---|---|
| ☐ C'est à Fagnières | ☐ La restauration sur place |
| ☐ C'est sur le bio,
l'environnement, la nature... | ☐ Les conférences |
| ☐ La période de l'année (mi-Juin) | ☐ La projection de film |
| ☐ Le centre culturel André
Gallois (localisation, taille, ...) | ☐ Le concert |
| ☐ La diversité des exposants | ☐ La promenade en calèche |
| | ☐ Les animations pour les enfants |
15. Avez-vous des remarques pour la Foire (positives ou négatives) ?

16. Avez-vous un jardin (ou jardin ouvrier)?
- ☐ Oui
 - ☐ Non
17. Si oui, cultivez-vous des fruits ou légumes ?
- ☐ Oui
 - ☐ Non
18. Seriez-vous intéressé par la mise en place de jardins familiaux dans votre quartier ?
- ☐ Oui
 - ☐ Non
19. Seriez-vous intéressé par la mise en place d'atelier participatif autour de ?
(plusieurs choix possibles)
- ☐ L'alimentation (Quels sont les fruits et légumes de saison, ? Comment les cuisiner ?...)
 - ☐ Le jardinage (Que planter ? Quand ? Quelles techniques ? ...)
 - ☐ Aucun
20. Si oui, pour quel public?
- ☐ Adultes
 - ☐ Enfants
21. Vous êtes :
- ☐ Un homme
 - ☐ Une femme
22. Vivez-vous :
- ☐ Avec vos parents
 - ☐ Seul sans enfant
 - ☐ Seul avec enfant(s)
 - ☐ En couple sans enfant
 - ☐ En couple avec enfant(s)
23. Vous vous positionnez dans la tranche d'âge :
- ☐ 0 – 19 ans
 - ☐ 19 – 28 ans
 - ☐ 29 – 38 ans
 - ☐ 39 – 48 ans
 - ☐ 49 – 58 ans
 - ☐ 59 ans et plus

24. Votre profession :

- ☐ Agriculteur exploitant
- ☐ Cadre
- ☐ Commerçant
- ☐ Profession libérale
- ☐ Employé
- ☐ Ouvrier
- ☐ Etudiant
- ☐ Retraité
- ☐ Sans emploi
- ☐ Autre (veuillez spécifier:)

Je vous remercie d'avoir consacré quelques minutes à ce questionnaire.

Ce questionnaire a été imprimé sur du papier recyclé.

Annexe 3 :

Extrait du règlement d'urbanisme littéral de Fagnières

révisé le 29/02/2008

DISPOSITIONS RELATIVES A LA ZONE IAU₃

La zone IAU₃ correspond à une zone réservée aux équipements éducatifs, sportifs, de loisirs et aux activités tertiaires. Ses conditions d'aménagement et d'équipement sont définies par le présent règlement et les orientations particulières figurant au document n° 3.

Elle comprend :

- le secteur (b) soumis au risque d'inondation par remontée de la nappe phréatique ;
- le secteur (- trame moutarde à points sur les plans) soumis à un aléa moyen de mouvement de terrain.

Les dispositions du présent règlement sont applicables à tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ouvrages, installations et opérations réalisées sur des terrains ou parties de terrain localisés dans la zone. Dans le cas de lotissement ou dans celui de la construction, sur un même terrain, de plusieurs bâtiments dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division en propriété ou en jouissance, les dispositions du présent règlement sont applicables à chaque terrain issu d'une division.

IAU₃ 1 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Sont interdites :

- les constructions destinées à l'artisanat ;
- les constructions destinées au commerce ;
- les constructions destinées à l'exploitation agricole ;
- les constructions destinées à l'industrie ;
- les constructions destinées à la fonction d'entrepôt ;
- les constructions destinées au stationnement des véhicules ;
- les garages en bande (trois unités et plus) non liés à une construction admise dans la zone ;
- les aérogénérateurs d'une hauteur supérieure à 12 m au-dessus du sol ;
- les carrières ;
- le stationnement des caravanes isolées ;
- les habitations légères de loisirs ;
- les dépôts de véhicules neufs ou d'occasion susceptibles de contenir au moins 10 unités ;
- les garages collectifs de caravanes ;
- les élevages.

Dans le secteur (b), les sous-sols sont également interdits.

IAU₃ 2 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

Sont admises :

- les constructions destinées à l'habitation à condition qu'elles soient destinées au logement de personnes dont la présence est nécessaire pour assurer la direction, le gardiennage ou la surveillance des établissements ou équipements édifiés dans la zone ;
- les constructions destinées aux bureaux à condition qu'elles soient liées à la vocation de la zone,
- les installations classées, quels que soient les régimes auxquels elles sont soumises à condition qu'elles soient nécessaires aux utilisateurs de la zone et ne causent pas de nuisances incompatibles avec le voisinage ;
- les installations de radio-téléphonie mobile à condition d'être intégrées à la construction.

Dans le secteur (b), ces constructions sont admises lorsque le niveau altimétrique du terrain naturel est supérieur à la côte 85 NGF et il est fait également application de l'article R. 111-2 du Code de l'urbanisme.

Dans le secteur (- trame moutarde à points sur les plans) soumis à un aléa moyen de mouvement de terrain, les constructions et installations sont admises sous réserve de prendre les mesures adaptées au risque, à savoir la sécurisation du site ou l'adaptation des constructions à la nature du sol.

IAU3 3 CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVEES ET ACCES

3-1 Conditions de desserte par les voies publiques ou privées

3-1-1 Définition

Voie de desserte

La voie de desserte est celle donnant accès au terrain.

Sont considérées comme voies de desserte, les voies et emprises ouvertes à la circulation automobile et des deux-roues, quels que soient leurs statuts, public ou privé, ainsi que des rues et places réservées à la circulation piétonne.

3-1-2 Dispositions applicables

Les caractéristiques des voies de desserte doivent :

- être adaptées à l'importance et à la destination des constructions qu'elles doivent desservir ;
- permettre l'approche du matériel de lutte contre l'incendie et des services de sécurité.

Les voies nouvelles doivent avoir une largeur minimale d'emprise de 8 m.

Les voies nouvelles en impasse d'une longueur de plus de 30 m doivent comporter dans leur partie terminale une aire de retournement permettant aux véhicules des services publics et de sécurité de faire aisément demi-tour.

3-2 Conditions relatives aux accès

3-2-1 Définition

Accès

L'accès est le portail, le porche ou la bande de terrain par lequel les véhicules pénètrent depuis la voie de desserte.

3-2-2 Disposition applicable

Pour être constructible, tout terrain doit avoir un accès d'une largeur minimale de 3,50 m à la voie de desserte.

Les accès carrossables doivent être adaptés à l'importance ou à la destination de la construction et aménagés de façon à apporter la moindre gêne à la circulation publique.

IAU3 4 CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RESEAUX PUBLICS

4-1 Alimentation en eau potable

Toute construction ou installation nécessitant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution.

4-2 Assainissement

4-2-1 Eaux usées

Toute construction ou installation doit être raccordée au réseau public d'assainissement.

4-2-2 Eaux pluviales

Toute construction ou installation doit être pourvue de dispositifs individuels d'infiltration des eaux pluviales.

Des autorisations de raccordement au collecteur public d'eaux pluviales peuvent être délivrées en cas d'impossibilité technique de réalisation d'un dispositif individuel, et ceci dans la limite des capacités hydrauliques du réseau existant.

4-3 Réseaux d'électricité, de téléphone et de câblage

La création, l'extension des réseaux de distribution ainsi que les nouveaux raccordements doivent être enfouis.

IAU3 5 SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS

La superficie minimale des terrains n'est pas réglementée.

IAU3 6 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

6-1 Champ d'application

Les dispositions du présent article sont applicables aux bâtiments implantés le long des voies ouvertes à la circulation générale telles qu'elles sont définies à l'article 3-1-1 du présent chapitre et des emprises publiques : parcs et jardins publics, cimetières, cours d'eau, voies ferrées, aires de stationnement publiques.

Elles ne sont pas applicables aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif.

6-2 Implantation par rapport aux voies et emprises publiques

6-2-1 Définition

Terrain - Façade de terrain

Le terrain est composé d'une ou de plusieurs parcelles d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

La façade de terrain est la limite du terrain qui est contiguë à la voie ou l'emprise publique.

6-2-2 Règle générale

Les constructions doivent être implantées selon un recul minimum de 5 m par rapport aux voies et emprises publiques.

6-2-3 Règle particulière

Lorsqu'un recul est identifié sur les règlements graphiques, les constructions doivent respecter un recul minimum de 75 m par rapport à l'axe de la

R.D. 933 excepté pour les constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières, aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières et les réseaux d'intérêt public.

IAU3 7 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

7-1 Champ d'application

Les dispositions du présent article régissent l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives du terrain qui ne sont pas concernées par l'application de l'article 6.

Elles ne sont pas applicables aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif.

7-2 Définitions

Terrain

Le terrain est composé d'une ou de plusieurs parcelles d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Limites séparatives

Les limites séparatives sont les limites latérales et de fond de terrain qui séparent le terrain d'assiette de la construction du terrain ou des terrains limitrophes.

Les limites du terrain qui aboutissent à la voie, y compris les éventuels décrochements, brisures et coudes constituent des limites séparatives latérales. La limite de fond de terrain, quand elle existe, est celle qui relie les limites latérales. C'est le plus souvent la limite opposée à la voie.

7-3 Dispositions applicables

Les constructions doivent être implantées :

- soit en retrait d'une ou des limites séparatives selon un recul supérieur à la moitié de la hauteur au faîtage ou à l'acrotère avec un minimum de 3 m ;
- soit sur une ou plusieurs limites séparatives à condition que leur hauteur au point le plus haut ne dépasse pas 3,50 m, dans une bande de 3 m par rapport à la limite séparative. Si un recul existe par rapport à une ou plusieurs limites, il doit être supérieur à la moitié de la hauteur au faîtage ou à l'acrotère avec un minimum de 3 m.

IAU3 8 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE

L'implantation des constructions non contiguës les unes par rapport aux autres sur une même propriété n'est pas réglementée.

IAU3 9 EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

L'emprise au sol des constructions n'est pas réglementée.

IAU3 10 HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

10-1 Champ d'application

Les dispositifs techniques ne sont pas pris en compte pour le calcul de la hauteur.

10-2 Définitions

Hauteur

La hauteur d'une construction est définie par la différence d'altitude entre tout point de la construction et la projection de ce point au sol naturel existant avant les travaux de terrassement et d'exhaussement nécessaires à la réalisation des travaux.

Pour les terrains situés à l'angle de deux voies, la disposition la moins restrictive est applicable.

Niveaux

Les niveaux correspondent au rez-de-chaussée et aux étages pleins, combles y compris. Ne sont pas considérés comme des niveaux les sous-sols et les surfaces de plancher des mezzanines.

Toutefois, un sous-sol dépassant de plus de la moitié de sa hauteur le niveau du terrain naturel est considéré comme un niveau.

10-3 Dispositions applicables

La hauteur maximale des constructions destinées à l'habitation est limitée à 2 niveaux, soit R+1 ou R+combles aménageables, et ne peut être supérieure à 8 m à l'égout des toits.

La hauteur maximale des autres constructions est limitée à 15 m au faîtage sauf si des caractéristiques techniques et fonctionnelles imposent une hauteur plus élevée.

IAU3 11 ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DE LEURS ABORDS

11-1 Les matériaux

Les matériaux du type parpaings de béton ou briques creuses doivent être recouverts d'un parement ou d'un enduit.

11-2 Les abords

Les stockages et les surfaces qui leur sont affectées ne doivent pas être visibles depuis l'espace public. Des clôtures et des plantations appropriées ainsi que l'implantation de bâtiments sur le terrain doivent y contribuer.

11-3 Les toitures

Les toitures des constructions destinées à l'habitation doivent être recouvertes de tuiles, d'ardoises, de cuivre, de zinc, de produits verriers ou de tout autre matériau les imitant.

11-4 Les clôtures

Les clôtures, tant à l'alignement qu'en limites séparatives sont constituées :

- soit par une haie vive ;
- soit par un grillage ou tout autre dispositif à claire-voie.

Les essences végétales mentionnées au document n° 5.g "annexes complémentaires" sont préconisées.

IAU3 12 OBLIGATIONS IMPOSEES EN MATIERE D'AIRES DE STATIONNEMENT

Il est exigé au minimum 2 places de stationnement par logement pour les constructions destinées à l'habitation.

Pour les équipements, le nombre nécessaire de places de stationnement, y compris les emplacements pour les deux roues, doit être défini en fonction de la nature de chacun d'eux.

IAU3 13 OBLIGATIONS IMPOSEES EN MATIERE D'ESPACES LIBRES ET DE PLANTATIONS

Les surfaces libres de toute construction, d'aires de stockage, de stationnement ou de circulation doivent être végétalisées. Une bande de 5 m par rapport à l'alignement doit être également plantée d'arbres de haute tige.

Les aires de stationnement doivent être structurées par des éléments de végétalisation dont au moins 1 arbre de haute tige pour 4 places de stationnement. Au moment de leur plantation, ces arbres doivent dépasser 2 m.

Les délaissés des aires de stationnement doivent être plantés.

Les essences mentionnées au document n°5.g "annexes complémentaires" sont préconisées.

IAU3 14 COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Il n'est pas fixé de C.O.S.

Annexe 4 :

Réponse à une question écrite publiée dans le Journal Officiel du Sénat le 14/05/2009

Dans une réponse à une question écrite publiée dans le Journal Officiel du Sénat, le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer affirme que :

« Au regard de la réglementation applicable en matière de camping, les yourtes, ou tipis, peuvent être assimilées à des tentes, si elles sont non équipées et à des habitations légères de loisirs (HLL) si elles comportent des équipements intérieurs, tels que des blocs cuisine ou sanitaires.

Dans un cas comme dans l'autre, ces hébergements sont strictement réglementés par le code de l'urbanisme.

Les tentes peuvent être installées soit dans les terrains de camping aménagés, soit sur parcelle individuelle avec l'accord de celui qui a la jouissance du terrain, dans les conditions prévues par les articles R. 111-41 et suivants du code de l'urbanisme.

Les HLL peuvent être implantées dans les terrains de campings, les parcs résidentiels de loisirs, certains villages de vacances ou encore dans certaines dépendances des maisons familiales de vacances. Les cabanes dans les arbres sont aussi éligibles au régime juridique des HLL.

Dans ce cadre, ces installations d'une surface hors œuvre nette inférieure (SHON) à 35 mètres carrés sont dispensées de formalité. Par contre, si elles présentent une SHON supérieure, une déclaration préalable est exigée. En dehors des quatre lieux d'implantations susvisés (terrains de campings, parcs résidentiels de loisirs, certains villages de vacances, certaines dépendances des maisons familiales de vacances), ces constructions sont soumises au droit commun des constructions, c'est-à-dire : déclaration préalable entre 2 et 20 m² de surface hors oeuvre brut (SHOB) et permis de construire au-dessus de 20 m² de SHOB, conformément aux dispositions des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-9 du code de l'urbanisme. »

Annexe 5 :

Bilan synthétique de l'ADERE

Foire bio 2012



Alimentation

Impact Faible

Félicitations, continuez à développer des actions respectueuses de l'environnement. Vous pouvez à présent valoriser votre démarche, cela contribuera à la promotion des éco événements !

Vous avez réalisé un mauvais score sur les objectifs suivants :

- > **Limiter l'emballage et le suremballage**
 - Favorisez-vous les conditionnements collectifs ?
 - Certains aliments sont-ils en emballages individuels ?
- > **Evaluation Bilan**
 - Allez-vous réaliser votre bilan environnemental de cette thématique Alimentation ?
 - Allez-vous identifier les marges de progrès et d'améliorations pour votre prochaine manifestation ?



Communication

Impact Moyen

Vous êtes attentif à l'environnement. Mais il vous reste encore des efforts à fournir afin que vos actions soient plus respectueuses de l'environnement. Pour progresser vous pouvez également développer de nouvelles actions lors de vos prochaines manifestations ! La communication en amont du projet est essentielle mais c'est aussi le moment où les impacts environnementaux peuvent être importants. Une utilisation raisonnée des tracts et des objets publicitaires, des impressions économes en encre ? sont autant de moyens de réduire votre impact écologique.

Vous avez réalisé un mauvais score sur les objectifs suivants :

- > **Evaluer les actions mises en place et améliorer votre futur événement**
 - Allez-vous identifier les marges de progrès et d'amélioration pour votre prochaine manifestation ?
 - Allez-vous réaliser votre bilan environnemental de cette thématique Communication ?
- > **Choisir son support d'impression**
 - Le papier utilisé répond-il aux critères d'un écolabel officiel (l'Eco-label européen, le Nordic Swan ou l'Ange Bleu) ?
 - Votre mise en page est-elle bien adaptée (pas trop de blanc ni d'aplats de couleur, de surignages surdimensionnés...) ?
- > **Limiter le tirage papier**
 - Dans votre communication écrite, avez-vous correctement évalué votre cible (nombre de personnes, zones géographiques de diffusion...) et par conséquent le nombre d'exemplaires de vos documents ?
 - Avez-vous créé un site Internet dédié pour la gestion de votre événement (invitation, promotion, documents indispensables...) ?



Lieu, technique et décors

Impact Faible

Félicitations, continuez à développer des actions respectueuses de l'environnement. Vous pouvez à présent valoriser votre démarche, cela contribuera à la promotion des éco événements !

Vous avez réalisé un mauvais score sur les objectifs suivants :

- > **Favoriser un lieu avec des installations générales adéquates**
 - Devez-vous installer une ou des tentes / chapiteaux complémentaires ?
 - Devez-vous construire une ou des scènes ?
- > **Evaluer les actions mises en place et améliorer votre propre événement**
 - Allez-vous identifier les marges de progrès et d'amélioration pour votre prochaine manifestation ?
 - Allez-vous réaliser votre bilan environnemental de cette thématique lieu, technique et décors ?
- > **Favoriser la démarche**
 - Avez-vous nommé un responsable de la démarche dans l'équipe de production ?
 - Avez-vous mis en place des mesures pour optimiser des ressources (énergies, eau ...) ?



Foire bio 2012



Impact Faible

Félicitations, continuez à développer des actions respectueuses de l'environnement. Vous pouvez à présent valoriser votre démarche, cela contribuera à la promotion des éco événements !

Vous avez réalisé un mauvais score sur les objectifs suivants :

- **Favoriser le covoiturage**
 - Informez-vous le public sur la pratique du covoiturage et sur l'existence des systèmes de covoiturage (sites internet et forums) ?
 - Avez-vous mis en place un système de covoiturage pour l'organisation ?
- **Evaluer les actions mises en place et améliorer votre futur événement**
 - Allez-vous identifier les marges de progrès et d'améliorations pour votre prochaine manifestation ?
 - Allez-vous réaliser votre bilan environnemental de cette thématique Transports ?
- **Evaluer et compenser les émissions de gaz à effet de serre**
 - Allez-vous réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre des déplacements effectués pour votre événement ?
 - Allez-vous verser une compensation carbone en fonction des impacts n'ayant pu être évités ?



Impact Moyen

Vous êtes attentif à l'environnement. Mais il vous reste encore des efforts à fournir afin que vos actions soient plus respectueuses de l'environnement. Pour progresser vous pouvez également développer de nouvelles actions lors de vos prochaines manifestations... !

Vous avez réalisé un mauvais score sur les objectifs suivants :

- **Evaluer les actions mises en place et anticiper votre future sélection de lieu d'hébergement**
 - Allez-vous réaliser votre bilan environnemental de cette thématique Hébergement ?
 - Avez-vous invité des lieux d'hébergements à s'engager dans des démarches éco-responsables ?
- **Bien informer et communiquer sur la maîtrise d'énergie et la gestion de l'eau**
 - Avez-vous mis en place des actions de sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ?



Impact Moyen

Vous êtes attentif à l'environnement. Mais il vous reste encore des efforts à fournir afin que vos actions soient plus respectueuses de l'environnement. Pour progresser vous pouvez également développer de nouvelles actions lors de vos prochaines manifestations... !

Vous avez réalisé un mauvais score sur les objectifs suivants :

- **Evaluer les actions mises en place et améliorer votre futur événement**
 - Allez-vous réaliser votre bilan environnemental de cette thématique ?
 - Allez-vous identifier les marges de progrès et d'améliorations pour votre prochaine manifestation ?
- **Mettre en place des outils de sensibilisation éco-conçus et valorisant la démarche d'éco-conception**
 - Avez-vous des panneaux d'information (ou stand...) pour expliquer les dispositifs mis en place et inciter à le utiliser (consignes des gobelets, tri des déchets, toilettes sèches...)?
 - Avez-vous programmé une (des) conférence(s) ou débat(s) sur l'environnement et/ou les enjeux de l'éco-conception ?
- **Intégrer les différents acteurs dans la démarche éco-conçue de l'événement**
 - Avez-vous intégré un volet de sensibilisation à l'environnement dans le cahier des charges des fournisseurs ?
 - Avez-vous prévu des réunions publiques pour informer les riverains sur les dispositifs mis en place (navettes de transports en commun, tri sélectif, gestion des ressources en eau, en énergie...)?



Table des matières

AVERTISSEMENT.....	5
REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION.....	9
PARTIE 1 : LE DIAGNOSTIC :.....	11
I. La région Champagne-Ardenne :	12
A. Un territoire marqué par l’agriculture et les foires:	12
1. Présentation :	12
2. Spécificités du territoire :	13
a. Un paysage varié et ouvert :	13
b. Un mode d’échange et de commerce : les foires :	14
3. L’agriculture en Champagne-Ardenne :	17
a. Un poids important au niveau national et une place importante dans l’économie régionale :	17
b. Mais une région qui connaît des retards en agriculture biologique :	18
B. Bilan sur la filière agrobiologique en Champagne-Ardenne :	21
1. Situation générale : un avenir prometteur :	21
2. Fédération Régionale des Agrobiologistes (FRAB) de Champagne-Ardenne et ses partenaires :	23
a. Un acteur à toutes les échelles :	23
b. Un acteur incontournable du développement local :	23
c. Un enjeu primordial : la sensibilisation :	24
3. L’agriculture biologique, une base du développement durable :	25
II. Fagnières, le cadre d’étude :	27

A.	Présentation :	27
1.	Mise en contexte : localisation et vue d'ensemble :	27
2.	Histoire de la commune :	29
❖	Une activité ouvrière sur des anciens marécages :	29
❖	Le développement du « Petit Fagnières » et les tentatives d'annexions :	29
❖	Une expansion progressive à l'après-guerre :	30
❖	Fagnières aujourd'hui :	32
❖	Fagnières demain :	33
3.	Des infrastructures de transport variées:	34
4.	Une commune péri-urbaine dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne :	35
B.	Un territoire tourné vers l'environnement :	37
1.	Des espaces verts récompensés grâce à un service communal innovateur :	37
❖	Les 3 fleurs et les balades fleuries :	37
❖	L'élagage, le fauchage et la gestion différenciée :	38
❖	Une gestion de l'eau :	38
2.	Des constructions et des projets en faveur de l'environnement :	39
❖	Le pôle de la petite enfance :	39
❖	Le centre de loisir :	39
❖	Le projet « Champ aux écus » :	40
3.	Une participation des habitants :	42
❖	Tous les habitants... :	42
❖	... mais surtout les jeunes :	42
4.	Un territoire qui se fait connaître :	43
C.	Et les fagniérots ? :	44
1.	Intérêt et méthodologie du questionnaire :	44
2.	Le bio et les fagniérots :	44
❖	La perception des produits bio :	44
❖	La consommation des produits bio :	45
❖	L'achat des produits bio :	45
3.	Les fagniérots et leur jardin :	45
❖	Leur jardin :	45
❖	Les projets :	46
III.	La Foire Bio annuelle :	48
A.	9 ans de rétrospective :	48
1.	L'arrivée à Fagnières :	48
2.	Le déplacement vers le centre culturel André Gallois pour plus d'espace :	48
3.	Une salle remplie d'exposants qui se sont diversifiés :	49
4.	Un nombre de visiteurs hétérogène mais croissant :	51
B.	L'état des lieux du site :	52
1.	Une salle adaptée et équipée :	52
2.	De bonnes conditions d'accès et de stationnement :	54
3.	Mais un cadre peu propice pour la foire :	54
C.	L'état des lieux de l'organisation :	55
1.	Les généralités et les organisateurs :	55
2.	L'organisation de l'espace :	55
3.	Le programme :	59
a.	Généralités :	59
❖	La communication :	59

❖ Le graphisme du programme :	60
❖ Le contenu du programme :	60
b. Les animations :	63
❖ La dégustation :	63
❖ Les ateliers pour les enfants :	63
❖ La promenade en calèche :	64
❖ La scène :	64
c. Les conférences :	64
Synthèse :	65

PARTIE 2 : ENJEUX ET PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT :.....67

I. Enjeux et objectifs :	68
A. Objectifs généraux et partis d'aménagement retenus :	68
1. Le développement de l'identité et de l'attractivité de Fagnières :	68
2. La mise en perspective de la foire :	69
3. Le développement durable, un enjeu pour une dynamisation générale :	69
B. Les atouts du parc de la Noue d'Argentsols:	70
1. Localisé dans les nouveaux quartiers de la commune :	70
2. Un grand espace accessible et proche de la nature :	72
3. Reflet de la commune :	73
II. Propositions d'aménagement :	74
A. Un cadre et des animations :	74
1. Le déménagement vers le parc :	74
2. Un pôle bâtiment :	74
a. L'exposition :	74
b. La yourte :	75
❖ Généralités :	75
❖ Taille et composants :	77
❖ Equipements :	78
❖ Plan d'aménagement intérieur :	79
3. Une mini-ferme pédagogique :	80
4. Un atelier cuisine bio :	81
B. Une démarche responsable :	82
1. Qu'est ce qu'un éco-évènement ?	82
2. Les thématiques d'un éco-évènement :	83
a. La communication :	83
❖ Les impacts environnementaux :	83
❖ Cohérence entre les activités et le discours :	83
b. Le site :	83
c. Les transports :	84
❖ Les transports en commun :	85
❖ Le covoiturage :	87
❖ Les modes de déplacements doux :	87
d. L'hébergement:	88
e. Le mobilier :	89
f. La restauration et buvette :	89

g.	L'énergie :	90
h.	L'eau :	90
i.	Les déchets :	91
❖	Le ramassage des déchets :	91
❖	Des poubelles de tri :	91
❖	Un centre de tri temporaire :	91
j.	Citoyenneté et solidarité :	92
❖	Mixité sociale :	92
❖	Mixité intergénérationnelle :	92
❖	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :	92
❖	Le recours au local :	92
3.	Plan d'aménagement final :	92
C.	Evaluation finale et limites :	94
1.	Pré-évaluation :	94
2.	Evaluation selon l'Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evènements (ADERE) :	95
a.	Principe :	95
b.	Résultats :	95
3.	Limites :	96
CONCLUSION.....		97
BIBLIOGRAPHIE.....		98
INDEX DES SIGLES.....		101
ANNEXES		103
TABLE DES MATIERES		118
TABLES DES ILLUSTRATIONS ET DES ANNEXES.....		122

Tables des illustrations et des annexes

Table des illustrations :

Localisation de la Champagne-Ardenne.....	12
Logo de la région.....	12
Atlas régional des paysages.....	13
Les Foires de Champagne dans les échanges commerciaux au XIII ^{ème} siècle	14
La rue de la " Montée des changes " où s'installaient les changeurs à Troyes.....	15
Affiches repectives des foires annuelles de Troyes et de Châlons-en-Champagne..	16
Orientation de l'utilisation agricole du sol champardenais.....	17
La marque AB	18
Part en pourcentage de la surface agricole utilisée en agriculture biologique	19
Classement régional par pourcentage de SAU certifiée en agriculture biologique et leur évolution entre 2008 et 2009.....	20
Progression régionale	21
Carte non exhaustive de la liste des producteurs et des structures en Champagne-Ardenne	22
Logo de la FRAB de Champagne-Ardenne.....	23
Affiches de fermes et vignes bio ouvertes de 2010-2011	24
Logo de l'opération.....	24
Schéma du développement durable	25
Localisation de la commune de Fagnières	27
Une représentation du blason de la commune	27
Carte synthétique du territoire communal	28
Blason de Fagnières	29
Etablissement Jacquesson dans le « Petit Fagnières ».....	29
La zone commerciale à proximité des quartiers résidentiels	30
Place de l'Eglise du « Vieux Fagnières ».....	30
Les différents quartiers de la commune	31
Evolution de la population fagniérote de la fin du XVIII ^{ème} siècle à nos jours.....	32

Répartition de la population par type d'activité et répartition de la population active en 2007	33
Accessibilité de Fagnières par voie routière	34
Desserte par les bus de la Communauté d'agglomération dans Fagnières	35
Localisation de Fagnières au sein de la CAC.....	36
Panneau de présentation des balades fleuries de Fagnières.....	37
Panneau d'entrée de ville	37
Différents massifs de la commune	38
Localisation et devanture du pôle de la petite enfance de Fagnières.....	39
Localisation et devanture du CLSH.....	40
Localisation et plan de masse du projet du site « Champ aux écus »	40
Logo de la « RT 2012 ».....	41
Affiche de la 10 ^{ème} Foire BIO de Fagnières	43
Localisation dans le centre culturel André Gallois.....	48
Nombre d'exposants participants par année	49
Evolution du pourcentage d'exposants par type de produit de 2002 à 2010	50
Provenance des exposants par type de produit en 2010	51
L'ancienne salle des fêtes Gérard Vincent réaménagée en gymnase	52
Vue panoramique du Centre culturel et de son parking	52
Configuration des salles du centre culturel	53
Conditions d'accès et provenance des visiteurs.....	54
Blason de la ville de Fagnières et logo de la FRAB Champagne-Ardenne	55
Les différents espaces et leurs fonctions en 2010	56
Photos des stands extérieurs et intérieurs de la foire de 2010.....	56
Plan d'organisation de la foire de 2010	57
Aperçu de la page web consacrée à la foire	59
Evolution du graphisme	60
Le logo PEFC	60
Recto et verso du programme 2010	61
La dégustation en 2010	63
Le repas bio de 2010	63
Exemple de programmation pour les conférences.....	64
Localisation et plan de masse du parc	70
Autour du parc.....	71
Vue panoramique de la partie Sud-ouest du parc ouverte sur les champs.....	72
Zones de stationnement.....	72
Vue du ciel de la foire par rapport à Fagnières une partie de l'agglomération	73
Exemple d'une yourte traditionnelle	75
Tableau simplifié de la réglementation pour les yourtes.....	76
Schéma de l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie	78
Proposition de plan d'aménagement à l'intérieur de la yourte.....	79
Exemple de prestation d'une ferme mobile	80
Affiche des fruits et légumes de saisons.....	81
Taux d'émissions en fonction du mode de transport utilisé.....	84
4 arrêts de bus à proximité.....	85

Proposition d'itinéraire de la navette pour le dimanche.....	85
Exemple de programmation avec un bus et deux conducteurs.....	86
Exemple de tableau réalisable.....	87
Praticabilité des voies principales menant au site.....	87
Exemple de supports à vélo.....	87
Localisation de l'hôtel et trajet pour s'y rendre	88
Logo du label	88
Prototype de gobelets réutilisables	89
Cabines de toilette sèche démontable simple à gauche et à accessibilité PMR à droite.....	90
Dessin d'un prototype de poubelle pédagogique de tri sélectif	91
Plan d'aménagement final	593
Tableau de pré-évaluation	94
Tableau des résultats	95

Table des annexes :

Annexe 1 : Méthodologie et outils :.....	103
Annexe 2 : Questionnaire : Le Bio et les Fagniérots.....	105
Annexe 3 : Extrait du règlement d'urbanisme littéral de Fagnières révisé le 29/02/2008.....	110
Annexe 4 : Réponse à une question écrite publiée dans le Journal Officiel du Sénat le 14/05/2009.....	115
Annexe 5 : Bilan synthétique de l'ADERE	115

DELAVAL Lucie

Stage de découverte

DA3 – 2011



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement

Ecole Polytechnique de l'Université
de Tours

Département Aménagement
35, Allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37200 TOURS
Tél : 02.47.36.14.55

Une nouvelle dynamique pour la commune de Fagnières grâce à la mise en perspective de sa foire bio

**Déménagement de la foire vers le parc de la Noue d'Argentsols
dans une démarche responsable**

Résumé :

Fagnières est une commune péri-urbaine de la région Champagne-Ardenne qui souffre aujourd'hui d'un vieillissement de la population. Elle a su se forger une image autour de l'environnement et du développement durable. Elle montre notamment cet engagement en organisant chaque année, depuis 2001, une foire sur l'agriculture biologique.

Ce projet individuel fait un bilan de la situation de l'agriculture biologique dans la région, conjointement à un état des lieux de la ville et de la foire. Il en ressort que cette région est en retard dans le domaine de l'agriculture biologique et que des campagnes de sensibilisation ont lieu, à la fois, pour les professionnels, et aussi pour le grand public.

La foire de Fagnières fait partie de cette sensibilisation. Elle a su s'agrandir et se diversifier au fil du temps. Elle connaît aujourd'hui un réel succès et le potentiel de la commune peut lui offrir des possibilités d'évolution. En effet, la ville est aujourd'hui promise à un nouvel avenir grâce à la création d'un nouveau quartier intégrant les principes Haute qualité environnementale (HQE) et Bâtiment basse consommation (BBC). Ce site contient un parc dans lequel il est possible d'aménager la foire.

Dans le but de conforter l'engagement de la commune, ce projet proposera d'adopter une démarche responsable pour le déménagement et l'organisation de la foire dans le parc.

Mots clés :

Agriculture – **Agriculture biologique** – **Alimentation** – Animaux – Communication – Citoyenneté locale –
Déchet – **Démarche responsable** – **Développement durable** – Eco-événement – Energie – **Environnement** –
Événementiel – **Foire** – **Identité** – Nature – **Parc** – Périurbanisation – Stand – **Sensibilisation** – Transport – Yourte

Fagnières – Marne – Champagne-Ardenne – 51